LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Automne
2013

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec

LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Automne
2013

Finances et Économie
Québec

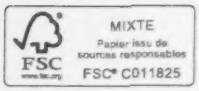

NOTE
La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Le point sur la situation économique et financière du Québec
Automne 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2013
ISBN 978-2-550-69438-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-69439-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Introduction

Section A
Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

Section B
L'économie du Québec : Évolution récente et perspectives pour 2013 et 2014

Section C
La situation financière du gouvernement

Section D
La dette du gouvernement du Québec

Section E
Les priorités économiques du gouvernement

INTRODUCTION

Le gouvernement dépose aujourd'hui *Le point sur la situation économique et financière du Québec* qui présente les changements depuis le dépôt du *Point* de mars dernier :

— aux perspectives économiques;

— à la situation financière du gouvernement;

— à la dette du gouvernement du Québec;

— aux mesures prises pour soutenir l'emploi, principalement avec la nouvelle Politique économique Priorité emploi.

Les prévisions économiques et financières présentées dans ce document reposent sur les dernières données disponibles qui indiquent que la croissance économique se poursuit, malgré des perspectives de croissance revues à la baisse pour l'année 2013.

Pour 2014, il est prévu que la croissance s'accélérera au Québec, comme au Canada et aux États-Unis. À cet égard, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Politique économique Priorité emploi pour soutenir l'emploi et accélérer la croissance économique.

Le dépôt de ce document s'inscrit dans l'engagement du gouvernement de mettre à la disposition des Québécois une information complète sur la situation économique et les finances publiques[1].

---

[1] Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 15 novembre 2013.

Section A

LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Faits saillants **A.3**

Introduction **A.5**

1. L'évolution récente de la situation économique et budgétaire **A.7**

1.1 L'évolution de la situation économique A.7

1.2 L'évolution de la situation budgétaire A.20

1.2.1 Les résultats réels pour 2012-2013 ..... A.22

1.2.2 Le sommaire des révisions au cadre financier A.24

1.3 Les orientations pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016 ..... A.28

1.3.1 Établir l'objectif de déficit anticipé pour 2013-2014 à un montant équivalent aux révisions aux revenus autonomes A.29

1.3.2 Poursuivre le contrôle des dépenses sans compromettre la reprise de l'économie A.31

1.3.3 Éviter le recours à des hausses d'impôts ou de taxes A.38

1.3.4 Des versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017 ..... A.40

2. Les révisions détaillées au cadre financier **A.43**

2.1 Des revenus moins importants que prévu A.43

2.2 Les révisions aux transferts fédéraux A.51

2.3 Les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite A.53

2.4 Les nouvelles politiques du gouvernement A.57

2.5 Les révisions aux objectifs de dépenses de programmes A.60

3. Le cadre financier du gouvernement **A.61**

FAITS SAILLANTS

Le budget 2013-2014 de novembre 2012 de même que la mise à jour économique et financière de mars 2013 prévoyaient un retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Depuis lors, la croissance modérée de l'économie québécoise et de celle de ses principaux partenaires commerciaux, combinée, notamment, à une très faible inflation, s'est traduite par un manque à gagner important aux revenus.

Dans ce contexte, l'atteinte de l'équilibre budgétaire dès cette année n'aurait pu se faire qu'au prix de mesures qui auraient nui à la croissance économique. De façon responsable, le gouvernement choisit plutôt de reporter de deux années l'atteinte de cet objectif tout en maintenant un contrôle serré des dépenses de programmes pour respecter la cible prévue pour l'année 2013-2014.

Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu à compter de 2015-2016. Les déficits anticipés sont de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015. Le retour à l'équilibre budgétaire sera assuré par :

— la poursuite d'un contrôle rigoureux des dépenses, sans nuire à la croissance économique;

— la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi, pour stimuler la création d'emplois et accélérer la croissance économique.

Par ailleurs, les objectifs de réduction de la dette sont maintenus. Afin d'en assurer l'atteinte d'ici 2025-2026, les versements prévus au Fonds des générations seront maintenus de 2013-2014 à 2015-2016 et augmentés à compter de 2016-2017 pour compenser l'impact, sur la dette, des déficits additionnels occasionnés par le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire.

GRAPHIQUE A.1

Solde budgétaire[1] de 2012-2013 à 2015-2016 et versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017
(en millions de dollars)

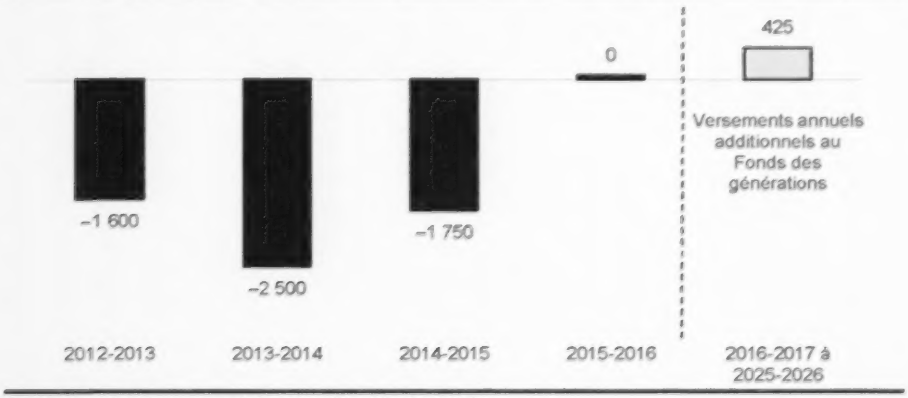

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

INTRODUCTION

La présente section de la mise à jour économique et financière de novembre 2013 donne une vue d'ensemble des orientations économiques et budgétaires du gouvernement. Elle présente :

— l'évolution récente de la situation économique;

— la situation budgétaire;

— les orientations pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

— les révisions détaillées au cadre financier;

— le cadre financier quinquennal du gouvernement.

1. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

1.1 L'évolution de la situation économique

Le Québec connaîtra en 2013 une croissance économique plus modérée qu'attendu au printemps dernier, croissance qui s'établira à 0,9 %.

Cette évolution modérée de l'économie du Québec est semblable à ce qui a été observé chez nos partenaires commerciaux, notamment au Canada et aux États-Unis.

— La croissance attendue en 2013 s'établira à 1,6 % pour ces deux économies.

L'activité économique a par ailleurs été accompagnée par une faible évolution des prix qui s'est soldée par une importante révision à la baisse du produit intérieur brut (PIB) nominal, dont dépendent les revenus du gouvernement. Au Québec, on a notamment constaté :

— que les consommateurs ont profité de la faible croissance des prix pour accroître leur épargne plutôt qu'augmenter leur consommation;

— un repli important des mises en chantier, accentué par la mise en place des dernières mesures de resserrement annoncées par le gouvernement fédéral en 2012;

— une diminution des bénéfices des sociétés, résultant à la fois de prix et d'une demande plus faibles, tant au Québec qu'au Canada et ailleurs dans le monde.

Toutefois, les derniers indicateurs économiques montrent que la croissance se redresse. Une accélération est attendue pour 2014, alors que la croissance prévue du PIB réel est de 1,8 %.

Enfin, il est important de souligner que le niveau de vie au Québec a continué de progresser. En 2014, le PIB réel par habitant sera supérieur de 2,7 % à son niveau de 2007, une performance meilleure que celle du Canada et des États-Unis par rapport à la situation qui prévalait avant la dernière récession.

❑ Le Québec connaît une croissance semblable à celles observées au Canada et aux États-Unis

L'économie du Québec est ouverte sur le monde et, par conséquent, son évolution est influencée par la situation économique mondiale.

— Le Canada et les États-Unis demeurent les principaux partenaires commerciaux du Québec. Leur situation économique influence fortement l'évolution de l'économie québécoise, et ce, même si le Québec a diversifié ses échanges commerciaux vers l'Asie et l'Europe au cours des dernières années.

Une décélération de la croissance des principales économies nord-américaines est observée actuellement.

— Aux États-Unis, comme au Canada, la croissance économique se situera sous les 2 % en 2013, soit le rythme le plus faible enregistré depuis la récession.

— Ainsi, la croissance économique hésitante observée depuis le début de l'année au Québec reflète la situation observée chez ses principaux partenaires commerciaux.

— Les dernières données laissent entrevoir une croissance plus vigoureuse de l'économie en 2014.

Comme l'indique le graphique suivant, l'économie du Québec a évolué de concert avec celles du Canada et des États-Unis au cours des trente dernières années.

GRAPHIQUE A.2

Croissance économique au Québec, au Canada et aux États-Unis
(PIB réel trimestriel, variation annuelle en pourcentage)

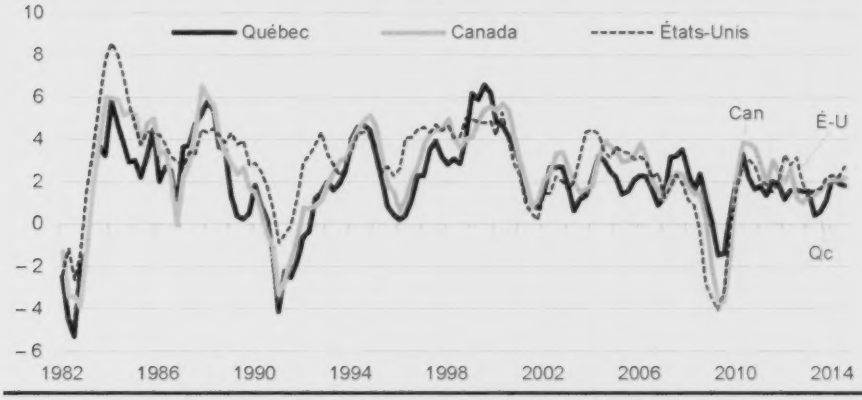

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une situation économique qui s'inscrit dans un contexte de lente reprise mondiale depuis la récession

Cette situation s'inscrit dans un contexte de faible reprise après la récession dans l'ensemble des économies avancées. Au niveau mondial :

— les effets de la dernière crise financière continuent d'affecter le rythme de croissance dans les économies avancées;

— les pays émergents, dont les économies sont davantage orientées vers l'exportation, subissent les contrecoups d'une demande mondiale qui croît moins rapidement.

Cela a donné lieu à un net ralentissement de la croissance mondiale après le rebond enregistré en 2010, à la sortie de la récession. La croissance prévue de l'économie mondiale est de 2,9 % en 2013 et de 3,4 % en 2014, soit une révision à la baisse de 0,3 point de pourcentage pour chacune de ces deux années par rapport aux prévisions du printemps dernier.

L'incertitude devrait toutefois se dissiper progressivement, au fur et à mesure que les conditions vont s'améliorer à l'échelle mondiale, notamment avec le renforcement de la croissance du secteur privé aux États-Unis et le retour de la croissance en zone euro.

— Cette évolution permettra à l'activité économique au Québec de retrouver graduellement de nouveaux leviers de croissance.

GRAPHIQUE A.3

Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

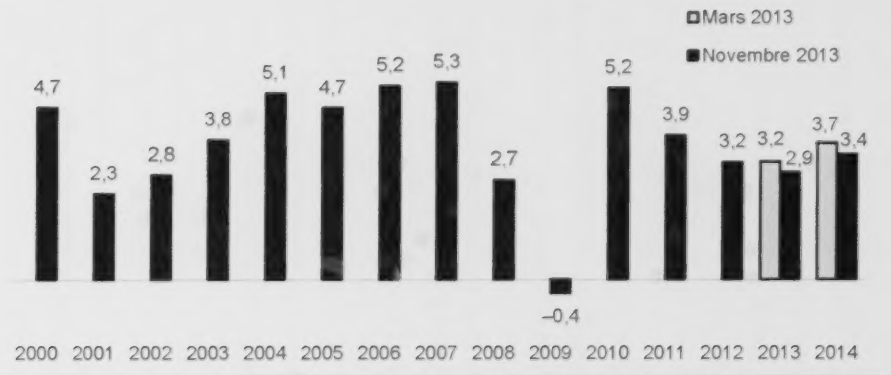

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Québec : croissance économique modérée en 2013 et accélération en vue pour 2014

Après s'être établie à 1,5 % en 2012, la croissance du PIB réel au Québec devrait s'élever à 0,9 % en 2013 et s'accélérer ensuite à 1,8 % en 2014.

La croissance attendue en 2013 est en deçà de ce qui avait été prévu en mars.

— Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage en 2013 par rapport à la prévision de mars dernier, afin de tenir compte du contexte économique international qui tarde à se renforcer.

— Pour 2014, la prévision du *Point* de mars 2013 est maintenue.

Ces révisions sont comparables à celles apportées aux perspectives économiques du Canada et des États-Unis.

TABLEAU A.1

Croissance économique au Québec, au Canada et aux États-Unis – Prévisions de novembre 2013
(PIB réel, variation en pourcentage)

	2011	2012	2013	2014
Québec	**1,8**	**1,5**	**0,9**	**1,8**
– Écart par rapport à mars 2013	–0,1	0,5	–0,4	0,0
Canada	**2,5**	**1,7**	**1,6**	**2,1**
– Écart par rapport à mars 2013	–0,1	–0,1	–0,1	–0,1
États-Unis	**1,8**	**2,8**	**1,6**	**2,4**
– Écart par rapport à mars 2013	0,0	0,6	–0,2	–0,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une évolution en dents de scie en début d'année 2013

La croissance de l'économie du Québec a évolué en dents de scie au cours des six premiers mois de l'année 2013.

— Alors que les deux premiers mois de l'année 2013 ont affiché une croissance à la hauteur des prévisions, l'activité économique s'est maintenue sur un plateau au cours des mois qui ont suivi.

— Le recul enregistré au mois de juin découle essentiellement de la grève dans le secteur de la construction. Il a été suivi par un rétablissement de la production dès juillet 2013.

Les dernières données laissent présager un regain de la croissance dans la deuxième moitié de l'année. Pour les huit premiers mois de 2013, la croissance s'établit à 1,1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

TABLEAU A.2

Évolution de la croissance économique au Québec
(en milliards de dollars de 2007)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin[1]	Juil.	Août	Cumulatif[2]
Production par industrie	306,1	306,8	306,3	305,9	306,3	301,8	306,2	307,6	305,9
Variation par rapport au mois précédent (%)	0,5	0,3	–0,2	–0,1	0,1	–1,5	1,5	0,4	
Variation sur l'année précédente (%)	1,8	1,8	1,6	1,1	1,1	–0,4	0,4	1,1	1,1

Note : Exceptionnellement, ce tableau inclut les données du mois d'août 2013 qui ont été rendues disponibles après le 15 novembre 2013. Toutefois, ces données n'ont pu être prises en compte dans la prévision économique.
(1) Effet de la grève de la construction.
(2) Moyenne des mois disponibles et croissance par rapport à la même période de 2012.
Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE A.4

PIB réel du Québec aux prix de base
(en milliards de dollars de 2007)

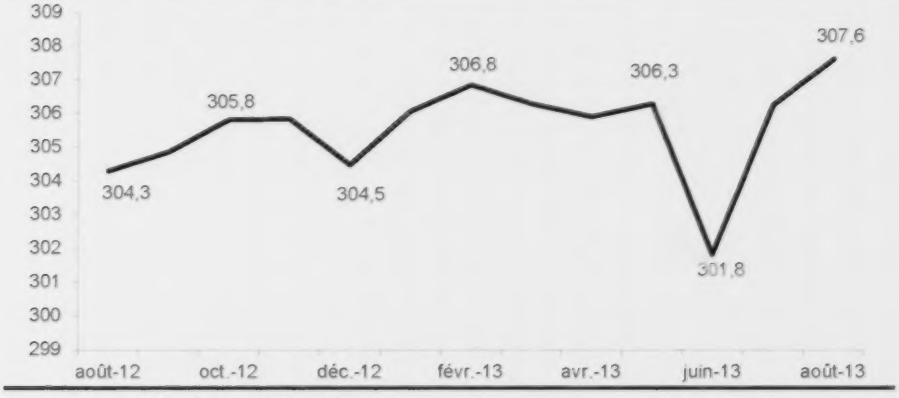

Source : Institut de la statistique du Québec.

❑ Un contexte de faible inflation qui se répercute négativement sur la valeur des assiettes taxables

L'économie du Québec, comme la plupart des économies avancées, évolue dans un contexte de faible inflation.

— Après une hausse de 2,1 % en 2012, l'indice des prix à la consommation ne progressera que de 0,9 % en 2013.

— Les données récentes sur l'inflation montrent que l'évolution des prix a été presque nulle au cours des derniers mois.

La demande intérieure, qui évolue à un rythme modéré, génère peu de pression sur les prix. De plus, une situation d'offre excédentaire à l'échelle nord-américaine et mondiale, alors que les capacités de production actuelles sont supérieures à la production, explique également la faible progression des prix.

Ainsi, en raison d'une évolution des prix moins soutenue que ce qui était prévu, les révisions apportées au PIB en termes nominaux sont plus importantes que les révisions en termes réels.

— Pour 2013, la prévision du PIB nominal est abaissée de 3,6 % à 2,1 %, soit 1,5 point de pourcentage de moins par rapport à la prévision de mars dernier.

— Pour 2014, la croissance du PIB nominal devrait s'élever à 3,6 %, soit une révision à la baisse de 0,3 point de pourcentage.

GRAPHIQUE A.5

Évolution du PIB nominal au Québec
(variation en pourcentage)

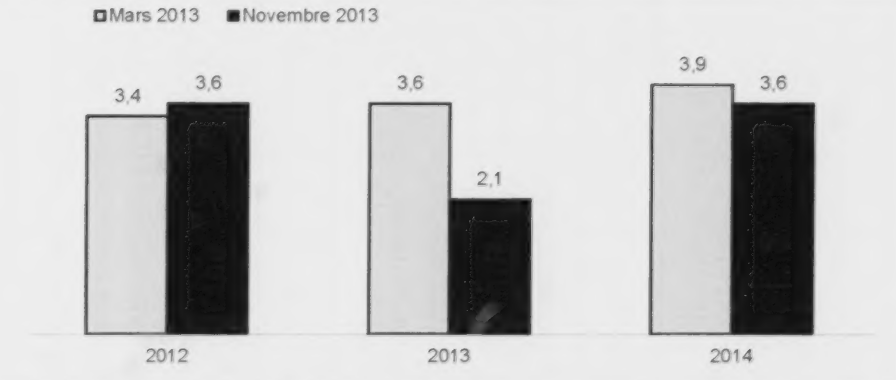

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

■ Les revenus du gouvernement dépendent de l'évolution du PIB nominal

Les révisions apportées au PIB nominal ont un impact important sur les revenus de l'État et rendent plus difficiles les efforts du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.3

Croissance économique au Québec – Prévisions de novembre 2013
(variation en pourcentage)

	2012	2013	2014
PIB réel	**1,5**	**0,9**	**1,8**
– Écart par rapport à mars 2013	0,5	–0,4	0,0
PIB nominal	**3,6**	**2,1**	**3,6**
– Écart par rapport à mars 2013	0,2	–1,5	–0,3
Indice des prix à la consommation	**2,1**	**0,9**	**1,8**
– Écart par rapport à mars 2013	0,0	–0,7	–0,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

En outre, cette situation de faiblesse des prix s'est reflétée sur plusieurs indicateurs économiques qui influencent la progression des assiettes fiscales du gouvernement.

TABLEAU A.4

Évolution de certains indicateurs économiques qui influencent les revenus du gouvernement en 2013
(variation en pourcentage, écart en points de pourcentage)

	Prévisions Mars 2013	Prévisions Novembre 2013	Écart
Consommation nominale	3,4	2,8	–0,6
Mises en chantier	–12,6	–21,3	–8,7
Salaire hebdomadaire moyen	3,3	1,8	–1,5
Salaires et traitements	3,5	2,9	–0,6
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,9	–6,0	–10,9
Prix à l'exportation	1,3	0,5	–0,8
Prix des matières premières[1]	–2,4	–20,4	–18,0

(1) Indice du prix des métaux produits au Québec utilisé aux fins de la prévision des droits miniers.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une faiblesse marquée de l'inflation dans plusieurs économies avancées

Depuis 2011, l'inflation dans plusieurs économies avancées suit une tendance à la baisse. Alors que la cible d'inflation des banques centrales canadienne, américaine et de la zone euro est de 2 %, l'augmentation des prix est nettement inférieure en 2013. Plusieurs facteurs expliquent cette faiblesse :

- l'importance des capacités de production inutilisées dans les différentes économies. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'écart de production par rapport à son potentiel se situe toujours à des niveaux élevés;
  - cet écart a même augmenté dans certaines régions, passant entre 2011 et 2013 de –0,4 % à –0,8 % au Canada et de –1,3 % à –3,8 % en zone euro. Aux États-Unis, l'écart par rapport au potentiel n'a diminué que légèrement, passant de –3,4 % en 2009 à –3,0 % en 2013;
- l'offre abondante des biens de consommation en provenance des pays émergents comme la Chine ainsi que la faiblesse de la demande mondiale, qui entraînent une concurrence accrue sur les marchés internationaux;
  - cette vive concurrence limite les hausses de prix de la part des entreprises, qui luttent pour maintenir leurs parts de marché;
- le nombre de chômeurs toujours élevé dans plusieurs économies, dont en zone euro et aux États-Unis, ce qui limite la croissance des salaires;
- des pressions à la baisse sur les prix de plusieurs ressources naturelles.

Ce contexte de faible inflation oblige certaines banques centrales à prolonger les conditions monétaires exceptionnelles de soutien à l'économie mises en place durant la récession et la lente reprise qui a suivi. Les politiques monétaires de plusieurs économies avancées devraient ainsi demeurer accommodantes pour une période prolongée.

Inflation annuelle globale[1]
(variation annuelle, en pourcentage)

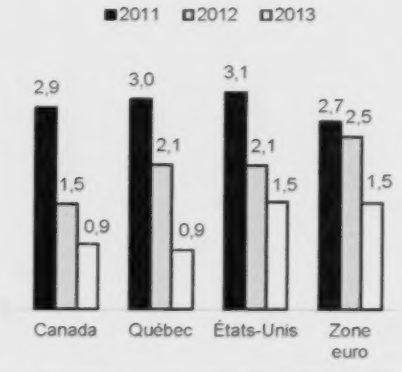

(1) Cumulatif des données disponibles pour l'année 2013 sur la même période en 2012.
Sources : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics et Eurostat.

Inflation mensuelle globale
(variation annuelle, en pourcentage)

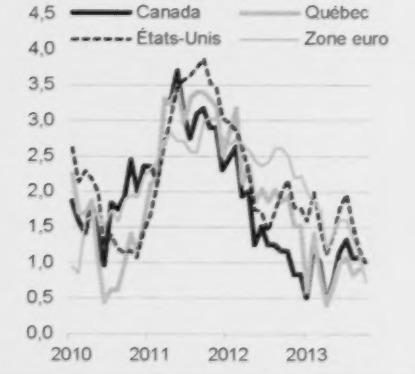

Sources : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics et Eurostat.

Sources : OCDE, *Economic Outlook*, novembre 2013, et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

■ Des consommateurs qui choisissent plutôt d'épargner

Les consommateurs québécois ont profité de la faible croissance des prix pour accroître leur épargne plutôt qu'augmenter leur consommation.

— Ainsi, la valeur des dépenses de consommation devrait croître de 2,8 % en 2013, soit une augmentation en deçà de la croissance de 3,4 % prévue en mars dernier et inférieure à celle de 2,9 % observée en 2012.

— En comparaison, elle avait progressé de 4,8 % en 2010 et de 4,0 % en 2011.

En contrepartie de cette faible croissance de la consommation, les ménages québécois épargnent davantage, une tendance observée depuis quelques années.

— Le taux d'épargne des ménages québécois, qui se situait à 2,4 % en 2010, s'établira à 3,1 % en 2013.

— Le taux d'épargne de 3,1 % prévu actuellement pour 2013 est plus élevé que celui de 1,4 % prévu en mars et que les taux mesurés avant les révisions historiques de Statistique Canada, en octobre dernier.

GRAPHIQUE A.6

Taux d'épargne au Québec
(en pourcentage)

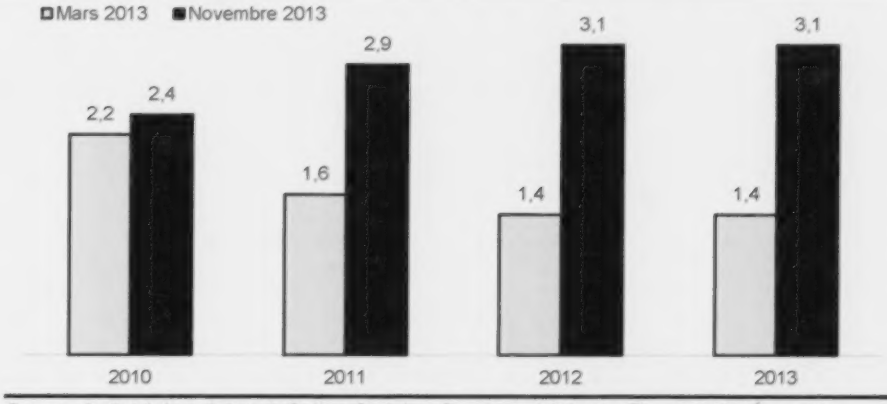

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

■ Un repli important des mises en chantier qui contribue à la faiblesse de l'économie

L'activité du secteur résidentiel a fortement ralenti au Québec et au Canada depuis le deuxième trimestre de 2012. Ce ralentissement s'est fait sentir de façon plus prononcée depuis la mise en place, par le gouvernement fédéral, des dernières mesures de resserrement des règles sur les prêts hypothécaires.

La baisse plus importante que prévu des mises en chantier au Québec, qui s'accompagne d'effets induits sur la consommation, explique en partie la lente progression de l'économie dans les premiers mois de 2013.

— Au quatrième trimestre de 2013 par rapport au deuxième trimestre de 2012, les mises en chantier ont reculé de près de 30 % au Québec, alors qu'elles ont diminué de 14,1 % au Canada.

— En 2013, les investissements résidentiels se replieront de 4,3 % au Québec, alors qu'au Canada ces investissements diminueront de 1,5 %.

GRAPHIQUE A.7

Mises en chantier
(indice, deuxième trimestre de 2012 = 100)

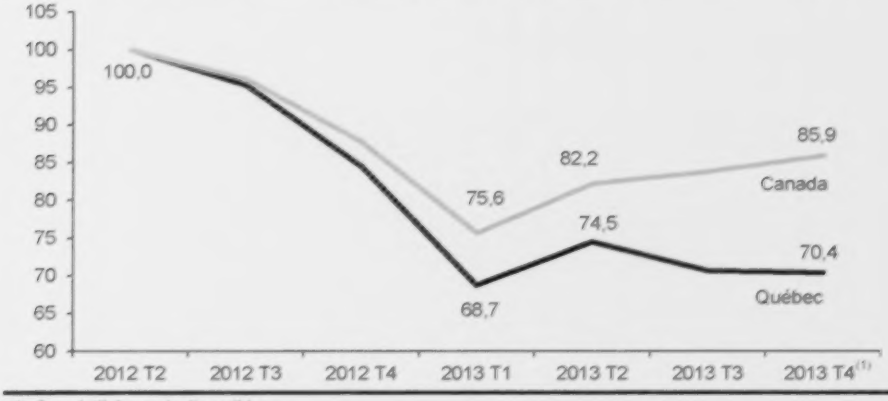

(1) Cumulatif des mois disponibles.

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

TABLEAU A.5

Dernières mesures visant les conditions d'emprunt pour les prêts hypothécaires assurables au Canada

Date d'entrée en vigueur		Règles et conditions d'emprunt
2011	Période maximale d'amortissement	de 35 à 30 ans
	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 90 % à 85 %
2012	Période maximale d'amortissement	de 30 à 25 ans
	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 85 % à 80 %

Note : Compilation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le Québec connaît une amélioration de son niveau de vie

La croissance du PIB réel par habitant au Québec par rapport à 2007, soit la situation qui prévalait avant la dernière récession, a permis une amélioration plus importante du niveau de vie de la population au Québec par rapport à nos partenaires commerciaux.

Ainsi, entre 2007 et 2014, le PIB réel par habitant devrait s'accroître annuellement, en moyenne, de :

— 0,4 % au Québec;

— 0,3 % au Canada;

— 0,3 % aux États-Unis;

— 0,0 % en Ontario.

GRAPHIQUE A.8

PIB réel par habitant
(indice, 2007 = 100)

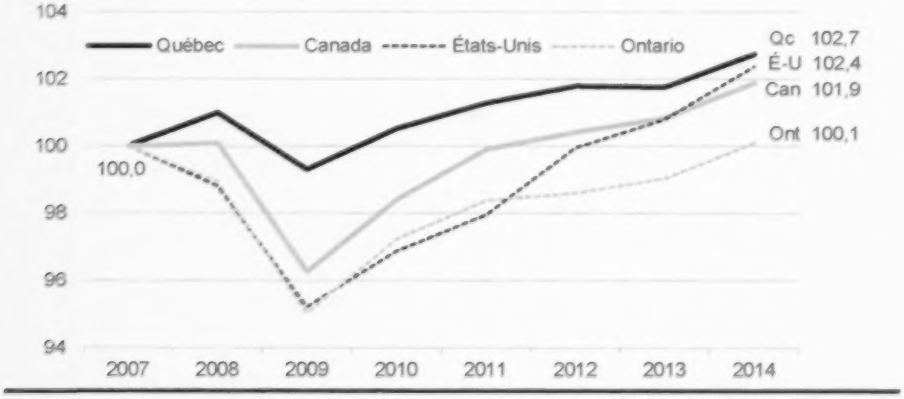

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Emploi : le rattrapage du Québec se poursuit

La progression du PIB réel par habitant au Québec provient notamment d'une amélioration de la participation de la main-d'œuvre au marché du travail.

Le taux d'activité, c'est-à-dire le nombre de personnes en emploi ou à la recherche active d'un emploi, dans la population de 15 à 64 ans a fait d'importants progrès au Québec depuis 2007. Alors qu'avant la récession, cet indicateur illustrait un retard important au Québec, il montre maintenant que le Québec a dépassé le Canada.

— En effet, en 2007, le taux d'activité des 15 à 64 ans au Québec était inférieur de 1,3 point de pourcentage à celui du Canada. En 2013, il dépasse de 0,1 point de pourcentage celui du Canada.

Les gains sur le marché du travail sont également importants pour le taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre de personnes disposant d'un emploi, dans la population de 15 à 64 ans.

— L'écart de taux d'emploi par rapport au Canada a pratiquement disparu. Il est passé de 1,0 point de pourcentage en 2009 à 0,3 point de pourcentage en 2013.

GRAPHIQUE A.9

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans
(en pourcentage)

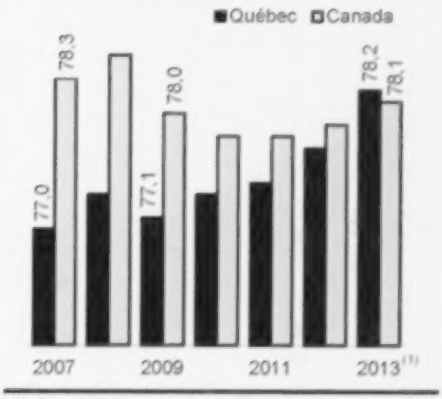

(1) Cumulatif des mois disponibles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE A.10

Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans
(en pourcentage)

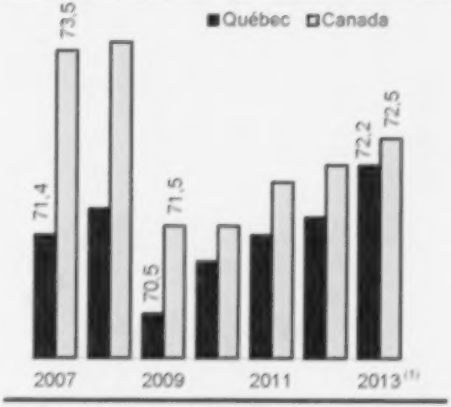

(1) Cumulatif des mois disponibles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Stimuler la croissance économique : un engagement clair du gouvernement

Le gouvernement a récemment annoncé la Politique économique Priorité emploi, une politique ambitieuse, visant à renouveler les sources de croissance sur lesquelles repose l'activité économique au Québec.

Cette politique renforcera le potentiel de croissance du secteur privé en aidant les entreprises à diversifier leurs produits et à gagner de nouveaux marchés, en tablant sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises, l'innovation et les exportations.

■ Plus de 40 000 nouveaux emplois créés

Les investissements prévus par la Politique économique Priorité emploi seront créateurs d'emplois de qualité.

Dès 2014, on prévoit que la Politique économique Priorité emploi créera plus de 12 000 emplois. D'ici 2017, le nombre de nouveaux emplois créés s'établira à 43 050.

Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période. Au total, on prévoit une création de 116 800 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années.

GRAPHIQUE A.11

Impact de la Politique économique du Québec sur la création d'emplois
(en unités)

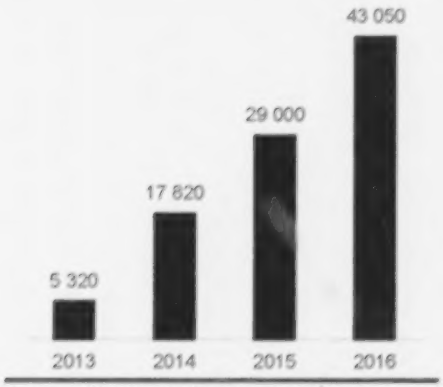

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE A.12

Création d'emplois cumulative 2014-2016
(en unités)

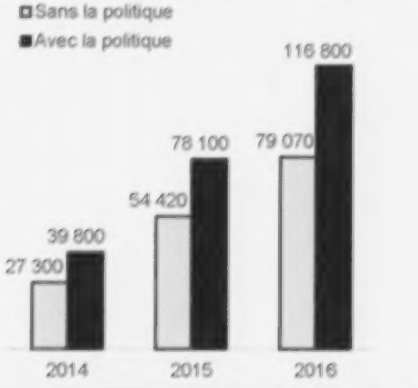

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.2 L'évolution de la situation budgétaire

L'évolution récente de la situation économique au Québec, marquée par une faible inflation et une croissance hésitante au début de 2013, a eu un impact important sur les finances publiques. Depuis *Le point* de mars 2013, des révisions défavorables sont constatées, principalement aux revenus du gouvernement, créant ainsi un manque à gagner important à compter de 2013-2014.

En raison de l'ampleur de ces révisions, le gouvernement reporte le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. À cet égard, le cadre financier de novembre prévoit :

— un déficit de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014;

— un déficit de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015;

— l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

Le retour à l'équilibre budgétaire sera assuré par la poursuite d'un contrôle rigoureux des dépenses, sans nuire à la croissance économique.

Ces nouveaux déficits, qui devront être ajoutés à la dette, totaliseront 4,25 milliards de dollars. Toutefois, afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026, le gouvernement maintiendra les versements au Fonds des générations de 2013-2014 à 2015-2016, et les augmentera à compter de 2016-2017.

Le cadre financier prévoit un écart de 400 millions de dollars en 2014-2015 qui sera résorbé au moment du dépôt du budget 2014-2015.

TABLEAU A.6

Sommaire des opérations budgétaires – Novembre 2013
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus budgétaires	69 806	71 468	74 243
Variation en %	*3,3*	*2,4*	*3,9*
Dépenses budgétaires	–72 408	–73 785	–75 200
Variation en %	*3,4*	*1,9*	*1,9*
Entités consolidées	1 171	1 463	1 818
Provisions pour éventualités	—	—	–200
Écart à résorber	—	400	1 000
SURPLUS (DÉFICIT)	**–1 431**	**–454**	**1 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–1 069	–1 296	–1 661
SOLDE BUDGÉTAIRE(1)	**–2 500**	**–1 750**	**—**
En % du PIB	***–0,7***	***–0,5***	**—**

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Horizon de retour à l'équilibre budgétaire des provinces et du gouvernement fédéral

Le Québec n'est pas la seule juridiction à devoir composer avec une situation déficitaire, c'est aussi le cas de plusieurs autres juridictions canadiennes.

En 2009-2010, à l'instar du Québec, la grande majorité des provinces, et le gouvernement fédéral, ont fixé un horizon de retour à l'équilibre budgétaire.

Or, plusieurs ont révisé cet horizon depuis.

- Le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont reporté leur échéance de trois ou quatre années jusqu'à maintenant.
- De plus, dans leur budget 2013-2014, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que l'Alberta ont annoncé un report du retour à l'équilibre budgétaire.

Seulement trois provinces prévoient un retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon plus court que le Québec.

Pour sa part, le gouvernement de l'Ontario prévoit atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018, soit dans un délai de huit années.

Horizon de retour à l'équilibre budgétaire

	Nombre d'années prévues pour le retour à l'équilibre budgétaire			Année de retour à l'équilibre budgétaire
	Initial	Révision	Total	
Nouvelle-Écosse	1	+3	4	2013-2014
Colombie-Britannique	2	+2	4	2013-2014
Alberta[1]	3	+2	5	2014-2015
Québec	**4**	**+2**	**6**	**2015-2016**
Gouvernement fédéral	4	+2	6	2015-2016
Île-du-Prince-Édouard[2]	4	+2	6	2015-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	2	+4	6	2015-2016
Manitoba[2]	5	+2	7	2016-2017
Nouveau-Brunswick[3]	3	+4	7	2016-2017
Ontario	6	+2	8	2017-2018

Note : Le nombre d'années prévues pour atteindre l'équilibre budgétaire est calculé à partir de 2009-2010, année de récession où la majorité des juridictions canadiennes étaient en déficit.
La Saskatchewan n'a pas connu de déficit depuis 2009-2010.

(1) Solde budgétaire déficitaire avant l'utilisation de la réserve de stabilisation.
(2) Le nombre d'années nécessaires au retour à l'équilibre budgétaire a été annoncé en 2010-2011.
(3) Le retour à l'équilibre budgétaire est reporté au plus tôt en 2016-2017.

1.2.1 Les résultats réels pour 2012-2013

❑ Un effort réalisé à hauteur de 1,5 milliard de dollars

Selon les résultats publiés dans les *Comptes publics 2012-2013*, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été déficitaire de 1,6 milliard de dollars pour l'année financière 2012-2013.

— Il s'agit d'un écart de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif prévu.

Dès son arrivée en septembre 2012, le gouvernement a constaté une impasse de 1,6 milliard de dollars provenant :

— de dépassements anticipés aux dépenses de 1 083 millions de dollars;

— d'une baisse des revenus autonomes de 501 millions de dollars.

En cours d'année, le gouvernement a réalisé des efforts totalisant 1 484 millions de dollars qui ont non seulement permis l'élimination de l'impasse, mais également l'atteinte de l'objectif de dépenses établi pour l'année 2012-2013.

— Le gouvernement a réalisé la meilleure performance des quinze dernières années en matière de contrôle des dépenses. De fait, les dépenses de programmes ont été moindres de 395 millions de dollars par rapport au niveau prévu au budget 2012-2013, déposé en mars 2012, et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de mars dernier.

GRAPHIQUE A.13

Déficit et effort réalisé depuis septembre 2012 pour l'année 2012-2013
(en millions de dollars)

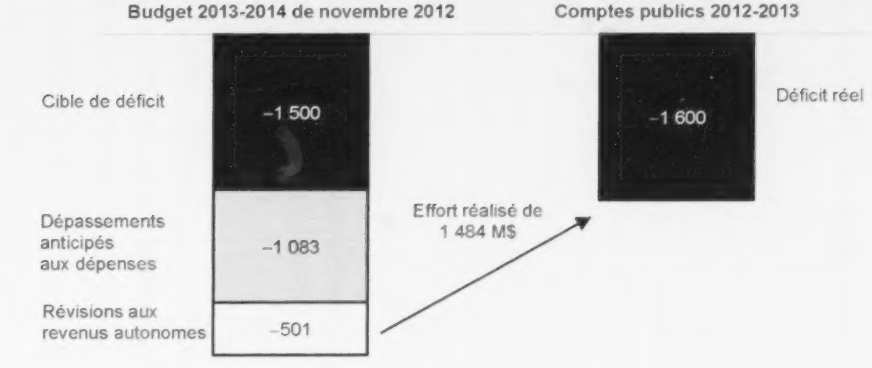

Note : Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Une réduction des revenus compensée par la réduction des dépenses et de meilleurs résultats aux entités consolidées

Pour l'année 2012-2013, la révision à la baisse de 1 086 millions de dollars des revenus budgétaires par rapport aux prévisions du *Point* de mars 2013 est principalement attribuable à des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, révisés à la baisse de 1 206 millions de dollars.

— Ce résultat témoigne d'une performance moins dynamique que prévu de l'économie québécoise au début de 2013, soit à la fin de l'année financière 2012-2013. Ces révisions ont été en partie compensées par des revenus à la hausse de 123 millions de dollars des entreprises du gouvernement, principalement attribuables aux résultats plus élevés d'Hydro-Québec.

Les dépenses de programmes ont été révisées à la baisse de 395 millions de dollars, pour atteindre une croissance de 1,2 % par rapport à 2011-2012, alors que *Le point* de mars 2013 prévoyait une croissance de 1,9 %.

Les résultats nets des entités consolidées ont, quant à eux, été révisés à la hausse de 510 millions de dollars comparativement aux prévisions de mars 2013.

TABLEAU A.7

Révisions du solde budgétaire pour 2012-2013 depuis *Le point* de mars 2013
(en millions de dollars)

	2012-2013		
	***Le point* Mars 2013**	**Révisions**	**Résultats réels**
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes	47 957	–1 206	46 751
Entreprises du gouvernement	4 985	123	5 108
Transferts fédéraux	15 710	–3	15 707
Total des revenus budgétaires	**68 652**	**–1 086**	**67 566**
Dépenses de programmes	–62 642	395	–62 247
Service de la dette	–7 822	56	–7 766
Total des dépenses budgétaires	**–70 464**	**451**	**–70 013**
Entités consolidées			
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	462	338	800
Réseaux – Santé et services sociaux et éducation	–100	147	47
Fonds des générations	936	25	961
Sous-total – Entités consolidées	**1 298**	**510**	**1 808**
Provisions pour éventualités	–50	50	—
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	–1 876	—	–1 876
SURPLUS (DÉFICIT)	**–2 440**	**–75**	**–2 515**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–936	–25	–961
Exclusion – Perte exceptionnelle	1 876	—	1 876
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	**–1 500**	**–100**	**–1 600**
En % du PIB	***– 0,4***	**—**	***– 0,4***

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2.2 **Le sommaire des révisions au cadre financier**

Cette section présente un sommaire des révisions au cadre financier pour l'année financière 2013-2014 et les suivantes depuis la mise à jour économique et financière de mars 2013. Le cadre financier est notamment modifié par :

— les révisions liées à l'économie, qui se traduisent principalement par une révision à la baisse des revenus autonomes;

— les résultats des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic;

— la prise en compte des coûts des nouvelles politiques annoncées par le gouvernement, du premier montant d'aide financière de 60 millions de dollars annoncé à l'été 2013 pour la communauté de Lac-Mégantic, ainsi que des révisions aux entités consolidées;

— les mesures retenues pour retourner à l'équilibre budgétaire.

En 2013-2014, le déficit anticipé de 2,5 milliards de dollars correspond à la révision à la baisse des revenus autonomes du gouvernement. Les autres révisions seront compensées par un contrôle rigoureux des dépenses et l'élimination de la provision pour éventualités.

Le déficit prévu de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015 et l'équilibre budgétaire en 2015-2016 reposent sur la poursuite d'un contrôle rigoureux des dépenses ainsi que sur l'élimination et la réduction de la provision pour éventualités respectivement pour ces deux années.

TABLEAU A.8

Révisions depuis *Le point* de mars 2013
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2013	—	—	—
Révisions liées à l'économie			
Revenus autonomes	–2 485	–2 777	–2 543
Transferts fédéraux	194	248	368
Service de la dette	27	–35	–33
Sous-total	**–2 264**	**–2 564**	**–2 208**
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite			
Dépenses de programmes	–404	–394	–399
Service de la dette	–94	–109	–125
Sous-total	**–498**	**–503**	**–524**
Autres révisions			
Politique économique[1]	–33	–412	–404
Politique de solidarité	—	–80	–89
Aide à la communauté de Lac-Mégantic[2]	–60	—	—
Entités consolidées[3]	–330	484	533
Sous-total	**–423**	**–8**	**40**
Mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire			
Contrôle des dépenses	485	1 055	1 922
Provisions pour éventualités	200	300	200
Écart additionnel à résorber – Novembre 2013	—	–30	570
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2013	**–2 500**	**–1 750**	—

(1) Les montants présentés correspondent au coût budgétaire. Les impacts sur l'économie sont présentés à la section E.
(2) Montant accordé à l'été 2013. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.
(3) Est exclu le Fonds des générations.

❑ Les principales raisons expliquant les révisions

■ Les révisions liées à l'économie

L'évolution récente de l'économie entraîne des révisions :

— à la baisse aux revenus autonomes de 2 485 millions de dollars en 2013-2014 et de 2 777 millions de dollars en 2014-2015, en raison des revenus moins élevés constatés à la fin de l'année 2012-2013 et depuis le début de l'année 2013-2014;

— à la hausse du service de la dette de l'ordre de 30 millions de dollars pour 2014-2015 et 2015-2016.

Ces détériorations au cadre financier sont atténuées par une amélioration des transferts fédéraux qui découle des données de population du Recensement de 2011 de Statistique Canada.

■ Les révisions liées aux nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic

Les résultats des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic entraînent une hausse des dépenses de programmes de 400 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

Par ailleurs, la dépense d'intérêts à l'égard du passif au titre des régimes de retraite est révisée à la hausse de près de 100 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

■ Les autres révisions au cadre financier

Les autres révisions au cadre financier comprennent :

— le coût des mesures annoncées dans la Politique économique Priorité emploi;

— le coût des mesures annoncées pour la politique de solidarité;

— le premier montant d'aide financière de 60 millions de dollars annoncé à l'été 2013 pour la communauté de Lac-Mégantic. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination;

— les résultats prévus aux entités consolidées, lesquels comprennent les résultats des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux, ainsi que ceux des réseaux de la santé et de l'éducation. En particulier, ces révisions prévoient :

  — qu'aucune taxe ni aucun impôt additionnel ne sera alloué au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, à compter de 2014-2015, pour financer des dépenses de 430 millions de dollars, un montant prévu depuis le budget 2010-2011. Le financement additionnel alloué à la santé en 2014-2015 sera déterminé lors de la préparation du budget de dépenses.

■ Mesures retenues pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire

Pour assurer un retour graduel à l'équilibre budgétaire, il est prévu :

— de poursuivre un contrôle rigoureux des dépenses;

— de réduire les provisions pour éventualités;

— qu'un écart additionnel de l'ordre de 600 millions de dollars soit résorbé en 2015-2016.

1.3 Les orientations pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Afin d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement choisit d'adopter une approche équilibrée et responsable.

— L'ampleur des gestes à poser pour compenser les révisions constatées au cadre financier à compter de 2013-2014 et atteindre l'équilibre budgétaire dès cette année est trop importante pour être réalisée sans nuire à la croissance économique.

— Par exemple, des efforts de 2,5 milliards de dollars représenteraient un impact d'environ 0,7 % du PIB du Québec.

Ainsi, de façon responsable, le gouvernement reporte le retour à l'équilibre budgétaire et fait le point sur ses orientations et ses objectifs en matière de politiques budgétaires.

Avec pour principal objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de réduire le poids de la dette, sans entraver la reprise économique, le gouvernement prévoit :

— établir le déficit anticipé à 2,5 milliards de dollars en 2013-2014, soit un montant équivalent à la révision aux revenus autonomes du gouvernement, tout en maintenant l'objectif de dépenses de programmes prévu;

— réduire le déficit anticipé en 2014-2015 et retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 en poursuivant un contrôle rigoureux des dépenses, sans toutefois compromettre la reprise de l'économie;

— éviter le recours à des hausses d'impôts ou de taxes;

— augmenter, à compter de 2016-2017, les versements au Fonds des générations afin de compenser pleinement l'impact sur la dette des déficits additionnels prévus en 2013-2014 et en 2014-2015.

1.3.1 Établir l'objectif de déficit anticipé pour 2013-2014 à un montant équivalent aux révisions aux revenus autonomes

Le gouvernement anticipe un déficit en 2013-2014 qui sera limité à un montant équivalent aux révisions aux revenus autonomes prévues pour l'année, soit 2,5 milliards de dollars.

De plus, le gouvernement maintient inchangé à 63 825 millions de dollars l'objectif de dépenses de programmes du gouvernement pour 2013-2014.

La Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée par la loi qui donnera suite à la mise en œuvre du discours sur le budget 2014-2015 pour établir les objectifs révisés de déficit.

La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996. Cette loi prévoit l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsque se produit un dépassement.

En 2009, la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38) a modifié substantiellement la Loi sur l'équilibre budgétaire afin, notamment, d'y incorporer des dispositions particulières pour permettre au gouvernement de faire face à la récession.

Ainsi, les dispositions qui prohibent un déficit budgétaire ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 au 31 mars 2013. La Loi permet de suspendre temporairement l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2009-2010 et 2010-2011, et ce, sans avoir à compenser les déficits par des excédents au cours des années subséquentes.

De plus, la Loi prévoit que le gouvernement doit respecter les objectifs de déficits budgétaires décroissants qui ont été fixés au budget de mars 2011, soit 3 800 millions de dollars en 2011-2012 et 1 500 millions de dollars en 2012-2013. Elle prévoit également que l'équilibre entre les revenus et les dépenses, établis conformément aux conventions comptables du gouvernement, doit être atteint pour 2013-2014.

Si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport aux objectifs de déficits budgétaires décroissants de 2011-2012 et de 2012-2013, ou à l'objectif d'équilibre budgétaire pour les années financières suivantes, il doit atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière suivante, ajusté du montant de ce dépassement.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins 1 milliard de dollars, et ce, en raison de circonstances précisées dans la Loi, soit une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses, une détérioration importante des conditions économiques ou encore une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement. Le gouvernement doit alors appliquer un plan financier de résorption qui assure que les dépassements seront compensés à l'intérieur d'une période de cinq ans.

En cas de dépassements d'au moins 1 milliard de dollars, le ministre des Finances et de l'Économie doit faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient que le gouvernement encoure de tels dépassements. Il doit également présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours de la période de cinq ans et appliquer des mesures de résorption d'au moins 1 milliard de dollars dès l'année financière où de tels dépassements sont prévus ou lors de l'année suivante s'il s'agit de dépassements constatés. Il doit résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

De plus, la Loi fait dorénavant en sorte que les inscriptions comptables à la dette nette doivent être considérées dans le calcul de l'équilibre budgétaire, sauf lorsque celles-ci résultent de modifications aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances et de l'Économie doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ainsi que de l'état des opérations de la réserve de stabilisation.

1.3.2 Poursuivre le contrôle des dépenses sans compromettre la reprise de l'économie

En 2012-2013, grâce à un contrôle rigoureux des dépenses, le gouvernement a limité la croissance des dépenses de programmes à 1,2 %.

La poursuite de ce contrôle rigoureux des dépenses pour l'ensemble des ministères et organismes permettra le respect des déficits budgétaires anticipés sans nuire à la reprise de l'économie.

❑ 2013-2014

Pour l'année en cours, le niveau des dépenses de programmes est maintenu à 63 825 millions de dollars comme prévu au *Point* de mars 2013, ce qui correspond à une hausse de 2,5 %. La révision du taux de croissance provient de dépenses réelles plus faibles qu'attendu en 2012-2013.

GRAPHIQUE A.14

Dépenses de programmes révisées – 2012-2013 et 2013-2014
(en millions de dollars)

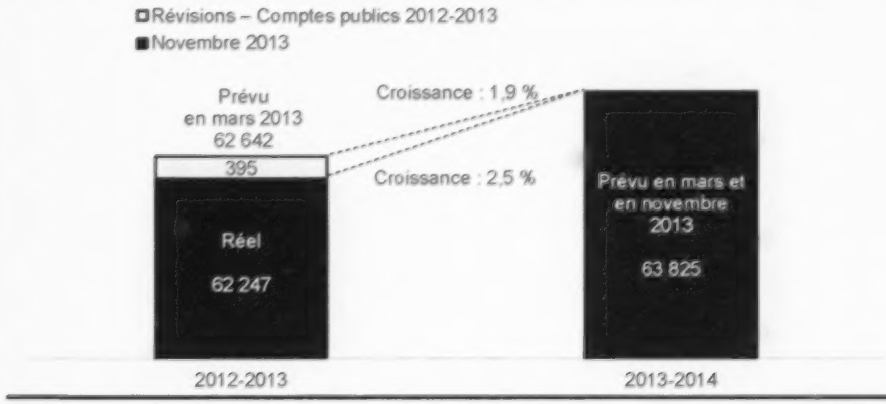

❑ 2014-2015 à 2017-2018

Pour les années 2014-2015 à 2016-2017, la croissance des dépenses de programmes est établie à 2,0 %.

— Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,5 point de pourcentage la première année et de 1,2 point de pourcentage les deux années suivantes. Ces révisions prennent en compte l'impact des nouvelles politiques récemment annoncées par le gouvernement.

À compter de 2017-2018, la croissance des dépenses de programmes pourra être ramenée à un rythme compatible avec la progression attendue des revenus.

TABLEAU A.9

Croissance des dépenses de programmes – Novembre 2013
(en pourcentage)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Dépenses de programmes – Mars 2013	**1,9**	**1,9**	**2,5**	**3,2**	**3,2**	**3,2**
Révisions d'automne	–0,7	0,6	–1,0	–1,3	–1,2	0,1
Politiques économique et de solidarité[1]	—	—	0,5	0,1	—	—
DÉPENSES DE PROGRAMMES – NOVEMBRE 2013[2]	**1,2**	**2,5**	**2,0**	**2,0**	**2,0**	**3,3**

(1) Impact sur les dépenses excluant l'impact des mesures fiscales.
(2) Le niveau de dépenses de programmes pour 2013-2014 n'est pas révisé. La révision du taux de croissance provient de dépenses réelles plus faibles qu'attendu en 2012-2013.

Une approche plus modérée et plus stable qu'ailleurs

L'approche qui a été adoptée au Québec pour le retour à l'équilibre budgétaire est plus modérée et plus stable qu'ailleurs.

- La croissance des dépenses consolidées en 2014-2015 et en 2015-2016 se situera à 2,1 %.

D'autres juridictions ont, quant à elles, limité davantage la croissance de leurs dépenses, et ce, tant dans le reste du Canada qu'ailleurs dans le monde.

- La croissance des dépenses de la Colombie-Britannique est prévue à 1,7 % en 2013-2014 et à 0,8 % en 2014-2015, soit un ralentissement par rapport à 2012-2013.
- Le gouvernement fédéral prévoit une réduction de ses dépenses pour l'année 2014-2015.
- Pour sa part, l'Ontario connaîtra des fluctuations importantes de ses taux de croissance des dépenses, qui passent de 4,2 % en 2013-2014 à 0,4 % en 2015-2016.
- Quant à l'Angleterre, les taux de croissance avoisineront 1 % pour les années 2013-2014 à 2015-2016.

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette dans certaines juridictions[1]
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015
Québec				
– Dépenses de programmes	1,2	2,5	2,0	2,0
– Dépenses consolidées	2,5	3,3	2,1	2,1
Au Canada				
Colombie-Britannique	2,9	1,7	0,8	2,0
Ontario	–0,4	4,2	1,1	0,4
Gouvernement fédéral	0,9	2,9	–0,2	2,5
À l'étranger[2]				
États-Unis	–1,7	–2,6	3,8	4,6
Angleterre	2,5	1,2	1,1	0,9
Zone euro	1,2	1,9	1,9	2,3

(1) Les dépenses consolidées excluant le service de la dette sont présentées en année financière pour les provinces, le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement fédéral américain.
(2) Ces dépenses représentent les dépenses courantes excluant le service de la dette pour tous les ordres ou paliers de gouvernement, à l'exception des États-Unis.
Sources : Fichier des comptes publics de Finances Canada, le Bureau du Budget du Congrès (CBO) de Washington, Commission européenne (Écofin, novembre 2013) et calculs du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Un ralentissement de la croissance des dépenses par rapport aux années antérieures

■ Les dépenses de programmes

La croissance moyenne des dépenses de programmes sera maintenue à un rythme nettement inférieur à celui des dernières années.

De 2012-2013 à 2016-2017, la croissance moyenne s'établira à 2,0 %, soit une réduction de 3,6 points de pourcentage par rapport à la moyenne observée de 2006-2007 à 2009-2010, qui a été de 5,6 %.

GRAPHIQUE A.15

Croissance des dépenses de programmes
(en pourcentage)

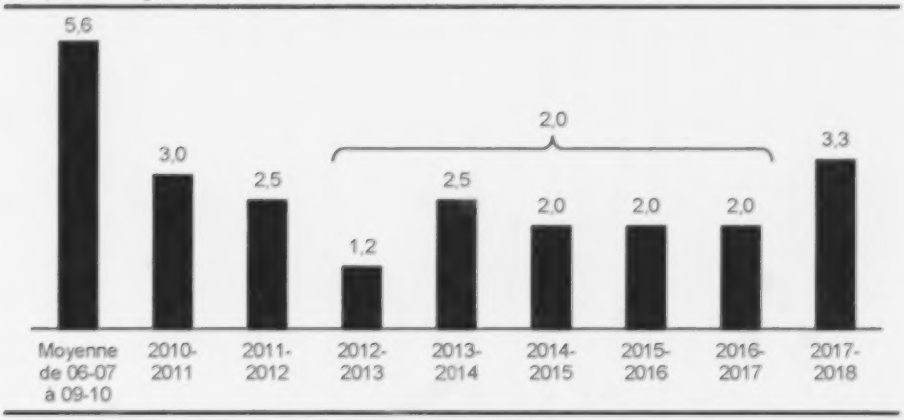

■ Les dépenses consolidées

Le même constat est fait pour les dépenses consolidées excluant le service de la dette. La croissance annuelle moyenne de 2012-2013 à 2016-2017 s'établira à 2,4 % et correspondra également à un taux de croissance plus faible que par les années passées.

— Par rapport à la moyenne observée pour 2006-2007 à 2009-2010, c'est une réduction de 3,3 points de pourcentage.

Par ailleurs, la croissance plus élevée que prévu en 2013-2014 s'explique notamment par les niveaux plus faibles des dépenses en 2012-2013 et par les révisions aux dépenses des entités consolidées en 2013-2014.

GRAPHIQUE A.16

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette
(en pourcentage)

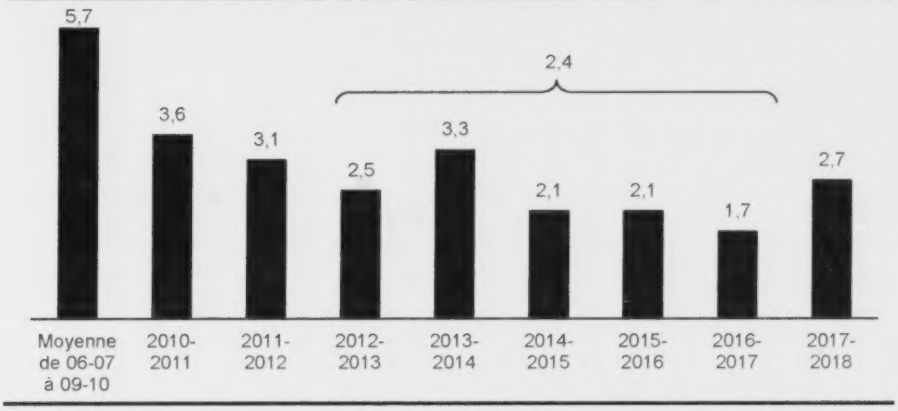

❑ Rétablir graduellement le poids des dépenses dans l'économie

Afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et la capacité de payer du gouvernement et des contribuables, il importe de ramener progressivement les dépenses à leur poids historique dans l'économie.

— De 1972 à 2012, les dépenses consolidées en pourcentage du PIB auront été en moyenne de 21,3 %. Pour 2011-2012, la part des dépenses était plutôt de 22,8 %, soit 1,5 point de pourcentage additionnel.

L'approche retenue par le gouvernement permettra de rétablir progressivement cet équilibre sans compromettre la reprise économique.

— Les premiers pas en ce sens ont été réalisés en 2012-2013, alors que la croissance des dépenses consolidées a été limitée à 2,5 %.

D'ici 2017-2018, la progression des dépenses planifiée ramènera la part des dépenses consolidées dans le PIB à 21,5 %, soit une part plus proche de la moyenne historique de 21,3 %.

Il importe de rétablir cet équilibre pour :

— éviter que des dépenses trop élevées exigent un fardeau fiscal trop lourd par rapport à nos voisins, ce qui pourrait nuire à la compétitivité fiscale et limiter la croissance économique au Québec;

— que le gouvernement, lors d'une prochaine récession, puisse avoir la capacité de financer la hausse des dépenses qui pourrait être requise pour soutenir l'économie.

GRAPHIQUE A.17

Évolution de la part des dépenses consolidées[1] dans l'économie
(en pourcentage du PIB)

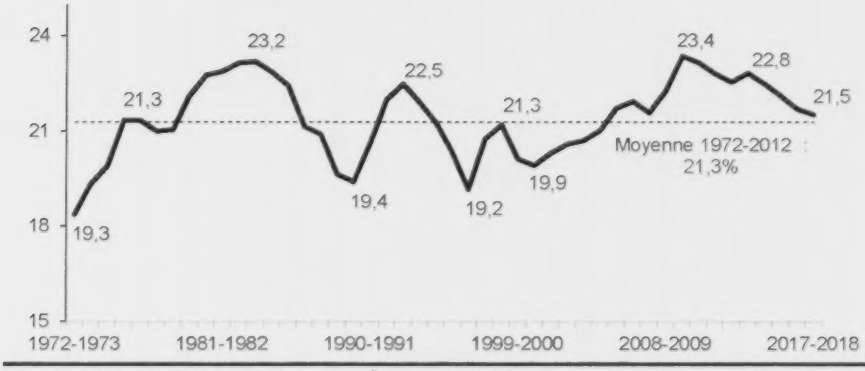

Note : Calculs du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.
(1) Excluant le service de la dette.

❑ Poursuivre la gestion responsable des dépenses

Pour les exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, le gouvernement s'était donné une cible de croissance des dépenses de 1,9 %, soit le taux le plus faible en 15 ans. Malgré cet objectif ambitieux, le gouvernement a réalisé en 2012-2013 la meilleure performance des 15 dernières années en matière de contrôle des dépenses de programmes. De fait, ces dépenses ont été moindres de 395 millions de dollars par rapport au niveau prévu dans le budget 2012-2013 déposé en mars 2012 et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de mars 2013.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement fait le choix de poursuivre un contrôle rigoureux et responsable des dépenses.

Afin de respecter cet objectif, le gouvernement compte notamment maintenir ses efforts pour optimiser l'utilisation des ressources de l'État. Celles-ci doivent être gérées de façon à maximiser les retombées pour chacun des dollars investis. À cet effet, le gouvernement poursuivra son action en considérant notamment les trois orientations suivantes par :

— un renforcement de la planification des ministères et organismes afin de se doter d'une vision à moyen terme sur le niveau et l'utilisation des ressources disponibles;

— une poursuite de l'amélioration de la qualité et de l'efficience dans la gestion des services publics, par exemple :

  — par un renforcement des mécanismes permettant de s'assurer de l'intégrité de la grande fonction publique et des entreprises qui font affaire avec l'État;

  — par l'amélioration des processus, notamment en matière de gestion contractuelle;

  — en finançant davantage les organismes publics en fonction des services rendus, tout en tenant compte des ressources disponibles;

— une amélioration de la reddition de comptes publique et la sensibilisation des citoyens aux enjeux des finances publiques.

1.3.3 Éviter le recours à des hausses d'impôts ou de taxes

Afin de préserver la compétitivité fiscale du Québec, en particulier avec ses partenaires commerciaux, le gouvernement privilégie de ne pas hausser davantage le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.

— L'ensemble des contribuables a participé à l'assainissement des finances publiques au cours des dernières années à la suite de la mise en place de taxes ou d'impôts supplémentaires.

— Ainsi, l'ensemble des mesures introduites ces dernières années aura fait augmenter les revenus de 6,3 milliards de dollars en 2013-2014, selon les évaluations faites de leur impact financier au moment de leur annonce.

La hausse importante du fardeau fiscal des dernières années, combinée à une révision au niveau de l'assiette taxable par rapport à ce qui était prévu au moment de l'établissement de ces mesures, aura contribué à réduire leur rendement en 2012-2013 et en 2013-2014.

— Par exemple, à la suite d'une détérioration de 437 millions de dollars entre le budget 2012-2013 et *Le point* de mars 2013, les revenus de la taxe de vente du Québec sont une fois de plus révisés à la baisse, pour l'année 2012-2013, de 505 millions de dollars.

  — Au total, cela représente une révision de près de 1 milliard de dollars entre la prévision du budget 2012-2013 et le résultat réel.

  — Cette révision équivaut à une diminution d'environ 100 millions de dollars par point de pourcentage de la taxe de vente du Québec.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le gouvernement choisit de ne pas hausser davantage le fardeau fiscal des contribuables.

GRAPHIQUE A.18

Revenus de la taxe de vente du Québec pour l'année 2012-2013
(en millions de dollars)

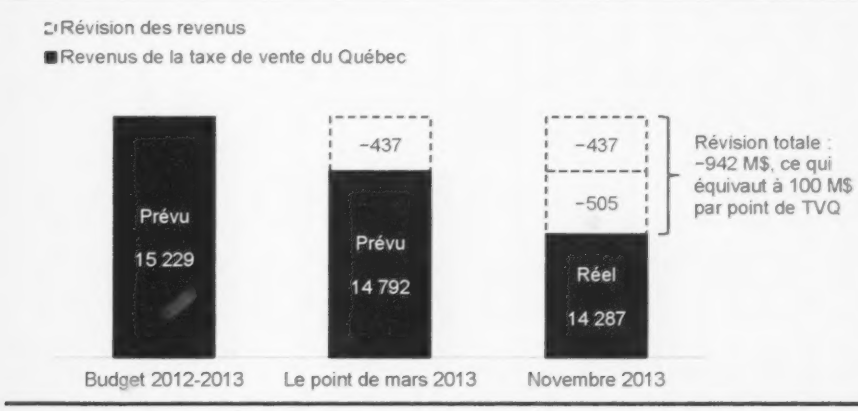

Mesures aux revenus depuis le budget 2009-2010

Au cours des dernières années, plusieurs mesures aux revenus ont été instaurées, notamment une hausse de la taxe de vente de 2 points de pourcentage, des hausses du taux de la taxe sur les carburants et l'instauration de la contribution santé.

Au moment de leur annonce, il était prévu que ces mesures entraînent des hausses de revenus de 3,2 milliards de dollars en 2011-2012, de 5,3 milliards de dollars en 2012-2013 et de plus de 6,0 milliards de dollars à compter de 2013-2014.

Mesures aux revenus annoncées depuis le budget 2009-2010
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hausse de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 9,5 %[1]	1 615	2 715	2 815	2 815
Hausse de la contribution des institutions financières	115	139	204	335
Hausse du taux de la taxe sur les carburants de 1 ¢ le litre le 1er avril de chaque année de 2010 à 2013	240	360	480	480
Instauration d'une contribution santé à compter du 1er juillet 2010[2]	575	945	945	945
Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	555	875	1 400	1 400
Autres mesures[3]	114	268	485	485
TOTAL	**3 214**	**5 302**	**6 329**	**6 460**

Note : Les impacts financiers présentés sont ceux estimés au moment de l'annonce des mesures.
(1) Incluant la majoration du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec et l'indexation additionnelle du régime d'imposition des particuliers et du régime d'aide de dernier recours annoncées au budget 2009-2010.
(2) Depuis le 1er janvier 2013, la contribution santé est devenue progressive.
(3) Sont comprises l'indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1er janvier 2011, la révision du régime de droits miniers, la hausse de la taxe sur le tabac et la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques.

1.3.4 Des versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017

❑ Le respect des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026

L'atteinte des objectifs de réduction de la dette du Québec d'ici 2025-2026 est essentielle au maintien de finances publiques saines, afin d'assurer à court, moyen et long terme la croissance économique, et de services publics de qualité. À cet égard, trois facteurs nécessitent que le Québec maintienne ces objectifs :

- un vieillissement rapide de la population;
  - ce phénomène vient progressivement mettre des pressions à la baisse sur la croissance de l'économie, et par le fait même sur les revenus du gouvernement;
  - de plus, certaines dépenses subissent déjà des pressions additionnelles en raison de ce phénomène, notamment en santé;
- un endettement plus élevé qu'ailleurs;
  - le poids de la dette du Québec en proportion de l'économie est le plus élevé des provinces canadiennes. Cet endettement élevé a un impact important sur le service de la dette;
  - plus les coûts relatifs à la dette sont élevés, moins il y a de ressources financières pour le financement des services publics ou de marge de manœuvre pour maintenir la compétitivité fiscale du Québec;
- un retour de la croissance économique;
  - la lutte contre l'endettement doit se poursuivre et même être accélérée en période de croissance économique afin que le Québec soit en position de faire face à une prochaine récession.

❑ Compenser pleinement l'impact des déficits additionnels sur la dette

Les déficits anticipés en 2013-2014 et en 2014-2015 totalisent 4,25 milliards de dollars et seront portés sur la dette.

— Cet endettement additionnel devra être compensé en totalité afin de respecter les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026.

L'impact de ces déficits sur la dette nécessitera des versements additionnels de 425 millions de dollars par année au Fonds des générations à compter de 2016-2017.

— Ces versements additionnels nécessaires au respect des objectifs de réduction de la dette seront prélevés à même les revenus issus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, qui représente une source de revenu stable.

— Ces versements s'ajouteront à ceux de 100 millions de dollars annuellement, versé au Fonds des générations à compter de 2014-2015, annoncé au budget 2013-2014.

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'affecter ces versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017.

Ce transfert additionnel de revenus vers le Fonds des générations sera compensé par une réduction équivalente des dépenses de programmes à compter de 2016-2017. Ce faisant, le geste posé par le gouvernement n'affectera pas le cadre financier, qui prévoit le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

TABLEAU A.10

Impact sur le solde budgétaire[1] des versements additionnels au Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Versements actuels au Fonds des générations	1 661	1 983	2571
Versements additionnels provenant des revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques	—	425	425
Total – Versements au Fonds des générations	1 661	2 408	2996
Impact sur le cadre financier			
Revenus budgétaires	—	–425	–425
Dépenses de programmes	—	425	425
IMPACTS SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2. LES RÉVISIONS DÉTAILLÉES AU CADRE FINANCIER

2.1 Des revenus moins importants que prévu

❑ Une révision des revenus autonomes de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014

Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 1 083 millions de dollars en 2012-2013 et de 2 497 millions de dollars en 2013-2014[1].

Les révisions par source de revenus sont les suivantes[2] :

— les revenus de la taxe à la consommation sont révisés à la baisse en raison d'une consommation moins importante que prévu témoignant notamment d'un taux d'épargne plus élevé;

— les revenus de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse, reflétant des salaires et traitements moins élevés qu'attendu;

— la croissance moins forte que prévu des revenus au titre des impôts des sociétés reflète une révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés;

— la révision à la baisse des revenus de droits miniers en raison des prix plus faibles que prévu des métaux produits au Québec.

TABLEAU A.11

Révisions aux revenus autonomes en 2012-2013 et en 2013-2014
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014
Impôt sur le revenu des particuliers	–490	–885
Cotisations au Fonds des services de santé	55	–36
Impôts des sociétés	–225	–741
Taxes à la consommation[1]	–492	–576
Droits miniers	–14	–115
Entreprises du gouvernement	123	–73
Autres sources de revenus	–40	–71
TOTAL	**–1 083**	**–2 497**

(1) Inclut une révision à la baisse de 505 M$ à la taxe de vente du Québec en 2012-2013.

1 Inclut, pour l'année 2013-2014, l'impact de 12 M$ découlant des mesures fiscales de la Politique économique Priorité emploi.

2 Voir explications plus détaillées à la section C.

La révision constatée en fin d'année 2012-2013 et celles attribuables aux perspectives économiques de 2013-2014 ont un impact total de près de 2,5 milliards de dollars sur le niveau prévu des revenus autonomes en 2013-2014.

— Premièrement, l'écart de revenus observé en 2012-2013 affecte à la baisse de 1 083 millions de dollars le niveau de revenus sur l'ensemble de l'horizon de prévision, puisque la croissance de 2013-2014 s'applique à un niveau moins élevé de revenus.

— Deuxièmement, alors qu'une croissance de 5,2 % des revenus autonomes était prévue en 2013-2014 dans *Le point* de mars 2013, celle-ci est maintenant établie à 2,6 %, ce qui réduit les revenus de 1 414 millions de dollars additionnels.

GRAPHIQUE A.19

Revenus autonomes révisés – 2012-2013 et 2013-2014
(en millions de dollars)

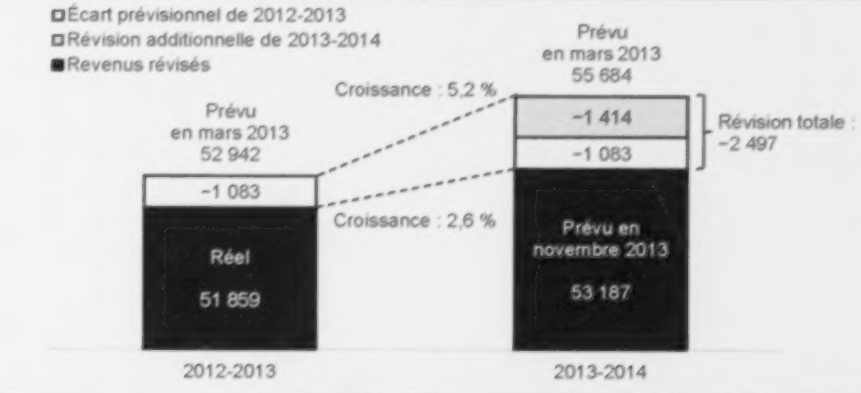

❑ Évolution des revenus en 2012-2013

Les revenus autonomes du fonds général constatés aux *Comptes publics 2012-2013* ont affiché une hausse de 3,3 % par rapport à l'année 2011-2012, alors qu'une croissance de 5,3 % était prévue. Il s'agit d'une révision à la baisse des revenus autonomes de 1 083 millions de dollars depuis la mise à jour économique et financière de mars 2013.

Au moment de préparer la prévision de mars dernier, le ministère des Finances et de l'Économie disposait d'informations détaillées concernant les revenus jusqu'en janvier, lesquels affichaient une croissance cumulative de 4,7 %. À ce moment, une amélioration de la croissance cumulative aux revenus était constatée depuis novembre 2012.

En raison principalement de la faible progression de l'activité économique au début de l'année 2013, les revenus autonomes n'ont pas progressé en février et ont décru de 5,8 % au mois de mars, réduisant ainsi la croissance pour l'ensemble de l'année financière à 3,3 %.

GRAPHIQUE A.20

Revenus autonomes
Croissance mensuelle[1] et cumulative[2] – Fin de l'année 2012-2013
(en pourcentage)

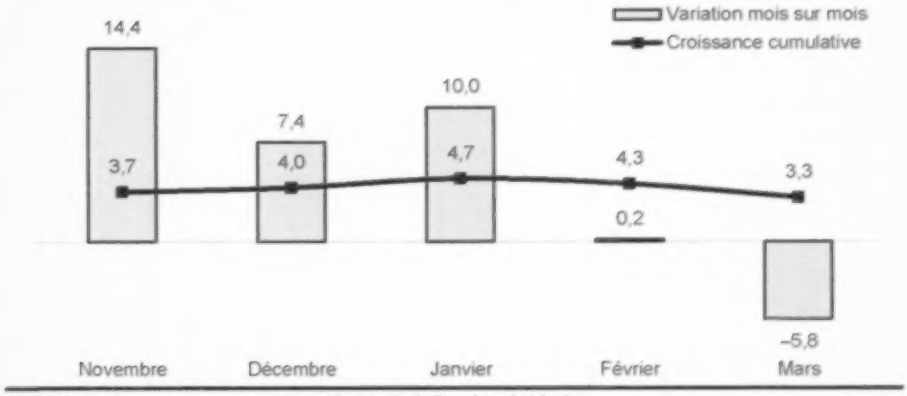

(1) Variation des revenus par rapport au même mois de l'année précédente.
(2) Pour un mois donné, variation des revenus depuis le début de l'année financière 2012-2013 par rapport à la même période en 2011-2012.
Sources : Selon le rapport mensuel des opérations financières et les résultats aux comptes publics pour le cumulatif au 31 mars.

❑ Évolution attendue des revenus en 2013-2014

Au début de l'année financière 2013-2014, les revenus ont continué de croître faiblement, mais affichent présentement une amélioration graduelle, conformément à la nouvelle prévision de croissance économique.

Après cinq mois, soit d'avril à août, la croissance des revenus atteint 0,8 % par rapport à la même période l'an dernier. D'ici la fin de l'année, il est prévu qu'elle s'établisse à 2,6 %.

Cette révision à la baisse par rapport à la croissance prévue de 5,2 % dans *Le point* de mars 2013 représente néanmoins un manque à gagner additionnel de 1 414 millions de dollars.

GRAPHIQUE A.21

Croissance cumulative[1] réelle et prévue des revenus autonomes – 2013-2014
(en pourcentage)

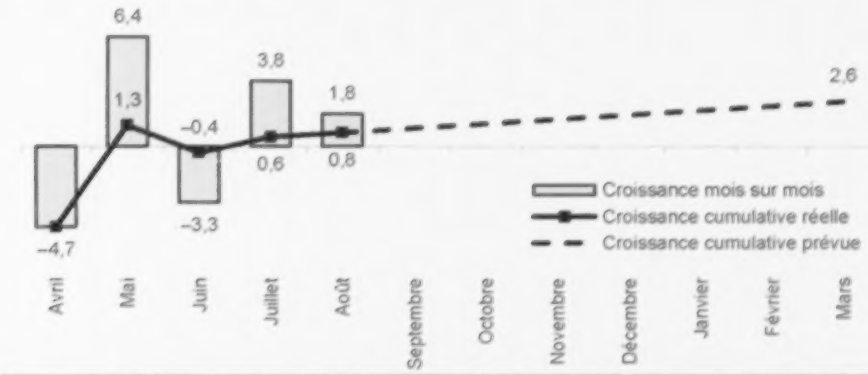

(1) Pour un mois donné, variation des revenus depuis le début de l'année financière 2013-2014 par rapport à la même période en 2012-2013.

Sources : Rapport mensuel des opérations financières pour les mois d'avril à août. Prévision du ministère des Finances et de l'Économie pour l'ensemble de l'année 2013-2014.

❑ Facteurs explicatifs des révisions aux revenus autonomes

En 2013-2014, les revenus autonomes seront de 2,5 milliards de dollars inférieurs à ce qui a été prévu en mars 2013. Cela s'explique par :

— la récurrence de l'écart aux revenus constaté à la fin de l'exercice financier 2012-2013, qui se chiffre à 1 083 millions de dollars;

— les révisions additionnelles de 1 414 millions de dollars attribuables aux nouvelles perspectives économiques pour 2013-2014, incluant :

  — l'impact attendu des révisions aux indicateurs économiques et de leurs effets sur les assiettes fiscales selon l'analyse de sensibilité, basée sur l'élasticité moyenne des revenus autonomes au PIB nominal;

  — les effets additionnels liés à l'économie pouvant résulter de changements de comportement de certains agents économiques en période de faible croissance de la production et des prix;

  — la révision à la baisse des revenus de droits miniers liée aux prix plus faibles que prévu des métaux produits au Québec;

  — la révision à la baisse des revenus attendus de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

TABLEAU A.12

Révisions attendues aux revenus autonomes en 2013-2014
(en millions de dollars)

	2013-2014
Récurrence des écarts aux revenus constatés à la fin de 2012-2013	**–1 083**
Révisions attribuables aux perspectives économiques révisées pour 2013-2014	
Impact attendu de la révision des indicateurs économiques	–750
Effets additionnels liés à l'économie	–405
Révisions des revenus de droits miniers	–115
Révisions – Loto-Québec et Société des alcools du Québec	–144
Sous-total	**–1 414**
TOTAL	**–2 497**

■ Impact attendu de la révision des indicateurs économiques

La révision à la baisse de 1 414 millions de dollars des revenus autonomes en 2013-2014 s'explique en partie par la révision du PIB nominal. En effet, la croissance prévue du PIB nominal a été révisée de 3,6 % à 2,1 % pour 2013, ce qui représente une diminution de 1,5 point de pourcentage par rapport à ce qui avait été prévu en mars 2013[3].

Selon l'analyse de sensibilité usuelle[4], laquelle reflète des élasticités moyennes observées sur une longue période, une baisse de 1 point de pourcentage du PIB nominal entraîne généralement une baisse de 1 % des revenus autonomes, ce qui équivaut à environ 500 millions de dollars.

— Sur la base de l'analyse de sensibilité, on devrait donc s'attendre à ce que l'écart de 1,5 % entraîne une révision à la baisse de 750 millions de dollars des revenus autonomes par rapport à ce qui a été prévu en mars 2013 :

  — 550 millions de dollars attribuables à une progression moins rapide des prix;

  — 200 millions de dollars attribuables à une croissance de la production moins élevée.

Pour l'année 2014, le PIB nominal est également révisé à la baisse, de 3,9 % à 3,6 %.

GRAPHIQUE A.22

Révision du PIB nominal – 2013
(en pourcentage)

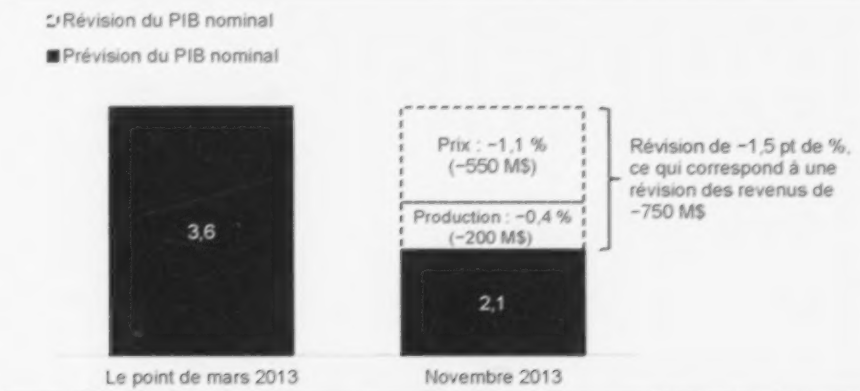

[3] Ces révisions à la baisse du PIB nominal se traduiront par une croissance plus faible des revenus, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et l'activité économique.

[4] Voir l'annexe de la section C.

Les effets additionnels liés à l'économie

Pour plusieurs raisons, telles que des changements de comportements ou des choix fiscaux, les effets additionnels liés à l'économie sont évalués à 405 millions de dollars.

Par exemple, les résultats observés au Québec depuis le début de l'année 2013 montrent une forte révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés. En effet, la croissance prévue de cet indicateur économique a été révisée de 4,9 % à –6,0 % en 2013.

Un tel revirement amène les sociétés à faire différents choix en ce qui concerne leurs impôts à payer. Ces dernières ont pu, entre autres :

— choisir d'ajuster à la baisse leurs remises d'acomptes provisionnels;

— choisir de reporter à une année antérieure les pertes réalisées afin de se voir rembourser une partie de l'impôt payé pour ces années.

Ces choix ont pour résultat d'amplifier les révisions attendues aux revenus autonomes découlant des prévisions économiques révisées.

GRAPHIQUE A.23

Révision de l'excédent d'exploitation net des sociétés
(en pourcentage)

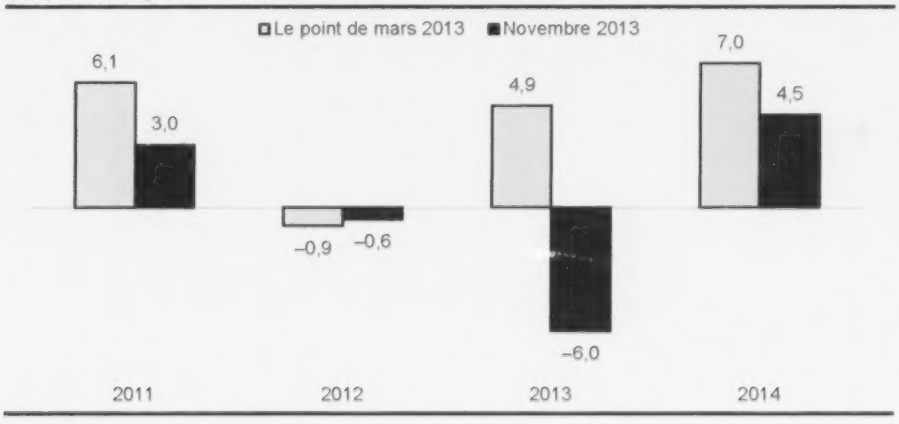

■ Révision des revenus de droits miniers

La révision de 115 millions de dollars des revenus de droits miniers en 2013-2014 s'explique essentiellement par une baisse des prix des métaux produits au Québec.

En effet, l'évolution des revenus de droits miniers est très sensible à celle de l'indice des prix des métaux produits au Québec. Par exemple, une baisse de 1 % des prix des métaux produits au Québec se traduit par une diminution d'environ 6 millions de dollars des revenus de droits miniers.

Entre le début de l'année 2013 et cet automne, les prévisionnistes du secteur privé ont révisé à la baisse leurs prévisions de prix des métaux pour les prochaines années. Ainsi, la prévision révisée repose sur une révision à la baisse de 18,0 % des prix pour 2013. Cette baisse explique l'essentiel de la révision des revenus de droits miniers en 2013-2014.

L'annexe 2 de la section C présente en détails les révisions des revenus de droits miniers.

■ Révision des revenus provenant de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec

Les revenus provenant de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec sont moins élevés que prévu de 144 millions de dollars. Une révision à la baisse de 114 millions de dollars du bénéfice net de Loto-Québec en 2013-2014 s'explique principalement par les résultats moindres que prévu dans les secteurs des loteries vidéo et des casinos. De plus, en raison de la croissance moins élevée que prévu des dépenses de consommation, le bénéfice net de la Société des alcools du Québec a été revu à la baisse de 30 millions de dollars.

2.2 Les révisions aux transferts fédéraux

Les paiements de péréquation, les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont répartis entre les provinces sur une base par habitant, faisant en sorte qu'ils sont très sensibles aux données de population.

Le 26 septembre 2013, Statistique Canada a publié les données finales du Recensement de 2011 qui indiquent, au 1er juin 2011 :

— une révision à la hausse de la population du Québec de 29 728 personnes;

— une révision à la baisse de la population du Canada de 143 147 personnes.

Par conséquent, en 2014-2015 et 2015-2016, les paiements de péréquation du Québec sont revus à la hausse de 440 millions de dollars et de 504 millions de dollars respectivement.

— Une révision à la hausse de la population du Québec diminue sa capacité fiscale par habitant (capacité fiscale divisée par une population plus grande) et l'éloigne de la moyenne de capacité fiscale des dix provinces. L'écart à combler par rapport à la moyenne des dix provinces est donc plus grand, faisant en sorte d'augmenter les paiements de péréquation du Québec.

Pour les années 2013-2014 à 2015-2016, les revenus du TCS et du TCPS du Québec sont également révisés à la hausse, dont 191 millions de dollars en 2013-2014 au TCS et 40 millions de dollars la même année au TCPS.

— Une révision à la hausse de la population du Québec augmente sa part dans l'enveloppe de ces transferts. Une révision à la baisse de la population du Québec aurait un effet inverse sur ces revenus.

Par ailleurs, la prise en compte de l'ensemble des données économiques et fiscales a donné lieu à d'autres révisions qui viennent réduire les impacts à la hausse associés aux nouvelles données de population du Recensement de 2011.

TABLEAU A.13

Impact du Recensement de 2011 sur les transferts fédéraux du Québec

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Recensement			
– Péréquation[1]	—	440	504
– Transfert canadien en matière de santé (TCS)[2]	191	50	52
– Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)[3]	40	20	20
Total – Recensement	**231**	**510**	**576**
Autres révisions	**–37**	**–262**	**–208**
RÉVISIONS AUX TRANSFERTS FÉDÉRAUX	**194**	**248**	**368**

(1) Comme le paiement de péréquation du Québec de 2013-2014 est connu depuis décembre 2012 et n'est pas révisé, les paiements relatifs à 2013-2014 et aux années antérieures ne seront pas affectés par les nouvelles données de population.
(2) Incluant les années antérieures à compter de 2010-2011 et excluant les revenus du Fonds visant la réduction du temps d'attente.
(3) Incluant les années antérieures à compter de 2012-2013.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.3 Les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite

Les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic ont donné lieu à une hausse de la valeur des engagements du gouvernement à l'égard de ces régimes. Les dépenses de programmes du gouvernement en sont augmentées d'environ 400 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

Trois facteurs expliquent la hausse des dépenses découlant des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite :

— les écarts d'expérience, qui représentent la différence entre les résultats constatés et les hypothèses retenues lors des évaluations actuarielles précédentes, par exemple, moins de décès chez les retraités, des départs à la retraite plus hâtifs, etc.;

— la mise à jour des hypothèses démographiques, par exemple les taux de mortalité prévus;

— la mise à jour des hypothèses économiques, par exemple le taux d'actualisation utilisé dans le cadre de l'évaluation actuarielle, le taux d'inflation prévu, etc.

TABLEAU A.14

Impact des nouvelles évaluations actuarielles sur les dépenses de programmes au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Coût net des prestations constituées	163	153	159
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	241	241	240
TOTAL	**404**	**394**	**399**

La hausse de 404 millions de dollars des dépenses de programmes en 2013-2014 reflète une augmentation :

— de 163 millions de dollars de la dépense au titre du coût des prestations constituées (aussi appelée « dépense pour le service courant »), c'est-à-dire la valeur présente des prestations de retraite qui seront versées à l'égard du service effectué par les employés au cours de la présente année financière;

— de 241 millions de dollars au titre de l'amortissement des écarts d'expérience observés dans les plus récentes évaluations actuarielles.

Par ailleurs, la hausse des obligations actuarielles se traduit par une augmentation de près de 100 millions de dollars des dépenses d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite à compter de 2013-2014. Cette dépense d'intérêts ne représente pas le coût de prestations de retraite que devra assumer le gouvernement, mais plutôt des intérêts payés sur une partie de sa dette.

Cette situation découle du fait qu'historiquement, le gouvernement a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe. Cela a fait en sorte de réduire les emprunts à effectuer sur les marchés financiers. En conséquence, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent au passif du gouvernement et sa dette directe (c'est-à-dire empruntée sur les marchés financiers) est moins élevée.

Les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic

Conformément aux normes comptables du secteur public, la valeur des obligations relatives aux prestations des régimes de retraite dont le gouvernement a la responsabilité fait l'objet, tous les trois ans, d'une évaluation actuarielle « aux fins de comptabilisation », c'est-à-dire pour la préparation des états financiers du gouvernement. Des évaluations actuarielles séparées sont également réalisées pour estimer les engagements à la charge des employés et déterminer les taux de cotisation qu'ils devront assumer. Ces évaluations sont dites « aux fins de financement ».

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il devra éventuellement verser à ses employés. Les évaluations actuarielles affectent le passif au titre des régimes de retraite, qui est reconnu dans la dette du gouvernement, et les dépenses budgétaires au titre des régimes de retraite.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) réalise les évaluations actuarielles pour l'ensemble des régimes sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. En outre, le Vérificateur général du Québec vérifie les méthodes et les hypothèses utilisées par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) pour les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation ainsi que celles retenues par la CARRA pour les évaluations actuarielles aux fins de financement.

Méthodologie utilisée

La valeur, à une date donnée, des obligations relatives aux prestations constituées est évaluée, pour l'ensemble des régimes de retraite, en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service en prenant en considération, entre autres, les hypothèses économiques et démographiques les plus probables.

En vertu des normes comptables, les hypothèses économiques et démographiques relatives aux évaluations actuarielles pour fin de comptabilisation sont déterminées par l'employeur, en l'occurrence par le MFEQ au nom du gouvernement. De plus, en raison de l'expertise de la CARRA et des données dont elle dispose en matière démographique, le MFEQ utilise les hypothèses démographiques déterminées par la CARRA.

Dans la détermination des hypothèses économiques nécessaires à la réalisation des évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation, le gouvernement applique les normes de l'ICCA relatives au secteur public (chapitre SP 3250).

Ces normes prévoient notamment, à l'article SP3250.041, que :

- « Chaque hypothèse actuarielle clé est basée sur les hypothèses les plus probables du gouvernement concernant les événements futurs qui ont un impact sur l'obligation au titre des prestations constituées ».
- « Qu'il ne faut pas que les hypothèses concernant l'avenir à long terme soient indûment influencées par les résultats prévus à court terme ».

Les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (suite)

En pratique, afin de limiter l'influence de la conjoncture économique à court terme sur les hypothèses économiques retenues à long terme, la méthodologie retenue consiste à analyser l'évolution de chacune des variables économiques faisant l'objet d'une prévision sur une très longue période. Il importe de prendre une période suffisamment longue pour être composée de plusieurs cycles économiques différents et pour limiter, par le fait même, l'influence d'un cycle en particulier. Cette méthode est conforme à la pratique actuarielle.

Lors de la mise à jour de la valeur de l'obligation actuarielle, cette nouvelle valeur est nécessairement différente de celle qui avait été projetée lors de la dernière évaluation actuarielle. Cette différence découle des écarts d'expérience et des nouvelles hypothèses.

- Les écarts d'expérience reflètent les résultats réels observés par rapport aux hypothèses qui ont été retenues lors de la dernière évaluation actuarielle. Par exemple, les augmentations de salaires observées peuvent être différentes de la prévision qui avait été faite; de même, les décès peuvent avoir été différents de ce qui avait été prévu.

- Les nouvelles hypothèses reflètent la meilleure estimation pour le futur. Par exemple, elle reflète le fait que l'espérance de vie augmente davantage que prévu.

La différence observée lors de la révision est progressivement portée aux dépenses sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime (DUMERCA), à partir de l'année subséquente, comme prescrit par les normes comptables.

Évaluations actuarielles 2013

Étant donné qu'il y a plus d'une dizaine de régimes de retraite qui font l'objet d'évaluations actuarielles par la CARRA, celles-ci sont réalisées sur une période de trois ans. En 2013, par exemple, les nouvelles évaluations actuarielles des quatre plus importants régimes de retraite (RREGOP, RRPE, RRE et RRF)[1] ont été réalisées et des estimations ont été révisées pour les autres régimes. À eux seuls, le RREGOP et le RRPE représentent plus de 97 % de tous les participants actifs aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et environ 85 % du passif du gouvernement à l'égard des régimes de retraite. Les dernières évaluations actuarielles de ces quatre régimes avaient été réalisées en 2010.

1 Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite des fonctionnaires (RRF).

2.4 Les nouvelles politiques du gouvernement

❑ La Politique économique Priorité emploi

Le 7 octobre dernier, le gouvernement a mis en place la Politique économique Priorité emploi. Cette politique prévoit des mesures budgétaires et fiscales atteignant près de 2 milliards de dollars pour soutenir l'économie, notamment avec la création de 43 050 emplois d'ici 2017.

Plus précisément, la Politique économique Priorité emploi prévoit des investissements dans cinq volets :

— 581 millions de dollars pour faire du Québec une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée;

— 709 millions de dollars pour que le Québec se dote d'entreprises plus performantes, en mesure de tenir leur place dans un monde de plus en plus compétitif;

— 82 millions de dollars pour que les entreprises fassent valoir leur savoir-faire à l'exportation, permettant ainsi au Québec d'accroître sa présence sur les marchés extérieurs;

— 516 millions de dollars pour engager le Québec dans l'électrification des transports;

— 112 millions de dollars pour stimuler la rénovation verte.

■ Les sources de financement

Ces investissements seront en partie financés à même des sources de revenus déjà prévus au cadre financier du gouvernement, soit :

— du Fonds vert;

— du Fonds d'électrification des transports.

En considérant ces sources de financement, la Politique économique Priorité emploi requiert un financement additionnel de près de 1,3 milliard de dollars réparti sur quatre ans.

TABLEAU A.15

Politique économique Priorité emploi

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Investissements					
Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée	–2	–170	–199	–210	**–581**
Des entreprises performantes	–25	–170	–247	–267	**–709**
Une action directe sur les marchés d'exportation	—	–26	–28	–27	**–82**
Une stratégie d'électrification des transports	–20	–144	–171	–181	**–516**
Un soutien à la rénovation verte	–5	–97	–5	–5	**–112**
Sous-total – Investissements	**–52**	**–607**	**–651**	**–690**	**–1 999**
MOINS :					
Financement déjà provisionné					
Fonds d'électrification des transports	5	73	57	65	**200**
Fonds vert	15	123	189	185	**512**
Sous-total	**20**	**196**	**246**	**250**	**712**
Financement additionnel					
Dépenses de programmes	–21	–276	–322	–354	**–972**
Dépenses fiscales	–12	–136	–82	–86	**–315**
COÛT BUDGÉTAIRE ADDITIONNEL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	**–33**	**–412**	**–404**	**–440**	**–1 288**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ La solidarité : une richesse pour le Québec

Le 30 octobre dernier, le gouvernement a dévoilé *La solidarité : une richesse pour le Québec*, un ensemble d'orientations et d'initiatives en matière de solidarité. Plusieurs mesures en matière de solidarité sont définies en trois orientations pour :

— accroître le bien-être des personnes et des familles;

— soutenir ceux qui aident les gens, c'est-à-dire les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale;

— préparer l'avenir en favorisant la sensibilisation, la prévention et la concertation.

Ces orientations devront désormais guider l'élaboration des politiques publiques en matière de solidarité.

Au total, plus de 300 millions de dollars sur quatre ans seront investis.

— Pour la période 2014-2017, ces mesures requièrent un financement additionnel de 264 millions de dollars réparti sur trois ans.

TABLEAU A.16

La solidarité : une richesse pour le Québec – Impact sur le cadre financier
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Investissements	–12	–94	–103	–109	–318
MOINS :					
Sommes déjà provisionnées	12	14	15	14	54
COÛT BUDGÉTAIRE	**—**	**–80**	**–89**	**–95**	**–264**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.5 Les révisions aux objectifs de dépenses de programmes

Afin de retourner graduellement à l'équilibre budgétaire dès 2015-2016, le gouvernement mise sur la poursuite d'un contrôle rigoureux des dépenses, sans nuire à la reprise économique.

Pour 2013-2014, le niveau des dépenses de programmes est maintenu au niveau prévu au *Point* de mars dernier. Grâce à ce contrôle des dépenses, le gouvernement assume à même l'objectif de dépenses de programmes le coût des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ainsi que le premier montant d'aide financière de 60 millions de dollars annoncé à l'été 2013 pour la communauté de Lac-Mégantic. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.

De plus, les objectifs de dépenses de programmes seront réduits de 305 millions de dollars en 2014-2015 et de 1 112 millions de dollars en 2015-2016 permettant ainsi de réduire la croissance à 2,0 % pour ces deux années.

TABLEAU A.17

Révisions aux objectifs de dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Révisions			
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des secteurs public et parapublic	–404	–394	–399
Politique économique	–21	–276	–322
Politique de solidarité	—	–80	–89
Aide à la communauté de Lac-Mégantic[1]	–60	—	—
Sous-total	**–485**	**–750**	**–810**
Contrôle des dépenses			
Maintien de l'objectif de dépenses de 2013-2014	485	485	485
Réduction de la croissance des dépenses de 2,5 % à 2,0 % en 2014-2015	—	570	570
Réduction de la croissance des dépenses de 3,2 % à 2,0 % en 2015-2016	—	—	867
RÉVISIONS AUX OBJECTIFS DE DÉPENSES DE PROGRAMMES	**—**	**305**	**1 112**

(1) Montant accordé à l'été 2013. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.

3. LE CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT

Cette section présente le cadre financier du gouvernement, soit :

— le cadre financier de 2012-2013 à 2017-2018;

— le cadre financier consolidé;

— le cadre financier consolidé par secteur.

❑ Le cadre financier quinquennal

Le cadre financier du gouvernement prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Des déficits de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015 sont prévus.

Ils permettront une approche graduelle de retour à l'équilibre budgétaire sans effets négatifs sur l'économie.

— La croissance des dépenses budgétaires est prévue à 1,9 % en 2014-2015 et en 2015-2016.

— La croissance des revenus sera toutefois supérieure, avec 2,4 % et 3,9 % respectivement pour ces mêmes années.

— À compter de 2017-2018, la croissance des dépenses de programmes pourra être ramenée à un rythme compatible avec la progression attendue des revenus.

De plus, le cadre financier prévoit des provisions pour éventualités de 200 millions de dollars par an à compter de 2015-2016.

Par ailleurs, les versements prévus au Fonds des générations sont maintenus jusqu'à l'équilibre budgétaire, puis augmentés de 425 millions de dollars par année à compter 2016-2017, afin de compenser les déficits anticipés additionnels résultant du report de deux ans de l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.18

Cadre financier de 2012-2013 à 2017-2018

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes	51 859	53 187	55 153	57 427	59 224	61 130
Variation en %	*3,3*	*2,6*	*3,7*	*4,1*	*3,1*	*3,2*
Transferts fédéraux	15 707	16 619	16 315	16 816	17 398	17 863
Variation en %	*3,0*	*5,8*	*–1,8*	*3,1*	*3,5*	*2,7*
Total des revenus budgétaires	**67 566**	**69 806**	**71 468**	**74 243**	**76 622**	**78 993**
Variation en %	***3,2***	***3,3***	***2,4***	***3,9***	***3,2***	***3,1***
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	–62 247	–63 825	–65 106	–66 390	–67 750	–69 981
Variation en %	*1,2*	*2,5*	*2,0*	*2,0*	*2,0*	*3,3*
Service de la dette	–7 766	–8 583	–8 679	–8 810	–9 084	–9 206
Variation en %	*5,7*	*10,5*	*1,1*	*1,5*	*3,1*	*1,3*
Total des dépenses budgétaires	**–70 013**	**–72 408**	**–73 785**	**–75 200**	**–76 834**	**–79 187**
Variation en %	***1,7***	***3,4***	***1,9***	***1,9***	***2,2***	***3,1***
ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux[1]	800	215	213	187	43	5
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	47	–113	–46	–30	–31	–11
Fonds des générations	961	1 069	1 296	1 661	2 408	2 996
Total des entités consolidées	**1 808**	**1 171**	**1 463**	**1 818**	**2 420**	**2 990**
Provisions pour éventualités	—	—	—	–200	–200	–200
Écart à résorber	—	—	400	1 000	400	400
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	–1 876	—	—	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	**–2 515**	**–1 431**	**–454**	**1 661**	**2 408**	**2 996**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–961	–1 069	–1 296	–1 661	–1 983	–2 571
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	—	–425	–425
Exclusion – Perte exceptionnelle[2]	1 876	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]	**–1 600**	**–2 500**	**–1 750**	—	—	—

(1) Sont inclus les ajustements de consolidation.
(2) Pour 2012-2013 le solde budgétaire exclut l'impact comptable de 1,9 G$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.19

Cadre financier consolidé de 2012-2013 à 2017-2018

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus consolidés						
Impôt sur le revenu et les biens	39 072	40 061	42 069	44 061	45 994	47 627
Taxes à la consommation	16 079	17 100	17 429	17 962	18 037	18 418
Droits et permis	2 084	2 054	2 317	2 487	2 511	2 478
Revenus divers	9 052	8 955	9 541	9 727	9 943	10 181
Entreprises du gouvernement	5 108	5 035	5 017	5 073	5 088	5 133
Autres sources de revenus	961	1 069	1 296	1 661	2 408	2 996
Revenus autonomes	**72 356**	**74 274**	**77 669**	**80 971**	**83 981**	**86 833**
Transferts fédéraux	17 517	18 517	17 674	18 299	18 719	19 293
Total des revenus consolidés	**89 873**	**92 791**	**95 343**	**99 270**	**102 700**	**106 126**
Dépenses consolidées						
Dépenses	–80 673	–83 372	–85 142	–86 930	–88 435	–90 854
Service de la dette	–9 839	–10 850	–11 055	–11 479	–12 057	–12 476
Total des dépenses consolidées	**–90 512**	**–94 222**	**–96 197**	**–98 409**	**–100 492**	**–103 330**
Provisions pour éventualités	—	—	—	–200	–200	–200
Écart à résorber	—	—	400	1 000	400	400
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	–1 876	—	—	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	**–2 515**	**–1 431**	**–454**	**1 661**	**2 408**	**2 996**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–961	–1 069	–1 296	–1 661	–1 983	–2 571
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	—	–425	–425
Exclusion – Perte exceptionnelle[1]	1 876	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**–1 600**	**–2 500**	**–1 750**	**—**	**—**	**—**

(1) Pour 2012-2013 le solde budgétaire exclut l'impact comptable de 1,9 G$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.20

Cadre financier consolidé par secteur de 2012-2013 à 2017-2018

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus						
Fonds général	67 566	69 806	71 468	74 243	76 622	78 993
Fonds spéciaux	8 663	10 025	10 030	10 695	11 150	11 444
Fonds des générations	961	1 069	1 296	1 661	2 408	2 996
Organismes autres que budgétaires	18 666	19 505	20 223	21 679	22 205	23 106
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	37 665	38 433	38 936	39 615	40 762	42 036
Comptes à fin déterminée	1 098	1 077	1 161	958	958	958
Transferts financés par le régime fiscal[1]	6 014	6 152	6 335	6 364	6 465	6 558
Ajustements de consolidation[2]	–50 760	–53 276	–54 106	–55 945	–57 870	–59 965
Revenus consolidés	**89 873**	**92 791**	**95 343**	**99 270**	**102 700**	**106 126**
Dépenses						
Fonds général	–62 247	–63 825	–65 106	–66 390	–67 750	–69 981
Fonds spéciaux	–6 959	–8 567	–8 344	–8 657	–8 826	–8 802
Organismes autres que budgétaires	–17 331	–18 317	–19 106	–20 572	–21 139	–22 063
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	–36 768	–37 625	–38 022	–38 569	–39 584	–40 672
Comptes à fin déterminée	–1 098	–1 077	–1 161	–958	–958	–958
Dépenses financées par le régime fiscal[1]	–6 014	–6 152	–6 335	–6 364	–6 465	–6 558
Ajustements de consolidation[2]	49 744	52 191	52 932	54 580	56 287	58 180
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	**–80 673**	**–83 372**	**–85 142**	**–86 930**	**–88 435**	**–90 854**
Service de la dette						
Fonds général	–7 766	–8 583	–8 679	–8 810	–9 084	–9 206
Entités consolidées[3]	–2 073	–2 267	–2 376	–2 669	–2 973	–3 270
Service de la dette consolidée	**–9 839**	**–10 850**	**–11 055**	**–11 479**	**–12 057**	**–12 476**
Dépenses consolidées	**–90 512**	**–94 222**	**–96 197**	**–98 409**	**–100 492**	**–103 330**
Provisions pour éventualités	—	—	—	–200	–200	–200
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	–1 876	—	—	—	—	—
Écart à résorber	—	—	400	1 000	400	400
SURPLUS (DÉFICIT)	**–2 515**	**–1 431**	**–454**	**1 661**	**2 408**	**2 996**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–961	–1 069	–1 296	–1 661	–1 983	–2 571
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	—	–425	–425
Exclusion – Perte exceptionnelle[4]	1 876	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE[5]	**–1 600**	**–2 500**	**–1 750**	—	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.
(4) Pour 2012-2013 le solde budgétaire exclut l'impact comptable de 1,9 G$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.
(5) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Section B

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2013 ET 2014

Faits saillants **B.3**

1. La situation économique au Québec **B.5**

1.1 Le PIB nominal affecté par la faiblesse des prix B.6

1.2 Les composantes du PIB réel B.8

1.3 Le marché du travail demeure sur une tendance positive B.9

1.4 Une croissance modérée des dépenses de consommation des ménages B.11

1.5 Des investissements résidentiels en baisse en 2013 ..... B.13

1.6 Les investissements non résidentiels demeurent élevés B.16

1.7 Le commerce extérieur : les exportations poursuivent leur amélioration graduelle B.19

1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé B.23

1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2013 à 2017 ..... B.25

2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec **B.27**

2.1 Croissance modérée de l'activité économique au Canada B.28

2.2 La situation économique aux États-Unis B.36

3. Le contexte économique international **B.45**

3.1 Renforcement de la croissance des économies avancées B.48

3.2 Un ralentissement plus prolongé que prévu des économies émergentes B.50

3.3 Les perspectives par pays B.52

4. Risques qui pourraient influencer le scénario de prévision **B.55**

FAITS SAILLANTS

Cette section présente la mise à jour des prévisions économiques sur lesquelles s'appuie le cadre financier du gouvernement. Ces prévisions intègrent les mesures récemment annoncées par le gouvernement, notamment la Politique économique Priorité emploi.

❑ Après une année 2013 fragile, un redressement est attendu en 2014

L'année 2013 est marquée par un contexte international qui est demeuré fragile. La croissance mondiale est restée faible en 2013, tout comme en 2012.

— Ainsi, à 2,9 % en 2013, la croissance économique mondiale est légèrement inférieure à celle de 3,2 % observée en 2012. Il s'agit d'une progression modeste.

— La croissance mondiale ne devrait se raffermir que graduellement en 2014, avec le redressement attendu de l'économie européenne et l'accélération progressive de la croissance économique américaine.

Les reprises suivant les récessions économiques sont généralement caractérisées par des croissances synchronisées à l'échelle mondiale. La reprise actuelle se distingue par d'importantes disparités régionales en matière de croissance du PIB réel, qui rendent la situation économique incertaine.

Les principales régions économiques du monde sont affectées par des difficultés spécifiques, qui se répercutent souvent sur plusieurs pays.

— Au **Québec**, la croissance du PIB réel devrait passer de 1,5 % en 2012 à 0,9 % en 2013, en raison d'un ralentissement de la demande intérieure et du contexte économique international incertain. L'activité économique devrait s'accélérer à 1,8 % en 2014 avec le raffermissement attendu de la croissance aux États-Unis et l'amélioration graduelle de l'économie mondiale.

TABLEAU B.1

Croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage)

	2012	2013	2014
Québec	1,5	0,9	1,8
Canada	1,7	1,6	2,1
États-Unis	2,8	1,6	2,4
Zone euro	–0,7	–0,4	0,7
Économies émergentes	4,7	4,6	4,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

— Au **Canada**, une demande intérieure plus faible ainsi qu'un contexte externe moins favorable aux exportations ont fait fléchir la croissance économique, qui devrait passer de 1,7 % en 2012 à 1,6 % en 2013. La croissance économique canadienne devrait s'accélérer à 2,1 % en 2014.

— Aux **États-Unis**, la croissance a aussi ralenti, passant de 2,8 % en 2012 à 1,6 % en 2013, en raison notamment de l'impact des importantes restrictions budgétaires effectuées en début d'année et de l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral américain au quatrième trimestre de 2013. En 2014, l'activité économique devrait s'accélérer à 2,4 %, favorisée par le renforcement de la demande intérieure privée et par l'atténuation de l'impact des restrictions budgétaires.

— En **zone euro**, l'activité économique devrait reculer de 0,4 % en 2013. Malgré la fin de la récession au deuxième trimestre de 2013, la situation économique demeure difficile et elle ne s'améliorera que très graduellement. Le processus de redressement des finances publiques n'est pas terminé et le chômage se situe à des niveaux record dans certains pays. En 2014, une reprise modeste de l'activité économique est attendue, avec une croissance de 0,7 %.

— Les **économies émergentes** continuent de bénéficier d'une croissance plus forte que celle des économies avancées. Toutefois, leur rythme d'expansion a ralenti graduellement ces dernières années, et devrait s'établir à 4,6 % en 2013. En 2014, la croissance des économies émergentes sera favorisée par l'accélération du commerce mondial, mais devrait demeurer limitée par la présence d'enjeux structurels.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

En 2013, la croissance du PIB réel du Québec se poursuivra à un rythme plus modeste que prévu, s'établissant à 0,9 %. Par la suite, la croissance économique devrait se renforcer, pour se situer à 1,8 % en 2014.

— La croissance du PIB réel est révisée à la baisse de 0,4 point de pourcentage en 2013 par rapport à la prévision de mars 2013.

Après une croissance du PIB réel de 1,5 % en 2012, l'économie du Québec connaît une croissance plus modérée en 2013. Cette faiblesse résulte notamment d'un ralentissement de la demande intérieure et d'un contexte international qui est demeuré fragile.

L'activité économique au Québec devrait s'accélérer progressivement au cours des prochains trimestres, avec le raffermissement attendu de la croissance aux États-Unis et l'amélioration graduelle de l'économie mondiale.

GRAPHIQUE B.1

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

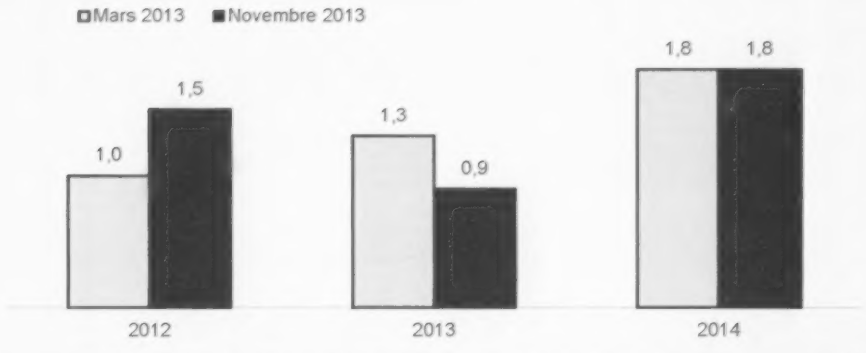

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.1 Le PIB nominal affecté par la faiblesse des prix

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en tenant compte de l'effet des prix, progressera de 2,1 % en 2013 et devrait s'accroître de 3,6 % en 2014.

— La croissance prévue du PIB nominal traduit une progression du PIB réel de 0,9 % en 2013 et de 1,8 % en 2014, ainsi qu'une augmentation des prix des biens et services produits ou importés au Québec de 1,3 % en 2013 et de 1,8 % en 2014.

La croissance du PIB nominal est ainsi révisée à la baisse de 1,5 point de pourcentage en 2013 et de 0,3 point de pourcentage en 2014 par rapport à la prévision de mars 2013.

— La révision de la croissance du PIB en termes nominaux est plus importante que celle apportée à la croissance du PIB réel. En effet, la croissance moins soutenue des prix se traduit par une importante révision à la baisse du PIB nominal, notamment en 2013.

La hausse plus modérée du PIB nominal se reflète dans la progression des principales assiettes fiscales du gouvernement en 2013. En termes nominaux :

— la consommation s'accroîtra de 2,8 % en 2013 et de 3,5 % en 2014;

— les salaires et traitements augmenteront de 2,9 % en 2013 et de 3,5 % en 2014;

— l'excédent d'exploitation net des sociétés reculera de 6,0 % en 2013 alors qu'il devrait progresser de 4,5 % en 2014.

GRAPHIQUE B.2

Évolution du PIB nominal au Québec
(variation en pourcentage)

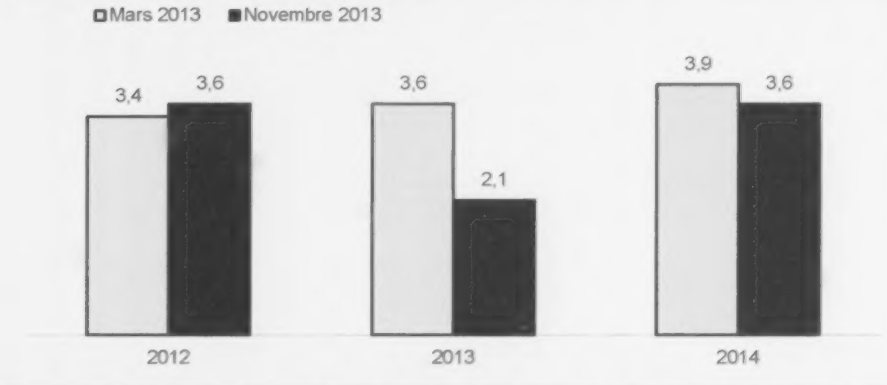

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ L'indice des prix à la consommation a fortement décéléré en 2013

Après une hausse de 2,1 % en 2012, l'indice des prix à la consommation (IPC) ne progressera que de 0,9 % en 2013. Avec le raffermissement de la croissance économique mondiale, la croissance de l'IPC devrait s'accélérer à 1,8 % en 2014, revenant ainsi à une évolution plus proche de la normale.

Le ralentissement de la croissance des prix en 2013 s'explique en partie par :

— une situation d'offre excédentaire, alors que les capacités de production nord-américaines et mondiales sont actuellement supérieures à la production;

— la croissance modérée de la demande intérieure qui exerce peu de pression sur les prix.

D'ailleurs, la faiblesse actuelle des prix n'est pas un phénomène spécifique au Québec. L'activité économique dans la plupart des économies avancées évolue dans un contexte de faible inflation.

Au Canada, la croissance de l'IPC s'élèvera à 1,0 % en 2013. Cette évolution a amené la Banque du Canada à réviser à la baisse ses prévisions d'inflation, notamment lors de son dernier *Rapport sur la politique monétaire* publié en octobre 2013.

— Selon la Banque du Canada, la période de faible inflation devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres. La croissance de l'IPC devrait retourner graduellement près de la cible de 2 % d'ici 2015.

GRAPHIQUE B.3

Évolution de l'indice des prix à la consommation au Québec
(variation annuelle en pourcentage)

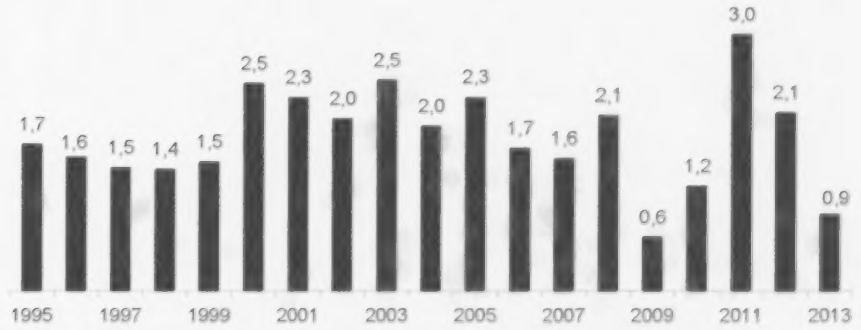

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.2 Les composantes du PIB réel

La progression prévue du PIB réel de 0,9 % en 2013 et de 1,8 % en 2014 sera soutenue par les consommateurs, par les investissements non résidentiels des entreprises et par les exportations.

— La croissance modérée des dépenses de consommation des ménages devrait se poursuivre en 2013 et en 2014, puisque les consommateurs québécois font preuve de prudence et rééquilibrent leur bilan financier.

— Comme ailleurs, les investissements non résidentiels des entreprises ont ralenti en 2013, mais ils devraient s'accélérer de nouveau en 2014 avec le raffermissement de la demande.

— Malgré le contexte international fragile, les exportations ont poursuivi leur amélioration graduelle en 2013. Elles devraient se renforcer davantage en 2014, avec l'atténuation des incertitudes économiques mondiales.

— Les investissements résidentiels devraient se replier en 2013 et en 2014. Même si les taux d'intérêt hypothécaires demeurent bas, l'ajustement que connaît présentement le marché immobilier ainsi que l'effet des mesures mises en place par le gouvernement fédéral pour limiter l'endettement hypothécaire continuent de freiner les investissements résidentiels.

— Enfin, la croissance des dépenses de l'ensemble des gouvernements se stabilise en 2013 et en 2014, car ceux-ci poursuivent leurs efforts d'amélioration et de contrôle de leur situation financière.

TABLEAU B.2

Le PIB réel et ses principales composantes
(variation en pourcentage)

	2012	2013	2014
Demande intérieure			
Consommation des ménages	1,2	1,8	2,0
Investissements résidentiels	1,4	–4,3	–1,1
Investissements non résidentiels des entreprises	10,6	0,9	2,9
Dépenses et investissements des gouvernements	1,3	0,1	0,5
Commerce extérieur			
Exportations totales	1,6	2,6	2,9
Importations totales	2,9	1,6	2,3
PIB réel	**1,5**	**0,9**	**1,8**

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.3 Le marché du travail demeure sur une tendance positive

Même si l'enquête de Statistique Canada sur l'emploi a montré de la volatilité au cours des derniers mois, la tendance d'ensemble du marché du travail est demeurée positive.

— Ainsi, après une création de 30 800 emplois en 2012, il devrait se créer 44 600 emplois en 2013, ce qui représente une hausse de 1,1 % par rapport à l'année précédente.

— La croissance économique attendue en 2014 devrait se solder par une augmentation de 39 800 emplois, soit une progression de 1,0 %.

Avec la poursuite de la création d'emplois, le taux de chômage devrait continuer de reculer graduellement, passant de 7,8 % en 2012 à 7,7 % en 2013 et à 7,6 % en 2014.

GRAPHIQUE B.4

Création d'emplois au Québec
(variation en milliers)

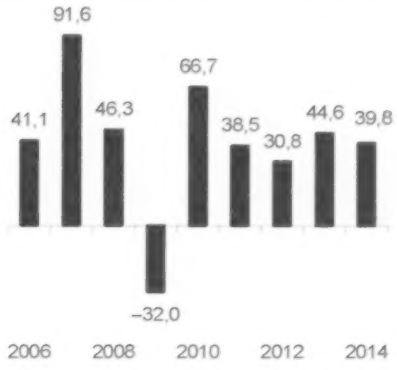

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.5

Taux de chômage au Québec
(en pourcentage)

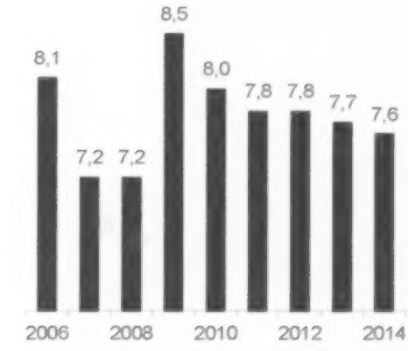

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

L'Enquête sur la population active de Statistique Canada continue de montrer d'importantes fluctuations

Les données sur le marché du travail sont produites à partir de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada. Cette enquête mensuelle est faite à partir d'un sondage effectué auprès des ménages canadiens et vise la population de 15 ans et plus. L'enquête fournit des estimations de l'emploi et du chômage. Elle répartit la population en âge de travailler en trois catégories, soit les personnes occupant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

L'enquête de Statistique Canada montre des fluctuations importantes depuis la fin de 2011.

- Les statistiques mensuelles fournies par l'enquête se caractérisent par une plus grande variabilité que les tendances observées sur de plus longues périodes.
- Dans ce contexte, les fluctuations de l'emploi relevées par l'enquête au cours des derniers mois sont difficilement conciliables avec la situation économique.

En dépit de la volatilité de l'enquête, qui s'est poursuivie au cours des derniers mois, la tendance d'ensemble du marché du travail au Québec reste positive. Par ailleurs, l'évolution de l'emploi depuis le début de l'année au Québec est semblable à celle observée en Ontario et au Canada :

- pour les dix premiers mois de 2013, par rapport à la même période en 2012, la croissance de l'emploi s'est élevée à 1,3 % au Québec, comparativement à 1,5 % en Ontario et à 1,4 % au Canada.

La tendance de l'enquête sur l'emploi, malgré ses fluctuations mensuelles, suit l'évolution de la production et de la croissance économique du Québec.

Emploi observé et estimation de l'emploi selon la production au Québec
(en milliers)

Note : L'estimation mensuelle de l'emploi est basée sur les dernières données disponibles et sur les prévisions du produit intérieur brut par industrie.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.4 Une croissance modérée des dépenses de consommation des ménages

La progression des dépenses de consommation des ménages se poursuit à un rythme modéré. En effet, après une hausse de 1,2 % en 2012, les dépenses de consommation, en termes réels, augmenteront de 1,8 % en 2013 et de 2,0 % en 2014 avec le rétablissement déjà observé de la confiance.

Cette croissance modeste de la consommation en 2013 s'explique notamment par les facteurs suivants :

— la tendance observée des ménages à assainir leur bilan financier;

— la fragilité de la confiance des consommateurs, découlant entre autres de la situation économique mondiale incertaine;

— le ralentissement des investissements résidentiels, qui limite les achats de certains biens tels que les matériaux de construction pour la rénovation domiciliaire, les meubles et les appareils ménagers.

La croissance des dépenses de consommation des ménages devrait s'accélérer à 2,0 % en 2014, sous l'effet notamment de la poursuite de la création d'emplois, d'une croissance plus soutenue des salaires et du renforcement de la confiance des consommateurs.

GRAPHIQUE B.6

Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

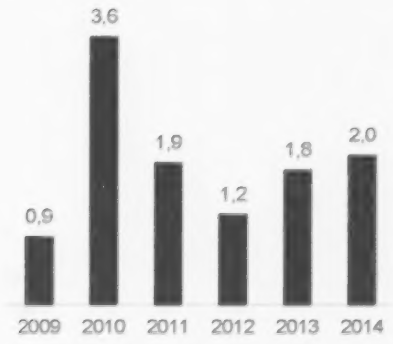

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.7

Confiance des consommateurs au Québec
(indice, année 2002 = 100)

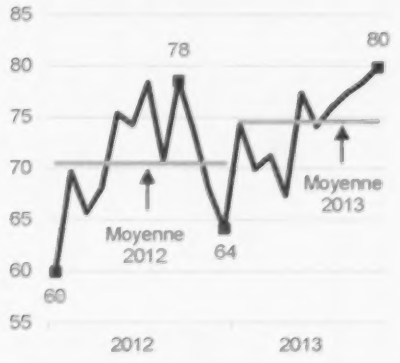

Sources : Conference Board du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une faible progression de la consommation nominale

La croissance des dépenses de consommation, en termes nominaux, a été modérée au cours des deux dernières années, au Québec comme au Canada.

- En effet, au Québec, la valeur des dépenses de consommation devrait augmenter de 2,8 % en 2013, faisant suite à une croissance de 2,9 % en 2012. En comparaison, elle avait progressé de 4,8 % en 2010 et de 4,0 % en 2011.

Une faiblesse de l'inflation

La perte de vigueur de la consommation nominale s'explique notamment par la faiblesse de l'inflation.

- En effet, le déflateur de la consommation devrait augmenter de seulement 0,9 % en 2013, comparativement à 2,1 % en 2011 et à 1,7 % en 2012.

L'assainissement du bilan financier des ménages

Par ailleurs, les ménages québécois ont amorcé un assainissement de leur bilan financier, en augmentant leur épargne.

- En effet, le taux d'épargne des ménages québécois a augmenté dernièrement, passant de 2,4 % en 2010 à 3,1 % en 2013.

- Le taux d'épargne de 3,1 % prévu actuellement pour 2013 est plus élevé que celui de 1,4 % prévu en mars et que les taux mesurés avant les révisions historiques de Statistique Canada en octobre dernier.

Bien que l'amélioration du bilan financier des ménages soit positive dans un horizon de long terme, elle se fait au détriment de la consommation dans une perspective de court terme.

- Les facteurs qui ont affecté la consommation nominale devraient se dissiper graduellement et la consommation nominale devrait s'accélérer à 3,5 % en 2014.

Dépenses de consommation des ménages
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

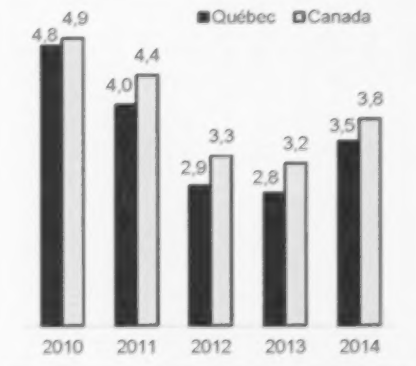

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Taux d'épargne au Québec

(en pourcentage)

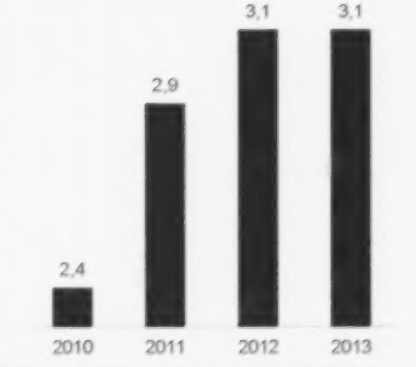

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.5 Des investissements résidentiels en baisse en 2013

Le secteur résidentiel, au Québec comme au Canada, affiche un recul en 2013. Ce repli résulte d'un réajustement découlant notamment de l'effet des mesures successives de resserrement des règles hypothécaires introduites entre 2008 et 2012 par le gouvernement fédéral afin de limiter l'expansion du crédit hypothécaire au Canada.

Dans ce contexte, les investissements résidentiels au Québec ont déjà fortement ralenti en 2011 et en 2012. Ils se replieront de 4,3 % en 2013 et de 1,1 % en 2014. Cette tendance reflète l'évolution des mises en chantier.

— Les mises en chantier reculeront de 21,3 %, pour se situer à 37 300 unités en 2013, par rapport à 47 400 en 2012. Ainsi, elles s'établissent déjà à des niveaux légèrement inférieurs à la formation des ménages, qui est de près de 40 000 par année.

— Le secteur résidentiel devrait se stabiliser en 2014, alors que les mises en chantier devraient se situer à 37 400 unités.

Le niveau actuel des mises en chantier se situe tout de même à des niveaux supérieurs à ceux observés à la fin des années 1990, lorsque les mises en chantier s'établissaient en deçà de 30 000 unités par année.

Par ailleurs, les faibles taux d'intérêt hypothécaires actuellement en vigueur, qui ne devraient progresser que graduellement au cours des prochains trimestres, ainsi que les mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour la rénovation verte, favoriseront une stabilisation du secteur résidentiel au Québec.

GRAPHIQUE B.8

Investissements résidentiels au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

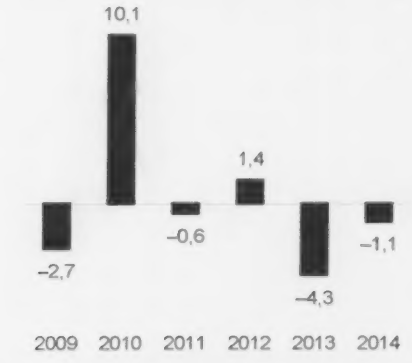

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.9

Mises en chantier et formation de ménages au Québec
(en milliers d'unités)

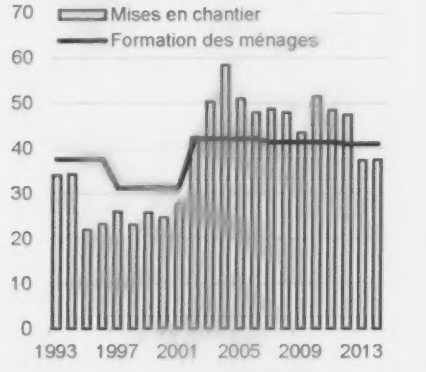

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Un secteur résidentiel près de l'équilibre au Québec

L'activité du secteur résidentiel a ralenti au Canada depuis la mi-2012

Depuis juillet 2012, l'activité du secteur résidentiel a fortement ralenti au Canada, en réaction notamment aux nouvelles mesures concernant les prêts hypothécaires assurés, dont la réduction de la période d'amortissement maximal de 30 ans à 25 ans.

- Il s'agissait d'une 4e mesure mise en place par le gouvernement fédéral depuis 2008 pour limiter l'expansion du secteur résidentiel.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces dernières mesures, les mises en chantier et les ventes de logements existants ont reculé. Toutefois, depuis le deuxième trimestre de 2013, l'activité dans le secteur résidentiel canadien semble se stabiliser.

Un réajustement plus important au Québec

Comme le reste du Canada, le Québec a connu une correction au chapitre des mises en chantier et des ventes de logements existants, à partir du deuxième semestre de 2012. Toutefois, en termes relatifs, cette correction a été plus importante au Québec.

Par ailleurs, le ratio des ventes sur les nouvelles inscriptions en octobre 2013 indique que le marché de la revente est près de l'équilibre au Québec, alors que le marché canadien est légèrement à l'avantage des vendeurs, ce qui entraîne une pression à la hausse sur les prix ailleurs au Canada.

- Au cours des dix premiers mois de 2013 par rapport à la même période en 2012, les prix moyens des logements sur le marché de la revente ont augmenté de 4,3 % au Canada alors qu'ils ont reculé de 0,2 % au Québec.

Ainsi, le secteur résidentiel québécois s'est rapproché plus rapidement d'une situation d'équilibre. L'introduction de nouvelles mesures restrictives pourraient freiner davantage le secteur immobilier québécois.

Évolution des mises en chantier

(indice, 2e trimestre de 2012 = 100)

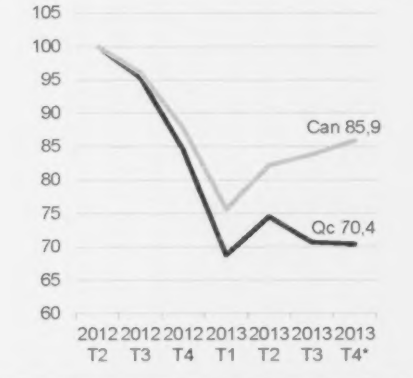

* Cumulatif des mois disponibles.

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Évolution des ventes de logements existants

(indice, 2e trimestre de 2012 = 100)

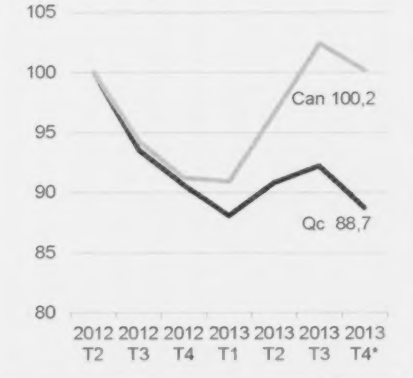

* Cumulatif des mois disponibles.

Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Un secteur résidentiel près de l'équilibre au Québec (suite)

Rappel des principales mesures de conditions d'emprunt pour les prêts hypothécaires assurables au Canada

Date d'entrée en vigueur	Règles et conditions d'emprunt	
2004 à 2007	Assouplissement des règles et conditions d'emprunt hypothécaire instauré par les institutions exerçant des activités sur le marché de l'assurance hypothécaire et par le gouvernement fédéral	
	Période maximale d'amortissement	de 25 à 40 ans
	Mise de fonds minimale	de 5 % à 0 %
	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 85 % à 95 %
	Seuil de mise de fonds pour ne pas avoir à souscrire à l'assurance hypothécaire	de 25 % à 20 %
2008 à 2012	Resserrement des règles hypothécaires par le gouvernement fédéral	
2008	Période maximale d'amortissement	de 40 à 35 ans
	Mise de fonds minimale	de 0 % à 5 %
2010	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 95 % à 90 %
2011	Période maximale d'amortissement	de 35 à 30 ans
	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 90 % à 85 %
2012	Période maximale d'amortissement	de 30 à 25 ans
	Montant maximal pour le refinancement hypothécaire	de 85 % à 80 %

Note : Compilation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.6 Les investissements non résidentiels demeurent élevés

Les investissements non résidentiels, en particulier ceux des entreprises, demeurent l'un des principaux moteurs de l'activité économique. Le Québec a profité d'une forte croissance des investissements non résidentiels au cours des dernières années. Bien que les progressions attendues soient moins fortes, les investissements en 2013 et en 2014 devraient se maintenir à des niveaux élevés.

— La valeur des investissements non résidentiels totaux devrait augmenter de 1,1 % en 2013.

— En 2014, cette croissance devrait s'accélérer à 3,1 %, portant la valeur des investissements non résidentiels à 56,0 milliards de dollars.

❑ Les investissements des gouvernements

Les gouvernements, principalement le gouvernement du Québec, continueront de maintenir des investissements en infrastructures à un niveau élevé.

— Les investissements de l'ensemble des administrations publiques resteront significatifs, se situant à près de 19 milliards de dollars au cours des prochaines années.

— Ainsi, en 2013 et en 2014, le niveau des investissements de l'ensemble des administrations publiques sera supérieur de près de 50 % au niveau de 2007.

GRAPHIQUE B.10

Investissements non résidentiels totaux au Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

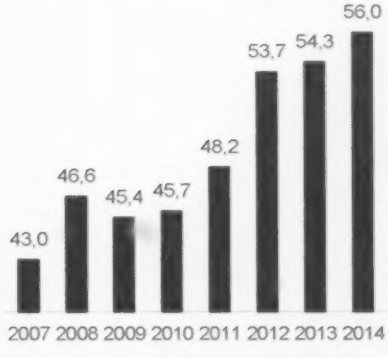

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.11

Investissements des gouvernements au Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

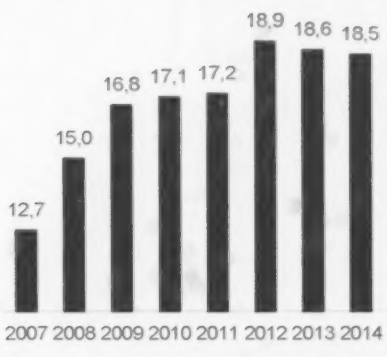

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les investissements non résidentiels des entreprises

Depuis 2011, les entreprises québécoises ont pris le relais des gouvernements au chapitre des investissements non résidentiels, soutenant la croissance économique.

Cette tendance se poursuivra en 2013, avec une progression des investissements non résidentiels des entreprises de 2,5 %.

En 2014, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait s'accélérer et s'élever à 5,2 %.

Globalement, les entreprises continuent de bénéficier de conditions propices pour accroître leur stock de capital et augmenter leur productivité :

— l'amélioration attendue de la croissance économique mondiale favorisera un climat d'affaires plus porteur;

— de plus, malgré le repli des bénéfices, les entreprises continueront de profiter de conditions financières favorables grâce aux taux d'intérêt très avantageux.

En outre, après une forte progression de 14,0 % en 2012, la valeur des investissements en machines et matériel augmentera de 4,8 % en 2013. En 2014, elle devrait progresser de 4,5 %.

GRAPHIQUE B.12

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

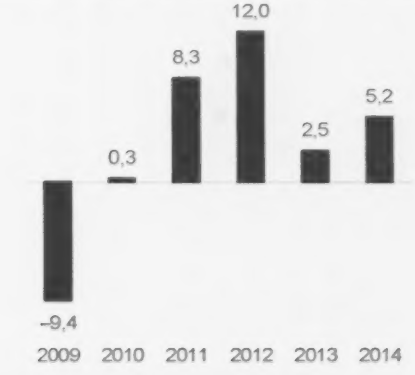

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.13

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

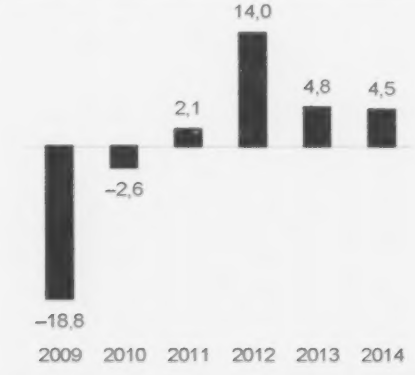

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les bénéfices des entreprises : un recul en 2013 et une reprise attendue en 2014

Depuis 2012, la progression des bénéfices des entreprises a été limitée, au Québec comme au Canada, par la lente reprise des exportations ainsi que par la croissance modérée de la consommation et des prix.

- La faiblesse de la croissance des principaux partenaires commerciaux du Québec, ainsi que la forte concurrence des économies émergentes sur les marchés étrangers, ont entraîné une baisse des bénéfices des entreprises québécoises en 2012 et en 2013.

- Du côté de la demande intérieure, la croissance modérée de la consommation, en lien avec l'assainissement du bilan financier des ménages, ainsi que l'essoufflement du secteur résidentiel ont également freiné la progression des bénéfices.

La situation devrait se redresser au cours des prochains trimestres, au fur et à mesure que les exportations et la consommation des ménages reprendront de la vigueur.

- En effet, le renforcement de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux du Québec devrait se traduire par une demande accrue et une amélioration des prix pour les produits d'exportation québécois.

- La croissance des dépenses de consommation des ménages devrait s'accélérer, sous l'effet notamment de la poursuite de la création d'emplois, du rétablissement de la confiance des consommateurs et d'une croissance plus soutenue des salaires.

Excédent d'exploitation net des sociétés au Québec
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

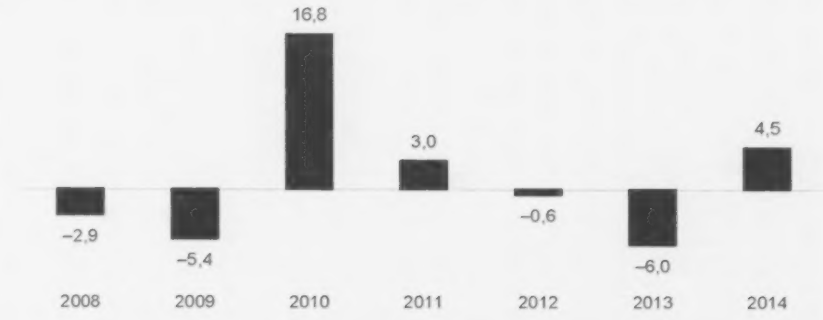

Note : Selon la nouvelle nomenclature utilisée par Statistique Canada, l'excédent d'exploitation net des sociétés comprend notamment les bénéfices et les revenus de placement des entreprises.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.7 Le commerce extérieur : les exportations poursuivent leur amélioration graduelle

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Les exportations représentent 45 % du PIB québécois, et l'économie du Québec est largement influencée par la situation de ses partenaires commerciaux.

Plusieurs facteurs externes freinent la progression des exportations du Québec. Il s'agit notamment :

— de la croissance économique modérée au Canada et aux États-Unis;

— des difficultés économiques en zone euro;

— d'une croissance plus modérée qu'attendu des économies émergentes.

Malgré un contexte international qui demeure fragile, la valeur des exportations du Québec a progressé de 2,8 % au premier semestre de 2013. En effet :

— après une année 2012 difficile, les exportations du Québec vers les États-Unis reprennent de la vigueur;

— de plus, les exportations vers les économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, poursuivent leur progression.

L'influence des facteurs qui ont freiné les exportations devrait s'atténuer avec l'accélération graduelle de la croissance mondiale. Ainsi, le Québec tirera profit notamment du renforcement de la croissance économique aux États-Unis, qui soutiendra davantage les exportations.

GRAPHIQUE B.14

Exportations de biens du Québec par destination
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

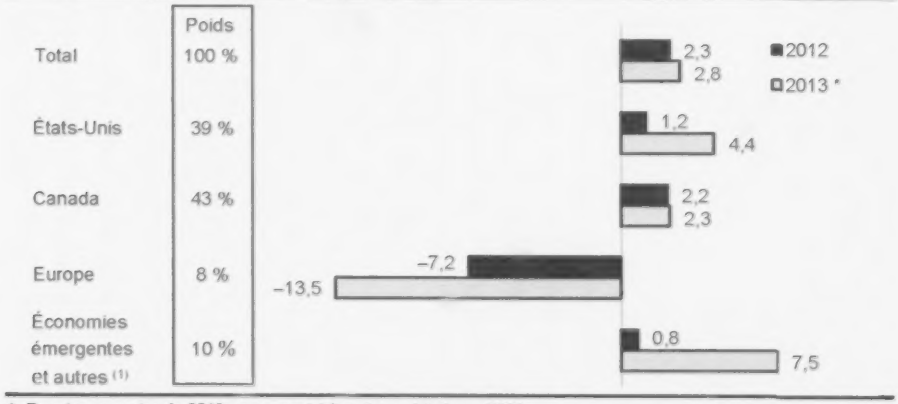

* Premier semestre de 2013 par rapport à la même période en 2012.
(1) Sont notamment compris la Chine, le Japon, le Mexique, le Brésil, l'Inde et l'Australie.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les exportations

Les exportations totales reprendront progressivement de la vigueur en 2013 et en 2014, avec l'accélération de la croissance économique aux États-Unis et la résorption graduelle des difficultés en Europe. De plus, la dépréciation du dollar canadien, qui s'est établi en moyenne à 100,1 cents américains en 2012 et devrait se situer à 96,9 cents en 2013, est favorable aux exportations québécoises.

— Ainsi, les exportations en termes réels progresseront de 2,6 % en 2013, après une augmentation de 1,6 % en 2012.

— En 2014, elles continueront de profiter du raffermissement de l'économie mondiale et de la dépréciation du dollar canadien. La croissance des exportations devrait s'accélérer à 2,9 %.

❑ Les importations

Le Québec importe principalement des biens de consommation, des machines et matériel ainsi que des intrants utilisés dans la fabrication de produits.

— En 2013, les importations n'augmenteront que de 1,6 %, avec la croissance plus modeste de la demande intérieure.

— La progression des importations devrait s'établir à 2,3 % en 2014, reflétant le renforcement de la demande intérieure et des exportations.

GRAPHIQUE B.15

Exportations totales du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

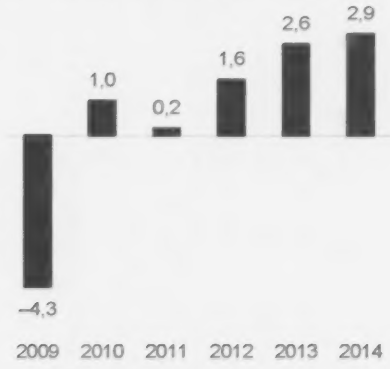

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.16

Importations totales du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

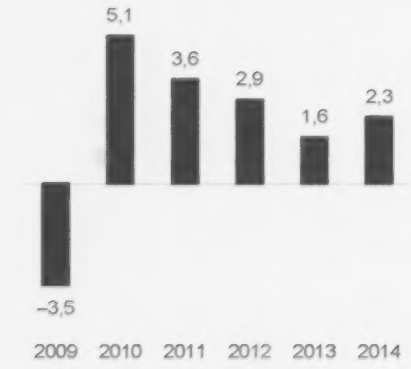

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une lente reprise des exportations internationales

La reprise des exportations du Québec depuis le creux de la récession a été lente.

- Depuis 2011, les exportations totales du Québec en termes nominaux ont retrouvé leur sommet d'avant la récession, le dépassant de 5 % en 2013.

- Par contre, les exportations internationales de biens du Québec, en termes nominaux, se trouvent encore en 2013 à un niveau inférieur de 5,2 % à leur sommet d'avant la récession.

Ce résultat reflète des facteurs conjoncturels, tels que la faiblesse de la reprise mondiale et la force du dollar canadien, mais également structurels, tels que la concurrence accrue des économies émergentes.

- Les parts de marché du Québec aux États-Unis ont régressé. Elles sont passées de 3,0 % en 2002 à 1,8 % en 2012, alors que celles de la Chine sont passées de 10,8 % en 2002 à 18,7 % en 2012.

Par ailleurs, la part des exportations dans le PIB est toujours en deçà de son niveau d'avant la dernière récession.

- En 2012, la part des exportations totales s'élevait à environ 45 % du PIB, comparativement à plus de 50 % en 2007.

- Rappelons que, par la Politique économique du Québec Priorité emploi, l'objectif du gouvernement est de ramener le niveau des exportations à plus de 55 % du PIB.

Les perspectives de croissance des exportations sont positives, avec la reprise de la vigueur de la croissance au Canada et aux États-Unis, l'amélioration de la situation économique en Europe et la demande soutenue des économies émergentes.

- Afin de profiter de ces perspectives, les entreprises exportatrices québécoises devront continuer d'investir pour demeurer concurrentielles dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Exportations totales
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Exportations internationales de biens
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

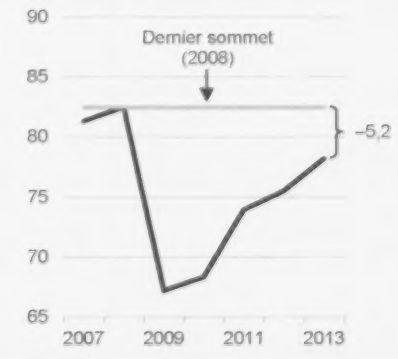

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les exportations nettes poursuivent leur redressement

Les exportations nettes, qui prennent en compte à la fois l'évolution des exportations et celle des importations, apporteront une contribution positive de 0,3 point de pourcentage à la croissance économique en 2013. En 2014, la contribution des exportations nettes à la croissance économique devrait continuer d'être positive.

— En 2013, la contribution positive du secteur extérieur résulte d'une accélération des exportations combinée à un ralentissement de la croissance des importations.

— En 2014, la contribution positive du secteur extérieur à la croissance du PIB sera moindre, mais se poursuivra.

Cette contribution constitue néanmoins une importante amélioration par rapport à la situation observée au cours des dernières années, alors que les importations enregistraient une croissance plus rapide que celle des exportations, contribuant ainsi négativement à la croissance du PIB.

GRAPHIQUE B.17

Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel du Québec
(en points de pourcentage)

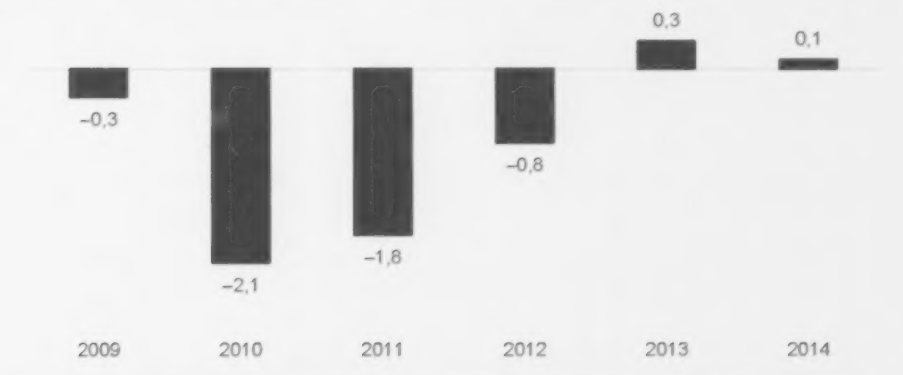

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour 2013 et 2014 se situe légèrement sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

— Pour 2013, la croissance prévue de 0,9 % du PIB réel est légèrement inférieure à la moyenne de 1,1 % prévue par le secteur privé.

— Une croissance de 1,8 % est prévue pour 2014, comparativement à la prévision de 1,9 % en moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE B.18

Croissance économique en 2013 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

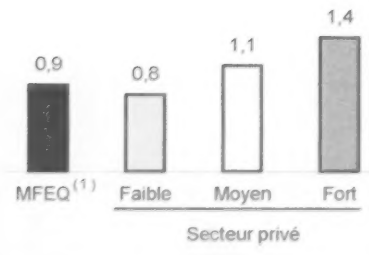

(1) Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.
Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 20 novembre 2013.

GRAPHIQUE B.19

Croissance économique en 2014 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

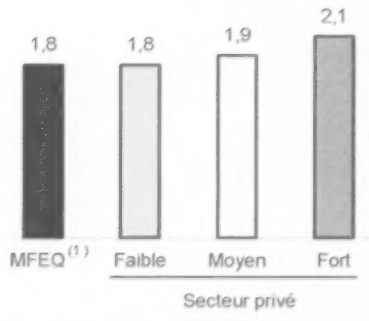

(1) Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.
Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 20 novembre 2013.

TABLEAU B.3

Perspectives économiques du Québec – Prévisions de novembre 2013

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014
Production			
Produit intérieur brut réel	1,5	0,9	1,8
– *Mars 2013*		*1,3*	*1,8*
Produit intérieur brut nominal	3,6	2,1	3,6
– *Mars 2013*		*3,6*	*3,9*
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	1,2	1,8	2,0
– *Mars 2013*		*1,8*	*2,1*
Dépenses et investissements des gouvernements	1,3	0,1	0,5
– *Mars 2013*		*0,3*	*0,6*
Investissements résidentiels	1,4	–4,3	–1,1
– *Mars 2013*		*–4,6*	*–1,1*
Investissements non résidentiels des entreprises	10,6	0,9	2,9
– *Mars 2013*		*2,0*	*3,7*
Exportations	1,6	2,6	2,9
– *Mars 2013*		*2,8*	*3,0*
Importations	2,9	1,6	2,3
– *Mars 2013*		*2,3*	*2,4*
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	30,8	44,6	39,8
– *Mars 2013*		*44,5*	*36,5*
Taux de chômage (en %)	7,8	7,7	7,6
– *Mars 2013*		*7,5*	*7,4*
Autres indicateurs économiques			
Consommation nominale des ménages	2,9	2,8	3,5
– *Mars 2013*		*3,4*	*3,6*
Salaires et traitements	3,7	2,9	3,5
– *Mars 2013*		*3,5*	*3,4*
Revenu des ménages	4,1	2,9	3,4
– *Mars 2013*		*3,5*	*3,5*
Excédent d'exploitation net des sociétés[1]	–0,6	–6,0	4,5
– *Mars 2013*		*4,9*	*7,0*
Prix à la consommation	2,1	0,9	1,8
– *Mars 2013*		*1,6*	*1,9*

(1) Selon la nouvelle nomenclature utilisée par Statistique Canada, l'excédent d'exploitation net des sociétés comprend notamment les bénéfices et les revenus de placement des entreprises.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2013 à 2017

Sur un horizon de cinq ans, la prévision du ministère des Finances et de l'Économie du Québec est comparable à celle du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celle des prix et du PIB nominal.

— Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2013 à 2017 s'élève à 1,6 %, comparativement à 1,7 % selon le secteur privé.

— Pour le PIB nominal, la progression moyenne attendue de 2013 à 2017 est de 3,4 %, comparativement à 3,5 % selon le secteur privé.

TABLEAU B.4

Perspectives économiques au Québec – Comparaison avec le secteur privé
(variation en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2013-2017
PIB réel						
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	0,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6
Moyenne du secteur privé	1,1	1,9	2,2	1,9	1,8	1,7
Hausse des prix						
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	1,3	1,8	2,0	1,9	1,9	1,8
Moyenne du secteur privé	1,2	1,6	1,9	1,9	1,8	1,7
PIB nominal						
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	2,1	3,6	3,9	3,7	3,6	3,4
Moyenne du secteur privé	2,3	3,6	4,0	3,8	3,6	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 20 novembre 2013.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde et fortement intégrée à l'économie nord-américaine. Bien que le Québec ait diversifié ses échanges commerciaux au cours des dernières années vers l'Asie et vers l'Europe, le Canada et les États-Unis demeurent ses principaux partenaires commerciaux et leur situation influence l'évolution de l'économie du Québec.

Les sections suivantes présentent les perspectives économiques au Canada et aux États-Unis.

❑ Une décélération de la croissance observée au Canada et aux États-Unis

Une décélération de la croissance des principales économies nord-américaines est actuellement observée.

— Aux États-Unis, la croissance économique en 2013 a été limitée par les mesures d'assainissement budgétaire instaurées en début d'année ainsi que par l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral au quatrième trimestre. La progression du PIB réel américain devrait ainsi ralentir à 1,6 % en 2013, par rapport à une croissance de 2,8 % en 2012. La progression de l'économie américaine devrait s'accélérer à 2,4 % en 2014.

— Au Canada, la croissance économique a évolué à un rythme modéré en 2013 et s'établira à 1,6 %, soit 0,1 point de pourcentage de moins que ce qui avait été observé en 2012. La croissance économique canadienne devrait s'accélérer à 2,1 % en 2014.

GRAPHIQUE B.20

Croissance économique au Québec, au Canada et aux États-Unis
(produit intérieur brut réel, données trimestrielles, variation annuelle en pourcentage)

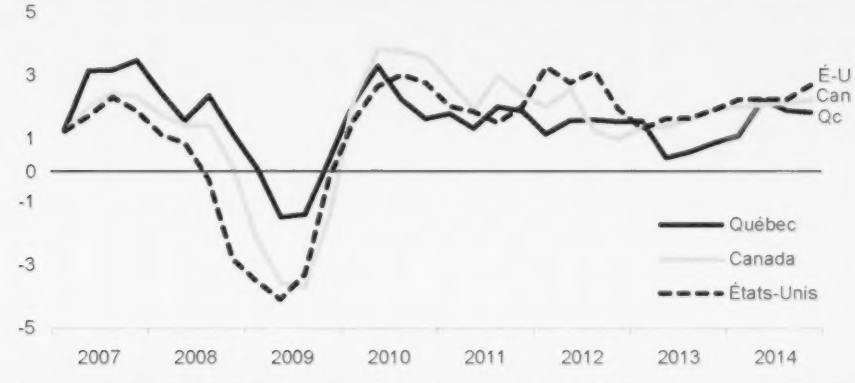

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.1 Croissance modérée de l'activité économique au Canada

En 2013, l'activité économique au Canada a évolué à un rythme modéré. La croissance du PIB réel s'établira à 1,6 %, soit une croissance équivalente à celle observée en 2012.

— La croissance de l'économie canadienne a été limitée en 2013 par une évolution modérée de la consommation et des investissements des entreprises ainsi que par le ralentissement du secteur résidentiel. De plus, le contexte international est moins favorable aux exportations.

Les perspectives de l'économie canadienne se renforceront pour 2014, alors que la croissance du PIB réel devrait s'établir à 2,1 %.

— Les dépenses de consommation des ménages continueront de croître à un rythme modéré.

— L'amélioration graduelle de l'économie mondiale stimulera davantage les exportations canadiennes et l'investissement des entreprises.

Par ailleurs, le recul du secteur résidentiel, amorcé au deuxième semestre de 2012, devrait se poursuivre. En outre, la poursuite du contrôle des dépenses des gouvernements, dans un contexte où plusieurs provinces ainsi que le gouvernement fédéral se sont donné comme objectif de rétablir l'équilibre des finances publiques, limitera la croissance.

La progression du PIB nominal est également moins rapide que prévu. Après une croissance de 3,4 % en 2012, la croissance du PIB nominal canadien ralentira à 3,0 % en 2013 et devrait augmenter de 3,9 % en 2014.

GRAPHIQUE B.21

Croissance économique au Canada
(PIB réel, variation en pourcentage)

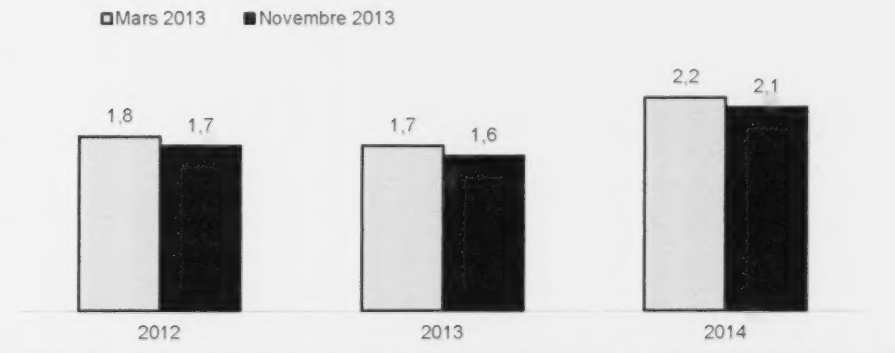

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La consommation des ménages et le marché du travail

Les dépenses réelles de consommation augmenteront de 2,2 % en 2013 et de 2,3 % en 2014. La bonne tenue du marché du travail contribuera à soutenir la consommation.

— La création d'emplois s'élèvera à 225 000 emplois en 2013 et devrait se chiffrer à 194 000 emplois en 2014, soit une croissance respective de 1,3 % et de 1,1 % pour ces deux années.

— Avec la poursuite de la création d'emplois, le taux de chômage continuera de diminuer, passant de 7,2 % en 2012 à 7,1 % en 2013 et à 6,9 % en 2014.

En termes nominaux, la croissance de la consommation sera de 3,2 % en 2013, soit une hausse similaire à celle de 3,3 % observée en 2012. Elle s'accélérera à 3,8 % en 2014.

❑ Les investissements résidentiels

Alors que les faibles taux d'intérêt contribuent à soutenir la demande, les mesures successives de resserrement des règles hypothécaires introduites par le gouvernement fédéral se sont traduites par un ralentissement suivi d'un recul de la construction résidentielle au Canada.

— Après avoir augmenté de 6,1 % en 2012, les investissements résidentiels canadiens diminueront de 1,5 % en 2013. Cette tendance devrait se poursuivre en 2014, alors que les investissements résidentiels devraient reculer de 3,3 %.

GRAPHIQUE B.22

Création d'emplois et dépenses de consommation au Canada
(variation en pourcentage)

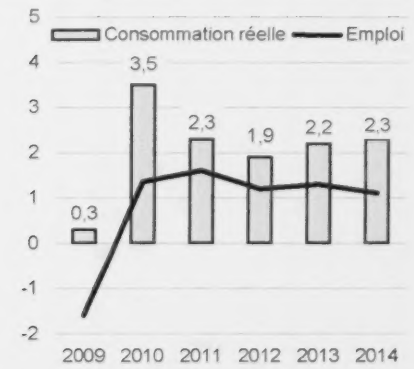

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.23

Investissements résidentiels au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)

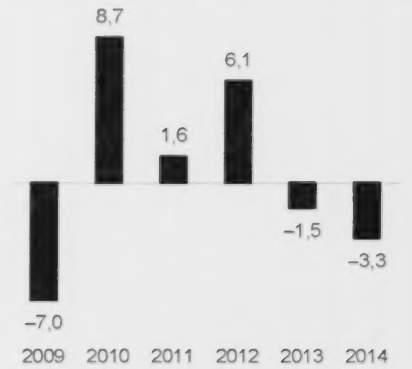

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une stabilisation du secteur résidentiel au Canada

Le secteur résidentiel est très dynamique depuis 2002

Le secteur résidentiel canadien a connu de forts niveaux d'activité depuis 2002.

- Le nombre de mises en chantier est passé d'une moyenne de 147 100 unités par année de 1991 à 2001, à 208 800 unités en moyenne de 2002 à 2012.

- Il s'agit de niveaux supérieurs à la formation de ménages qui s'est chiffrée en moyenne à environ 177 000 ménages par année au cours de cette dernière période.

Cette situation a mené à une certaine accumulation du stock de logements neufs invendus, notamment dans les immeubles à logements multiples.

Par ailleurs, malgré un ralentissement en 2013, les mises chantier devraient se situer à près de 189 000 unités, soit un niveau encore supérieur à la formation de ménages.

Cependant, en ce qui concerne les logements locatifs, l'augmentation des mises en chantier a été bénéfique puisque le taux d'inoccupation, qui était très faible au début des années 2000, a progressé au cours des dernières années. Il se situe maintenant à 2,8 %, soit près de son niveau d'équilibre de 3,0 %.

En ce qui concerne le prix moyen des logements existants, celui-ci a crû de 7,0 % annuellement de 2002 à 2012, soit une croissance supérieure au revenu des ménages.

- Les faibles taux d'intérêt ont cependant permis aux propriétés de demeurer relativement abordables.

- Néanmoins, advenant une hausse importante des taux hypothécaires ou un choc au niveau des revenus des ménages canadiens, l'accessibilité des propriétés pourrait être réduite.

Dans ce contexte, afin d'éviter une importante surchauffe du secteur résidentiel, un ralentissement graduel de l'activité et de la progression des prix est souhaitable, notamment dans certaines régions urbaines du Canada.

Taux d'inoccupation et stock de logements neufs invendus
(taux en pourcentage et stock en milliers)

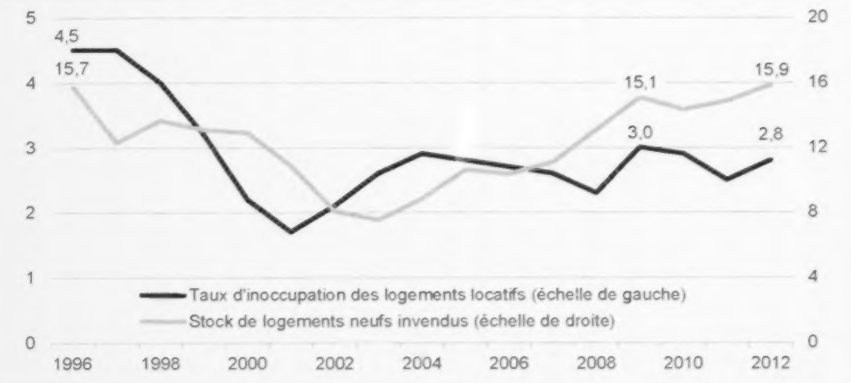

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les investissements non résidentiels des entreprises

Après avoir crû à un rythme soutenu au cours des dernières années, la croissance de la valeur des investissements non résidentiels des entreprises ralentira à 2,8 % en 2013. En 2014, ces investissements devraient s'accélérer de nouveau à 4,9 %, avec la progression de la demande intérieure et le renforcement de l'économie mondiale.

Certains facteurs ont amené en 2013 les entreprises à reporter leurs projets d'investissement.

— Notamment, le climat d'incertitude mondial a réduit la croissance de la demande et a entraîné un recul des bénéfices des sociétés.

❑ Les investissements des gouvernements

Même si la croissance des investissements publics sera modérée au cours des prochaines années, la valeur des investissements en infrastructures demeurera élevée.

— Après une hausse de 2,8 % en 2012, la valeur des investissements des gouvernements augmentera de 1,8 % en 2013. En 2014, elle devrait progresser de 2,9 %.

GRAPHIQUE B.24

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

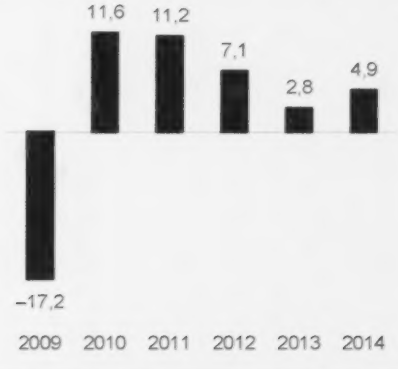

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.25

Investissements des gouvernements au Canada
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

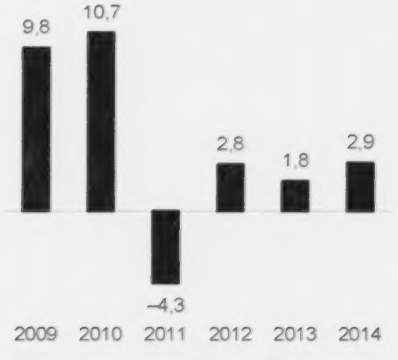

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le commerce extérieur

La croissance des exportations canadiennes demeurera modeste en 2013. Elle se renforcera davantage en 2014, notamment avec le regain de croissance attendu aux États-Unis.

— En effet, les exportations n'augmenteront que de 1,3 % en 2013, en raison notamment de la conjoncture internationale qui demeure fragile. Par ailleurs, les importations ne progresseront que légèrement dans le contexte actuel de croissance modérée de la consommation des ménages et des investissements des entreprises.

Ces facteurs devraient se dissiper graduellement avec l'amélioration attendue de l'économie mondiale et l'accroissement prévu de la demande intérieure. Cette situation permettra une reprise du commerce international avec des exportations qui devraient s'accroître de 3,7 % en 2014, tandis que les importations devraient progresser de 2,6 %.

Ainsi, les exportations nettes devraient apporter une contribution positive à la croissance économique du Canada à compter de 2014.

— Cette situation constitue une importante amélioration par rapport à ce qui était observé au cours des dernières années, alors que les importations enregistraient une croissance plus rapide que les exportations.

GRAPHIQUE B.26

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

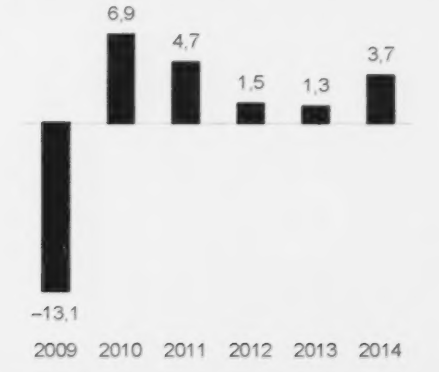

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.27

Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel du Canada

(en points de pourcentage)

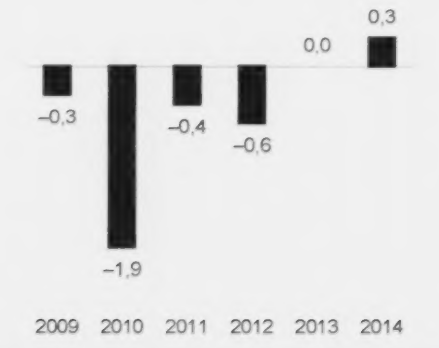

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les cours du pétrole

Bien que sujets à des variations en 2013, les prix du pétrole ont mieux résisté que les cours des autres matières premières au ralentissement des économies émergentes et à la faiblesse de la croissance dans les économies avancées.

Le prix du pétrole nord-américain de type WTI a connu une progression de 27,0 % entre la mi-avril et la fin août 2013, en raison d'une plus forte demande de la part des raffineries et d'une nette augmentation des capacités de transport, notamment par oléoducs et par voies ferrées en Amérique du Nord.

— Ces facteurs ont contribué à réduire de manière importante les surplus de pétrole en provenance du Midwest américain et à diminuer l'écart qui existe depuis près de trois ans entre les prix du baril de pétrole Brent et WTI.

— Cet écart est passé de près de 18 $ US en moyenne au premier trimestre de 2013 à environ 4 $ US au troisième trimestre, avant de s'accroître de nouveau vers la fin de l'année. Il devrait s'établir autour d'une moyenne de 7 $ US en 2014.

Une croissance modérée de l'économie mondiale, une certaine stabilisation des tensions géopolitiques et la poursuite d'une hausse de la production de brut en Amérique du Nord devraient favoriser une certaine stabilité des cours pétroliers.

— L'Agence internationale de l'énergie estime que la hausse de la production du pétrole en Amérique du Nord représentera près de 40 % de l'accroissement de la production mondiale au cours des cinq prochaines années.

Le prix du baril de pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 108 $ US en 2013, avant de se replier à 104 $ US en 2014. Quant au prix du WTI, il devrait se situer à un peu de moins de 100 $ US en moyenne en 2013 et en 2014.

GRAPHIQUE B.28

Prix du pétrole WTI et Brent
(en dollars américains par baril, moyennes mensuelles)

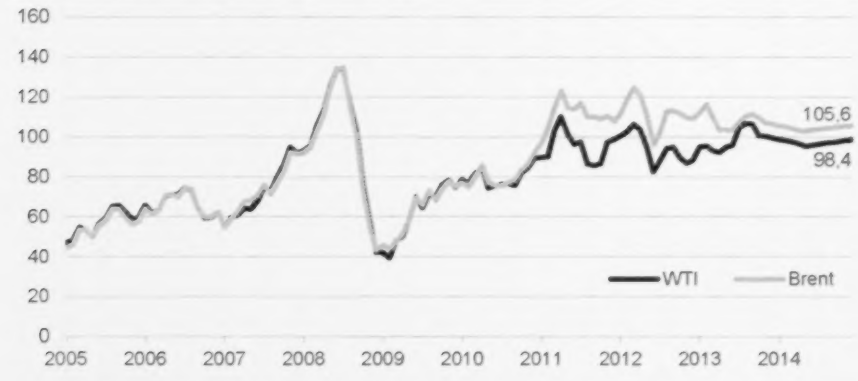

Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le dollar canadien

Le dollar canadien continuera d'évoluer sous la parité avec le dollar américain au cours des prochains trimestres. Il devrait ainsi s'établir à 96,9 cents américains en moyenne en 2013 et à 95,6 cents américains en 2014.

Après s'être maintenu en moyenne à parité avec le billet vert en 2012, le huard évolue depuis février 2013 sous la parité. Il s'est davantage déprécié au courant de l'été, s'établissant à 94,5 cents américains au début du mois de juillet, soit un creux en près de trois ans.

— La dépréciation du dollar canadien en 2013 s'explique en partie par la bonne performance du dollar américain, en raison de la poursuite de la croissance économique aux États-Unis, ainsi que des anticipations concernant le ralentissement du rythme d'achats d'actifs par la Réserve fédérale américaine.

— De plus, le prolongement du ralentissement des économies émergentes a entraîné une baisse des prix des matières premières, ce qui a pesé sur la valeur du huard.

Le dollar canadien devrait poursuivre sa dépréciation jusqu'au second trimestre de 2014. Par la suite, tout en demeurant sous la parité avec le billet vert, il devrait amorcer une tendance haussière, en anticipation du début du resserrement monétaire au Canada, qui devrait se produire au premier trimestre de 2015.

— Le huard demeurera également soutenu par la demande des investisseurs étrangers pour les actifs financiers canadiens, résultant notamment des écarts positifs entre les taux d'intérêt de court terme canadiens et américains.

GRAPHIQUE B.29

Cours du dollar canadien

(moyennes annuelles, en cents américains)

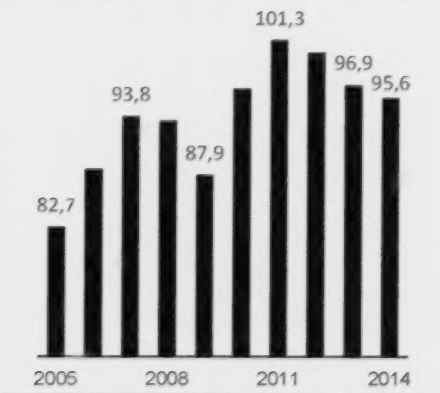

Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.30

Taux de rendement des bons du Trésor à échéance de trois mois

(en pourcentage)

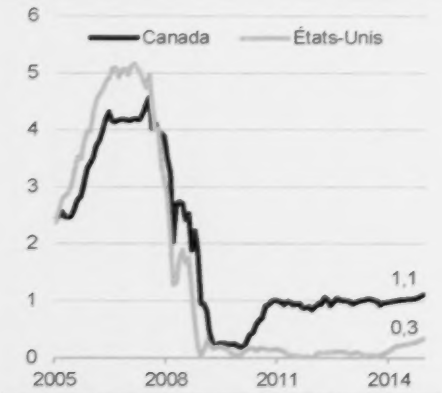

Sources : Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les conditions financières demeurent favorables

Les perspectives d'une faible inflation au cours des prochains trimestres inciteront la Banque du Canada à maintenir sa politique monétaire accommodante pour une période prolongée.

— Étant donné ces facteurs, la Banque du Canada ne devrait pas augmenter son taux directeur avant le premier trimestre de 2015.

Sur le marché obligataire, des fluctuations notables ont été observées récemment, principalement en lien avec les communications de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui mentionnait en mai la possibilité de diminuer le rythme de ses achats d'actifs avant la fin de l'année. Finalement, elle a opté pour le statu quo en septembre, alors que plusieurs intervenants financiers anticipaient une réduction de son programme.

Ainsi, après avoir connu une montée importante entre la fin mai et la mi-septembre, le taux de rendement sur les obligations canadiennes à échéance de 10 ans a diminué quelque peu depuis, pour s'établir à 2,4 % en octobre.

En conséquence, les taux de rendement sur le marché obligataire canadien se situent à des niveaux similaires à ceux qui étaient prévus en mars 2013.

En tenant compte du fait que la politique monétaire canadienne demeurera expansionniste pour une période prolongée, les taux obligataires n'augmenteront que progressivement au cours des prochains trimestres, en lien avec la reprise graduelle attendue de la croissance économique au Canada. Néanmoins, en 2014, ils seront légèrement plus élevés que prévu au printemps en raison de la baisse à venir du rythme d'achats d'actifs de la Fed.

— Le taux de rendement sur les obligations fédérales à échéance de 10 ans devrait se situer en moyenne à 2,3 % en 2013 et à 3,3 % en 2014.

TABLEAU B.5

Marchés financiers canadiens – Prévisions de novembre 2013
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013	2014
Taux cible du financement à 1 jour	1,0	1,0	1,0	1,0
– *Mars 2013*			*1,0*	*1,4*
Bons du Trésor – 3 mois	0,9	1,0	1,0	1,0
– *Mars 2013*			*1,0*	*1,4*
Obligations – 10 ans	2,8	1,9	2,3	3,3
– *Mars 2013*			*2,3*	*3,2*
Dollar canadien (en cents américains)	101,3	100,1	96,9	95,6
– *Mars 2013*			*98,8*	*99,6*

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ Un ralentissement de la croissance économique en 2013

Après une hausse de 2,8 % en 2012, la croissance du PIB réel américain devrait ralentir à 1,6 % en 2013. Elle devrait ensuite s'accélérer à 2,4 % en 2014. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage en 2013 et de 0,1 point de pourcentage en 2014 par rapport à la croissance économique qui était prévue en mars 2013.

— Cette révision résulte notamment des effets des mesures d'assainissement budgétaire instaurées au premier trimestre de 2013, qui ont affecté la croissance de l'économie. Les incertitudes reliées à la politique budgétaire et l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral américain au quatrième trimestre de 2013 ont également contribué à limiter la croissance.

En 2014, l'atténuation de l'impact négatif des mesures de consolidation budgétaire et des effets des incertitudes concernant la politique budgétaire devrait permettre à l'activité économique de s'accélérer graduellement.

L'expansion de l'économie américaine sera favorisée principalement par le secteur privé, qui a continué de croître en 2013, malgré les hausses de taxes et les coupes de dépenses, lesquelles ont entraîné une contribution négative du secteur public à la croissance. La situation financière favorable des ménages et des entreprises permettra une progression de la consommation et des investissements en 2014, alors que le secteur résidentiel poursuivra son redressement.

GRAPHIQUE B.31

Croissance économique aux États-Unis
(PIB réel, variation en pourcentage)

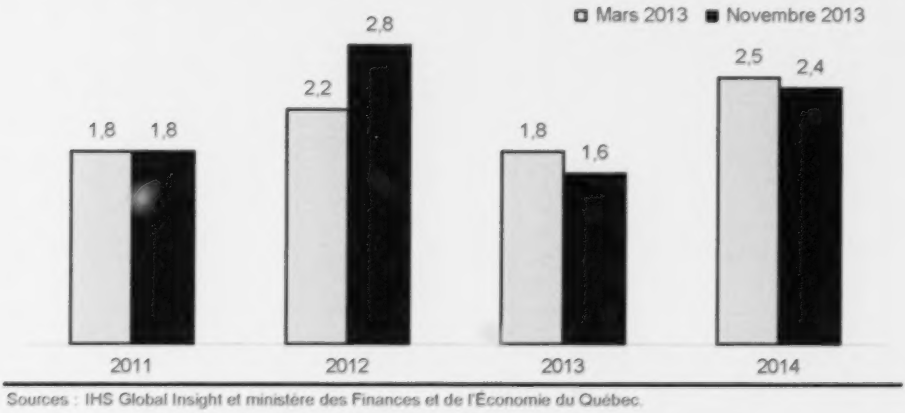

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Des incertitudes persistantes quant à la politique budgétaire aux États-Unis

Les divisions politiques au Congrès américain ont entraîné, en octobre 2013, un arrêt de plus de deux semaines des services non essentiels du gouvernement fédéral. Les négociations ardues qui ont suivi, visant le rehaussement du plafond de la dette qui menaçait d'être atteint le 17 octobre 2013, ont alimenté les inquiétudes quant à la solvabilité du gouvernement américain.

Une entente a été obtenue le 16 octobre 2013, reconduisant pour une courte période les échéances budgétaires aux États-Unis.

- Le cours que prendront les négociations à l'approche de ces nouvelles échéances au premier trimestre de 2014 est incertain.

Arrêt partiel du fonctionnement du gouvernement fédéral en octobre 2013

Le 30 septembre 2013 venait à échéance la loi de finances provisoire permettant aux organismes fédéraux d'obtenir les crédits nécessaires au déroulement de plusieurs activités dites non essentielles.

- À défaut de s'entendre à temps sur une telle loi de finances provisoire, le gouvernement américain a donc dû arrêter une partie de ses activités, soit du 1er au 16 octobre 2013, entraînant la mise à pied temporaire de plus de 800 000 fonctionnaires la première semaine et de plus de 400 000 les jours suivants.

Cet arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral américain devrait entraîner des impacts négatifs sur l'activité économique au quatrième trimestre de 2013.

- Outre la mise à pied temporaire des employés fédéraux et l'interruption de certaines activités privées en lien avec le gouvernement, les incertitudes générées par ce contexte politique ont eu pour effet de retarder certaines décisions d'investissement et de consommation.

Une loi budgétaire temporaire a été adoptée, reconduisant au premier trimestre de 2014 les échéances budgétaires

Après d'intenses négociations au Congrès, le président américain Barack Obama a signé, le 17 octobre 2013, une loi budgétaire mettant fin à cette impasse.

- Cette loi budgétaire augmente le plafond de la dette jusqu'au 7 février 2014 et reconduit l'autorité de dépenser jusqu'au 15 janvier 2014.

- Ainsi, une nouvelle loi de finances provisoire doit être adoptée à partir du 16 janvier, à défaut de quoi les services non essentiels du gouvernement fédéral américain pourraient être à nouveau temporairement arrêtés.

- De plus, dans le cadre de cette loi, des congressistes républicains et démocrates ont le mandat de trouver un accord sur un plan de réduction du déficit à long terme.

Même si le déroulement des négociations à l'approche de ces échéances est incertain, une entente obtenue dans les délais prescrits, repoussant les nouvelles échéances budgétaires au-delà de 2014, constitue actuellement le scénario le plus probable.

❑ Une croissance modérée de la consommation

Après une hausse de 2,2 % en 2012, la croissance de la consommation devrait s'établir à 1,9 % en 2013, pour ensuite augmenter à 2,2 % en 2014.

— Les mesures de consolidation fiscale mises en place en début d'année 2013 ont entraîné une réduction du revenu personnel disponible des ménages. Celui-ci a diminué de 7,9 % au premier trimestre de 2013, la baisse la plus importante depuis 2008.

Toutefois, la situation financière des ménages s'est grandement améliorée à la suite d'une longue période de désendettement qui a suivi la fin de la dernière récession. Cette amélioration a été favorisée par une politique monétaire accommodante et par l'appréciation graduelle de la valeur des actifs immobiliers et boursiers.

— Le ratio des obligations financières[1] au revenu personnel disponible des ménages s'est établi, à la fin 2012, à un niveau historiquement bas et la richesse nette des ménages a atteint au deuxième trimestre de 2013 six fois leur revenu disponible, rejoignant ainsi la moyenne de 2002-2007.

La consommation devrait continuer de bénéficier de cette évolution, ainsi que de l'amélioration du marché du travail, ce qui devrait se traduire par une accélération du rythme de création d'emplois et par une baisse du taux de chômage.

GRAPHIQUE B.32

Ratio des obligations financières des ménages

(en pourcentage du revenu personnel disponible)

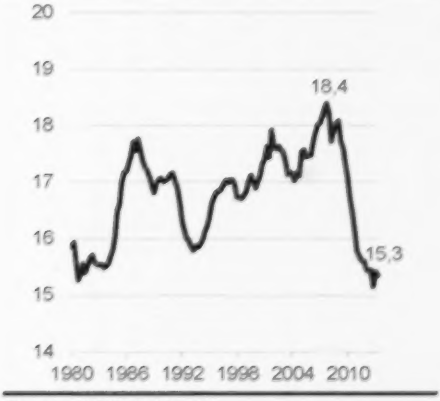

Source : IHS Global Insight.

GRAPHIQUE B.33

Consommation

(variation en pourcentage, en termes réels)

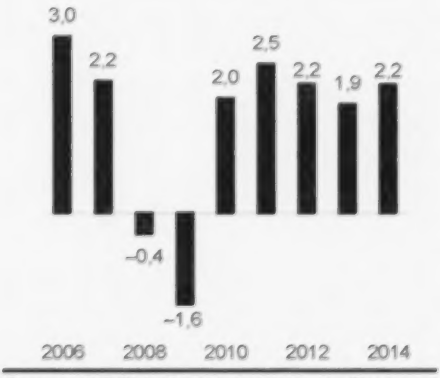

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

[1] Inclut les paiements pour les hypothèques, la dette à la consommation, la location d'automobiles, les taxes et les assurances immobilières ainsi que les loyers payés par les ménages locataires.

❑ Une hausse graduelle de l'emploi

Les coupes automatiques dans les dépenses du gouvernement fédéral américain, appelées « *sequester* », qui sont entrées en vigueur le 1er mars 2013, ont freiné la création d'emplois dans le secteur gouvernemental. De plus, les incertitudes concernant la politique budgétaire américaine ont contribué à limiter l'embauche par les entreprises du secteur privé.

— La hausse de l'emploi est restée modérée depuis le début de 2013, passant d'une création mensuelle moyenne de 207 000 emplois au premier trimestre à 163 000 emplois au troisième trimestre.

Le taux de chômage a, pour sa part, baissé de 0,5 point de pourcentage depuis la fin de l'année 2012, pour s'établir à 7,3 % au troisième trimestre de 2013. Il reste cependant supérieur à son creux d'avant la récession, alors qu'il avoisinait les 4 %.

— Cette baisse rapide du taux de chômage a néanmoins été accompagnée par une diminution de 0,4 point de pourcentage du taux d'activité[2] au cours de cette période, en raison de la faible progression de la population active.

En 2014, la diminution des incertitudes concernant la situation budgétaire et le renforcement des investissements privés devraient favoriser la poursuite de la création d'emplois et de la baisse du taux de chômage.

— Après une progression de 1,2 % en 2011 et de 1,7 % en 2012, la croissance de l'emploi aux États-Unis devrait s'établir à 1,6 % en 2013 et 2014. Le taux de chômage devrait diminuer à 7,5 % en 2013 et à 7,2 % en 2014.

GRAPHIQUE B.34

Création d'emplois
(en milliers, données mensuelles)

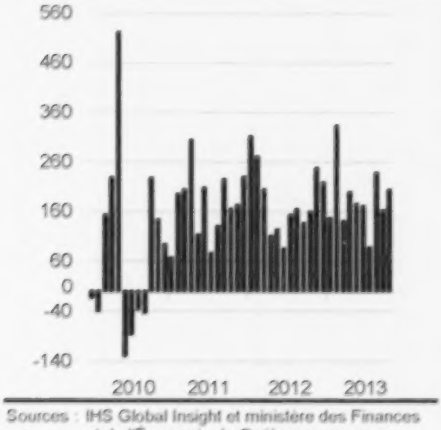

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.35

Taux de chômage et taux d'activité
(en pourcentage, données mensuelles)

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

[2] Ratio de population active (population au travail ou qui est à la recherche d'un emploi) sur la population en âge de travailler (population de 16 ans ou plus).

❑ Les investissements des entreprises ont été affectés par le climat d'incertitude

Au début de 2013, les investissements des entreprises ont été freinés par les incertitudes concernant les restrictions budgétaires du gouvernement fédéral et par le ralentissement de l'économie mondiale. La progression des investissements des entreprises devrait demeurer modérée au deuxième semestre de 2013, alors que l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral devrait influencer négativement la confiance des entreprises.

— Après avoir crû de 7,3 % en 2012, les investissements des entreprises ne devraient progresser que de 2,2 % en 2013.

— Les investissements des entreprises devraient ensuite s'accroître de 4,8 % en 2014, avec la diminution des incertitudes concernant la situation budgétaire et le renforcement de la croissance économique mondiale.

Par ailleurs, les entreprises américaines continueront de pouvoir compter sur d'importantes liquidités, résultant de leur rentabilité accrue et de coûts de financement encore très avantageux.

— En termes nominaux, les profits après impôt, qui excédaient en 2012 de 27,4 % leur sommet d'avant récession, devraient se maintenir à des niveaux élevés en 2013 et en 2014.

— La politique monétaire très accommodante maintenue par la Réserve fédérale américaine continuera notamment de favoriser le financement des nouveaux projets d'investissement.

GRAPHIQUE B.36

Profits après impôt des entreprises aux États-Unis

(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)

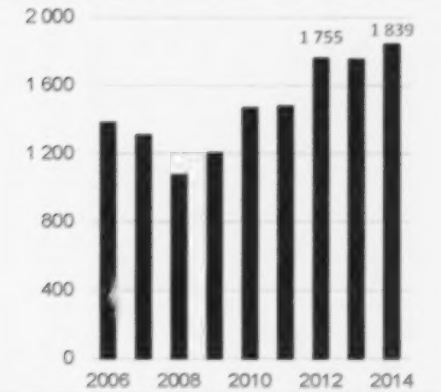

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.37

Investissements des entreprises

(variation en pourcentage, en termes réels)

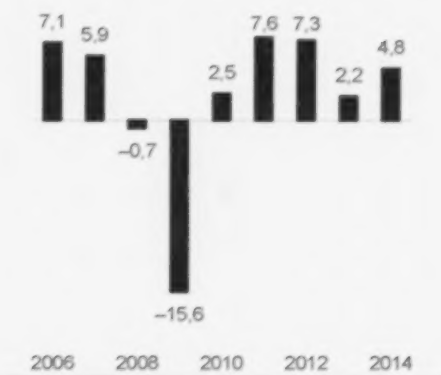

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une croissance soutenue des investissements résidentiels

Le redressement du secteur résidentiel, amorcé en 2011, devrait se poursuivre. Après avoir rebondi de 12,9 % en 2012, les investissements résidentiels devraient croître de 14,0 % en 2013 et en 2014.

— Ce secteur devrait ainsi apporter une importante contribution à la croissance du PIB réel américain, apport qui se chiffrera à 0,4 point de pourcentage en 2013 et en 2014.

La hausse récente des taux hypothécaires ne devrait pas avoir une influence significative sur l'évolution du secteur résidentiel. Les taux hypothécaires continuent de se situer à des niveaux historiquement faibles et la croissance du secteur résidentiel devrait être favorisée par :

— le niveau actuel relativement faible des stocks de maisons à vendre;

— l'accélération du rythme de formation des ménages découlant, entre autres, d'une amélioration de la situation économique et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

Ce contexte devrait permettre aux mises en chantier, qui avaient atteint un creux de 0,6 million d'unités en 2009, de continuer à croître pour s'établir à 0,9 million d'unités en 2013 et à 1,2 million d'unités en 2014.

— Il s'agit encore de niveaux significativement inférieurs à ceux observés avant l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis.

GRAPHIQUE B.38

Investissements résidentiels
(contribution à la croissance du PIB réel, en points de pourcentage)

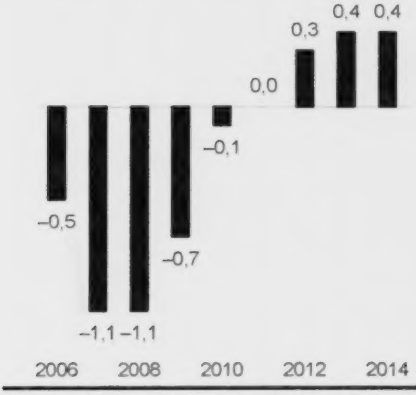

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.39

Mises en chantier

(en millions d'unités)

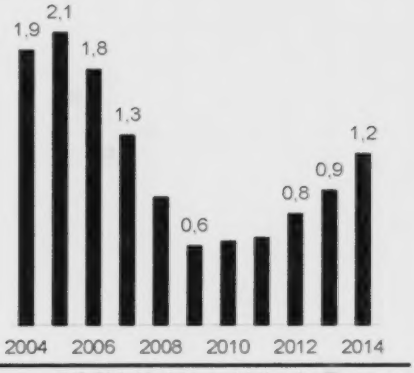

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une croissance freinée par le secteur gouvernemental

En début d'année 2013, d'importantes coupes automatiques dans les dépenses du gouvernement fédéral sont entrées en vigueur (le « *sequester* »). Ces coupes ont été suivies en octobre 2013 par l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral en raison des négociations difficiles au Congrès.

La consolidation budgétaire du gouvernement fédéral devrait se poursuivre lors des prochaines années sur fond de forte polarisation de la classe politique américaine concernant la conduite de la politique budgétaire.

— Les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement devraient ainsi diminuer, en termes réels, de 2,1 % en 2013 et de 1,4 % en 2014.

Cette consolidation devrait par ailleurs se traduire par une baisse significative du déficit budgétaire américain.

— Les mesures d'austérité adoptées ont déjà permis une forte réduction du déficit public fédéral, qui est passé de 6,8 % du PIB en 2012 à 4,1 % du PIB en 2013.

Dans ce contexte d'austérité budgétaire, la Réserve fédérale américaine devrait poursuivre sa politique monétaire très accommodante pour une période prolongée, afin d'assurer une reprise économique durable.

— La Réserve fédérale devrait maintenir sa politique de taux d'intérêt très faibles au moins jusqu'à la deuxième moitié de l'année 2015. Elle devrait néanmoins commencer prochainement à réduire ses achats d'actifs, ajustant le rythme de son retrait en fonction de l'évolution de l'économie américaine.

GRAPHIQUE B.40

Dépenses du gouvernement
(variation en pourcentage, en termes réels)

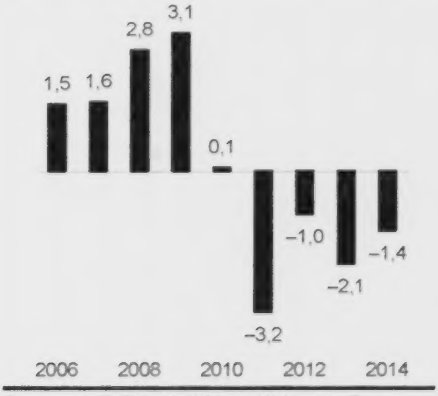

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.41

Politique monétaire
(taux sur les fonds fédéraux, en pourcentage)

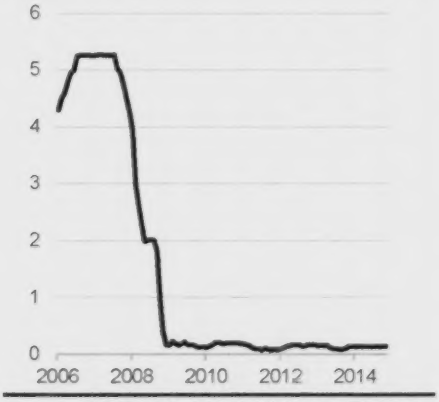

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Ralentissement du rythme des achats d'actifs de la Réserve fédérale

Depuis 2007, la Réserve fédérale américaine a mis de l'avant plusieurs mesures pour lutter contre la récession économique et la crise financière et pour ensuite soutenir la reprise économique.

- Afin de faire baisser les taux d'intérêt de long terme pour stimuler notamment les investissements, la Fed a procédé à l'achat massif d'actifs financiers depuis 2008. Le rythme de ces achats est de 85 milliards de dollars américains par mois depuis janvier 2013.

Ben Bernanke, le président de la Fed, avait déclaré au cours du printemps 2013 que la cadence de ces achats pourrait ralentir d'ici la fin de l'année. En septembre, la Fed a causé une certaine surprise en maintenant son rythme d'achats d'actifs inchangé.

- Compte tenu de l'impact de la fermeture partielle des activités du gouvernement fédéral au quatrième trimestre de 2013, la Fed ne devrait pas modifier sa politique d'achats d'actifs avant le premier trimestre de 2014.

La diminution du rythme d'achats d'actifs devrait donc s'opérer de façon graduelle au cours de l'année 2014 et pourrait être modulée en fonction de l'évolution de l'économie.

- Une fois que les achats d'actifs auront cessé, la Fed devrait maintenir intacte pour une certaine période la taille de son bilan en réinvestissant les sommes provenant des actifs échus. Dans une troisième étape, qui surviendra possiblement en 2015, ces réinvestissements prendront fin, et la taille du bilan diminuera graduellement, à mesure que les obligations qu'elle détient viendront à échéance.

Les différents programmes d'achats d'actifs instaurés ces dernières années par la Réserve fédérale devraient avoir gonflé la taille de son bilan à plus de 4 600 milliards de dollars américains en 2014. La Fed réduira graduellement son bilan pour le ramener à environ 1 800 milliards de dollars américains en 2020.

Taille du bilan de la Réserve fédérale américaine
(en milliards de dollars américains)

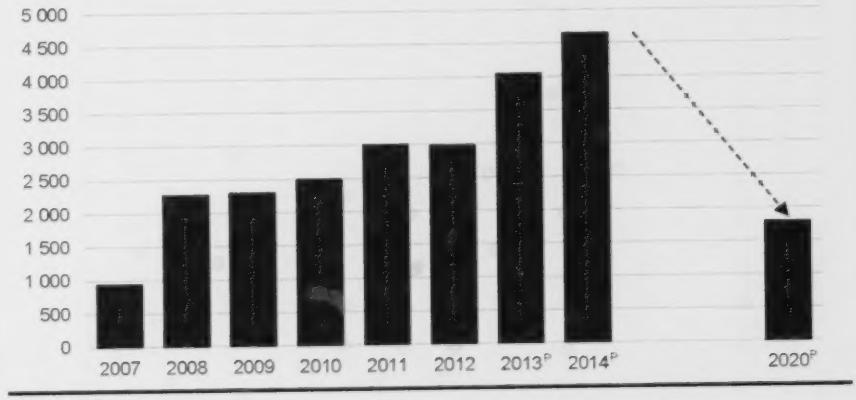

P : Prévisions.
Sources : Réserve fédérale américaine et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Source : Seth B. CARPENTER, et autres, *The Federal Reserve's Balance Sheet and Earnings: A Primer and Projections*, Finance and Economics Discussion Series No. 2013, Federal Reserve Board, septembre 2013.

❑ Une réduction progressive du déficit commercial

Alors qu'une accélération graduelle était attendue à partir de 2013, la croissance des économies émergentes en 2013 a plutôt été semblable à celle de 2012, s'établissant à 4,6 %. Cette croissance modérée et la situation économique difficile en Europe ont limité l'apport du secteur extérieur à la progression du PIB réel américain en 2013.

— Après une croissance de 3,5 % en termes réels en 2012, les exportations devraient augmenter de 2,5 % en 2013 et de 5,4 % en 2014.

L'accélération attendue du commerce international en 2014, résultant de l'amélioration de l'activité économique mondiale, devrait néanmoins soutenir les exportations américaines.

Par ailleurs, le renforcement de la demande intérieure, découlant d'une création d'emplois plus vigoureuse et de la progression des investissements des entreprises, devrait soutenir davantage la croissance des importations.

— Les importations réelles devraient ainsi augmenter de 1,4 % en 2013 et de 3,3 % en 2014.

Alors que les exportations croîtront plus fortement que les importations, le déficit commercial américain en termes réels devrait diminuer progressivement, passant de 2,6 % du PIB en 2013 à 2,4 % du PIB en 2014.

GRAPHIQUE B.42

Évolution des exportations
(variation en pourcentage, en termes réels)

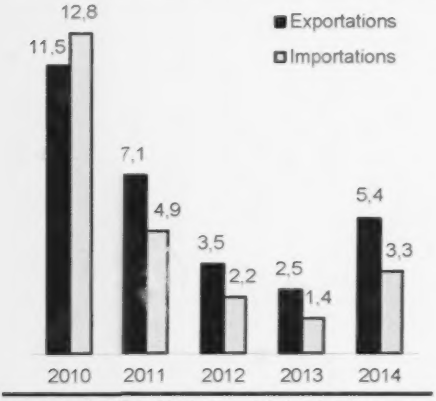

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.43

Déficit commercial américain
(en pourcentage du PIB, en termes réels)

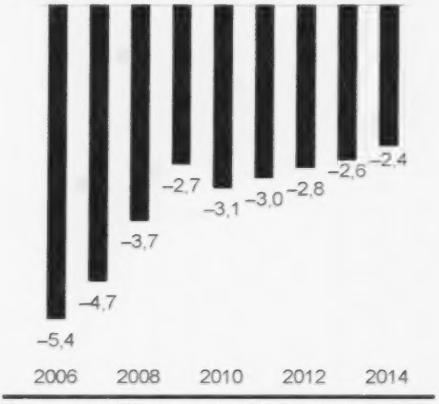

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Après une progression de 3,2 % en 2012, la croissance de l'économie mondiale devrait ralentir à 2,9 % en 2013, pour ensuite s'accélérer à 3,4 % en 2014.

— Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,3 point de pourcentage en 2013 et en 2014 par rapport aux prévisions du printemps.

— La croissance prévue en 2013 constitue le plus faible rythme d'expansion de l'économie mondiale depuis la récession de 2009.

La progression plus lente de l'économie mondiale en 2013 résulte d'un ralentissement plus prolongé que prévu des économies émergentes, alors que la reprise est demeurée modeste dans la plupart des économies avancées.

— Les politiques budgétaires restrictives ont limité la croissance économique des économies avancées. Les économies émergentes, dont la croissance est davantage orientée vers les exportations, ont été pour leur part affectées par le ralentissement du commerce mondial et la présence d'enjeux structurels.

Certaines économies avancées ont néanmoins vu leur situation s'améliorer en 2013, ce qui laisse présager un renforcement de la croissance mondiale en 2014.

— Il s'agit notamment des États-Unis, où l'expansion de la demande intérieure privée s'est poursuivie malgré l'adoption de sévères mesures d'austérité, de la zone euro, qui est sortie de récession au deuxième trimestre de 2013, et du Royaume-Uni, où l'activité économique s'est accélérée récemment.

GRAPHIQUE B.44

Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

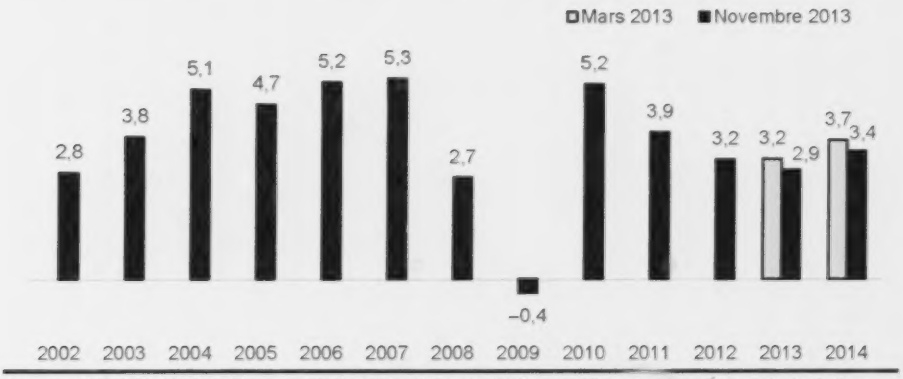

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une croissance plus faible du commerce mondial

La croissance annuelle du commerce mondial, qui correspond à la moyenne des taux de croissance des importations et des exportations, est passée de 12,9 % en 2010 à 6,2 % en 2011 et à 2,4 % en 2012. Ce ralentissement se poursuivra en 2013, alors que le commerce mondial devrait croître de 2,0 %, sous l'effet conjugué de l'atonie de la demande provenant des économies avancées et de la persistance du ralentissement des économies émergentes.

— La contraction de la demande en zone euro a fortement contribué au ralentissement du commerce mondial.

— La décélération de la croissance de l'économie chinoise s'est particulièrement reflétée dans les échanges commerciaux des économies émergentes d'Asie.

Le commerce mondial devrait toutefois se raffermir en 2014 et croître de 4,4 %, stimulé surtout par la reprise de la demande provenant des économies avancées.

— L'accélération de la demande intérieure américaine devrait favoriser le redressement du commerce mondial.

— De plus, après avoir procédé au rééquilibrage de sa balance commerciale, la zone euro devrait augmenter ses importations.

— Enfin, le renforcement graduel de la croissance des économies émergentes devrait également soutenir l'accélération des flux commerciaux, notamment entre les économies d'Asie.

GRAPHIQUE B.45

Commerce mondial de biens et services
(variation en pourcentage, en termes réels)

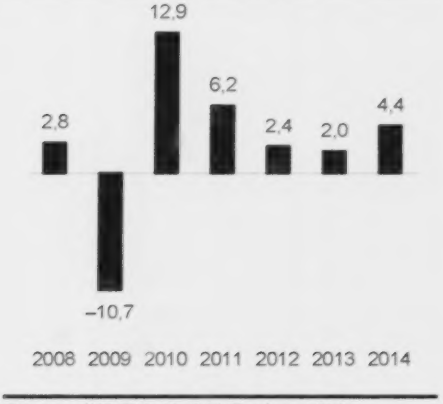

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.46

Importations des économies avancées
(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

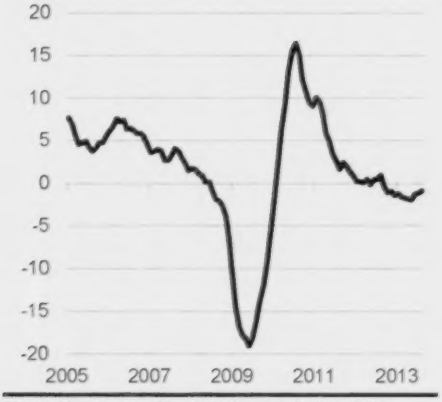

Note : Moyenne mobile de trois mois de la variation année sur année, données mensuelles.
Sources : Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Des divergences entre les économies avancées et émergentes

En 2013, la croissance de l'économie mondiale a continué d'être caractérisée par d'importantes disparités.

Dans les économies avancées, la croissance a été faible en 2013. Les politiques budgétaires ont restreint l'activité économique, notamment aux États-Unis, où d'importantes mesures d'austérité ont été mises en place en début d'année.

La croissance des économies émergentes est demeurée nettement supérieure à celle des économies avancées. Elle a toutefois été limitée par des enjeux structurels, qui ont été mis en évidence à partir de mai 2013 par l'anticipation d'une diminution du rythme d'achats d'actifs de la Réserve fédérale américaine.

— Ces enjeux structurels comptent notamment des déséquilibres macroéconomiques, dont la hausse de la dette publique ou privée, une hausse des déficits de compte courant et des surcapacités de production.

— Étant donné la présence de ces enjeux, l'anticipation de taux obligataires plus élevés aux États-Unis a occasionné d'importants retraits de capitaux de certaines économies émergentes à l'été 2013.

En 2014, le maintien d'une politique monétaire accommodante et l'atténuation des mesures de consolidation budgétaire devraient se traduire par un renforcement de la croissance des économies avancées.

— Cela devrait entraîner un accroissement de la demande mondiale, qui profitera aux économies émergentes.

GRAPHIQUE B.47

Croissance des économies avancées et émergentes

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

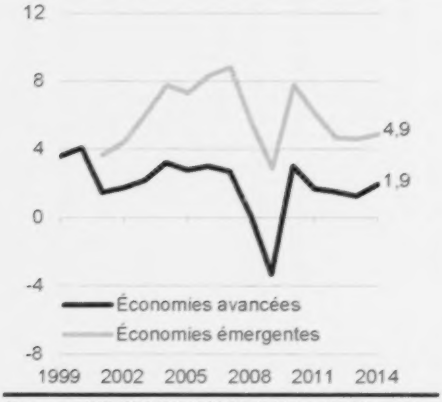

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.48

Contribution à la croissance économique mondiale

(en points de pourcentage)

Sources : Fonds monétaires international, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

3.1 Renforcement de la croissance des économies avancées

Après une hausse de 1,5 % en 2012, le PIB réel des économies avancées devrait croître de 1,2 % en 2013 et de 1,9 % en 2014. Plusieurs économies avancées se sont engagées dans un processus d'assainissement budgétaire qui a continué de ralentir leur demande intérieure en 2013.

L'impact négatif de ces ajustements devrait toutefois diminuer graduellement. Par ailleurs, les économies avancées continueront de bénéficier en 2014 d'une politique monétaire accommodante. La croissance de plusieurs économies avancées devrait ainsi se renforcer en 2014. Leurs perspectives économiques sont néanmoins inégales.

— Aux États-Unis, les incertitudes générées par la politique budgétaire ont limité les investissements et la création d'emplois en 2013. Le renforcement de la croissance du secteur privé devrait néanmoins se traduire par une accélération de la croissance en 2014.

— En zone euro, l'économie a renoué avec la croissance au deuxième trimestre de 2013. La récession prolongée a toutefois occasionné un chômage record et a fragilisé le secteur bancaire. Ces facteurs continueront de peser sur l'activité économique en 2014, surtout dans les pays qui ont été affectés par la crise de la dette souveraine.

— Au Japon, les mesures de stimulation ont soutenu la croissance en 2013. En 2014, les effets de ces mesures seront modérés par la hausse de la taxe à la consommation, une première étape vers l'assainissement des finances publiques.

GRAPHIQUE B.49

Croissance économique
(PIB réel trimestriel,
variation annuelle en pourcentage)

Sources : Eurostat et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE B.50

Taux de chômage

(en pourcentage)

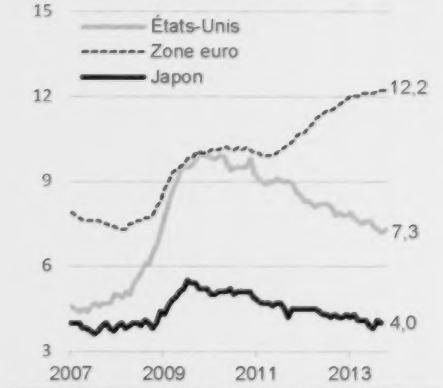

Source : Bloomberg.

Plus de souplesse par rapport aux cibles de déficit budgétaire

Le ralentissement économique occasionné ces dernières années par l'adoption de sévères mesures d'austérité dans plusieurs économies avancées a incité certaines institutions internationales à recommander des approches plus souples par rapport aux cibles de déficit budgétaire.

La Commission européenne recommande le report des cibles budgétaires de plusieurs pays

En réponse à la crise de la dette souveraine en zone euro, la Commission européenne (CE) avait recommandé ces dernières années l'adoption de sévères mesures d'austérité. Cette approche a toutefois été nuancée depuis le printemps 2013.

- En avril 2013, le président de la CE, José Manuel Barroso, a affirmé que « les politiques d'austérité atteignent leurs limites », faute de soutien politique et social.
- La CE recommandait en mai 2013 de reporter l'atteinte de la cible budgétaire de 3 % du PIB, notamment en France, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal.

La CE a recommandé ces reports après avoir constaté les effets économiques négatifs de la mise en œuvre des politiques d'austérité instaurées afin d'atteindre les cibles budgétaires.

- Malgré l'effort de consolidation fiscale apporté, les cibles budgétaires n'ont pu être atteintes en raison d'une croissance économique plus faible que ce qui a été prévu lors de l'établissement des cibles.

Le Fonds monétaire international constate que les multiplicateurs fiscaux ont été sous-estimés

L'assouplissement des exigences de la CE fait suite à la publication par le Fonds monétaire international (FMI) de résultats indiquant que les mesures d'austérité auraient eu des effets plus néfastes que prévu sur la croissance économique.

- Ainsi, les « multiplicateurs fiscaux », qui estiment l'impact économique à court terme des mesures de consolidation budgétaire, auraient été largement sous-estimés.
- Ce constat a été rendu public par le FMI avec la présentation d'une estimation économétrique se basant sur les données de 28 pays, dans le *World Economic Outlook* d'octobre 2012.

Le FMI recommande de ne pas étouffer la croissance économique par des mesures d'austérité excessives

Ce résultat a amené le FMI à réitérer sa mise en garde aux économies avancées contre le risque d'étouffer la reprise en mettant en place des mesures d'austérité budgétaire trop sévères.

- Le FMI juge que la consolidation fiscale demeure une priorité dans plusieurs économies avancées et que les gouvernements doivent poursuivre leurs efforts d'assainissement budgétaire. Toutefois, ils doivent tenir compte des conditions économiques dans l'atteinte de leurs cibles budgétaires.

3.2 Un ralentissement plus prolongé que prévu des économies émergentes

Après avoir enregistré une croissance de 4,7 % en 2012, le PIB réel des économies émergentes devrait augmenter de 4,6 % en 2013 et de 4,9 % en 2014. Il s'agit d'un rythme de croissance inférieur à celui observé sur la période 2005-2011, quand la croissance annuelle moyenne de ce groupe de pays était supérieure à 6,0 %.

— La croissance de plusieurs économies émergentes, dont la Chine, l'Inde et la Russie, a continué de ralentir en première moitié d'année 2013.

— Des signes de raffermissement ont néanmoins été observés au troisième trimestre de l'année. L'indice composite des directeurs d'achat (PMI), un indicateur coïncident de l'activité économique, s'est récemment renforcé.

En 2014, la croissance des économies émergentes sera favorisée par la demande accrue provenant des économies avancées. L'accélération de la croissance des économies émergentes sera néanmoins limitée par des enjeux structurels, notamment en Chine, la deuxième économie en importance après les États-Unis.

— En Chine, les autorités souhaitent mieux équilibrer les sources de croissance et diminuer les risques associés à la hausse de l'endettement des gouvernements locaux.

— Ces mesures, nécessaires afin d'assurer une croissance soutenable à long terme, devraient néanmoins limiter la croissance à court terme. La croissance économique chinoise se poursuivra ainsi à un rythme inférieur à celui des années passées.

GRAPHIQUE B.51

Croissance des économies émergentes
(PIB réel trimestriel,
variation annuelle en pourcentage)

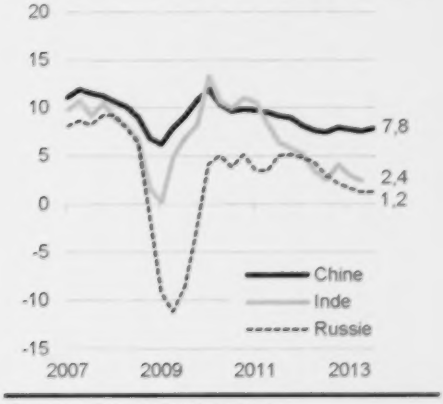

Sources : Bloomberg et Datastream.

GRAPHIQUE B.52

Indice composite des directeurs d'achat des économies émergentes
(indice de diffusion,
secteur manufacturier et des services)

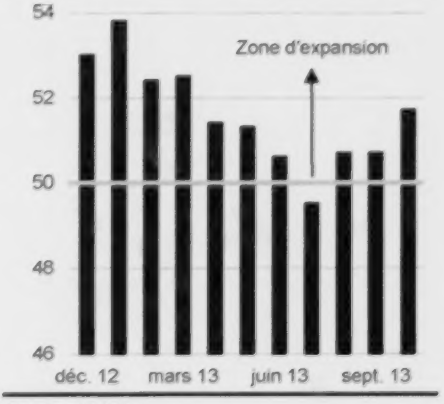

Source : Markit.

Certaines économies émergentes vulnérables aux mouvements de capitaux

Au printemps et à l'été 2013, les économies émergentes ont fait face à d'importants mouvements de capitaux, causés par les attentes d'une réduction imminente du rythme d'achat d'actifs de la part de la Réserve fédérale américaine et d'une hausse des rendements obligataires américains.

- Les retraits de capitaux ont été particulièrement marqués dans les économies qui ont une balance courante déficitaire (Brésil, Inde, Indonésie) et qui dépendent des capitaux étrangers pour financer leur demande intérieure.

Ces mouvements traduisent en partie une réévaluation à la hausse des risques associés aux investissements dans les économies émergentes, en raison des déséquilibres présents dans plusieurs de ces économies.

- Ces déséquilibres se traduisent, selon les cas, par des fragilités du système bancaire ou encore par la montée des déficits budgétaires ou par des détériorations des balances courantes.

Pour contrer les sorties de capitaux, les banques centrales de certains pays émergents ont procédé depuis le printemps 2013 au resserrement de leur politique monétaire. En parallèle, certaines économies émergentes ont adopté des mesures de stimulation économique, notamment par la facilitation des crédits bancaires, afin d'éviter un ralentissement prononcé de la croissance économique.

- Ainsi, plusieurs économies émergentes doivent composer avec la poursuite d'objectifs contradictoires : stabiliser leur monnaie, réduire les déficits de leur balance courante et soutenir la croissance économique à court terme.

Flux nets de capitaux privés vers les économies émergentes
(en milliards de dollars américains)

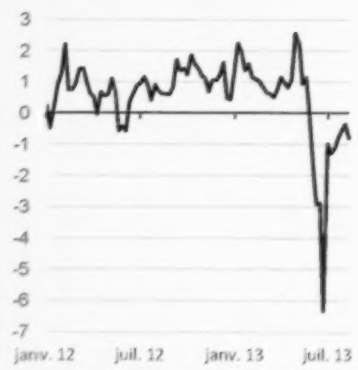

Source : Organisation de la coopération et du développement économique.

Balance courante[1]

(en pourcentage du PIB nominal)

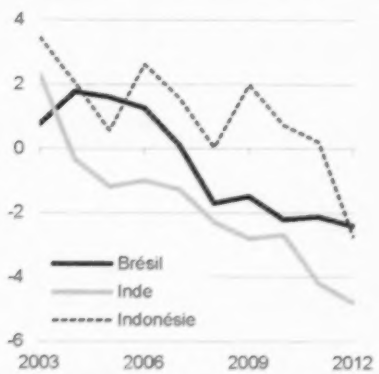

(1) La balance courante correspond à la somme du solde commercial et du solde des comptes « revenus et transferts courants ».
Source : Fonds monétaire international.

3.3 Les perspectives par pays

Au **Canada**, la croissance économique est limitée en 2013 par une progression modérée de la consommation, par le ralentissement du secteur résidentiel ainsi que par un contexte économique international moins favorable aux exportations. Les perspectives de l'économie canadienne sont meilleures pour 2014, avec le raffermissement de la croissance mondiale, notamment celle des États-Unis. La progression du PIB réel devrait ainsi s'établir à 1,6 % en 2013 et à 2,1 % en 2014.

Aux **États-Unis**, après s'être établie à 2,8 % en 2012, la croissance économique devrait ralentir à 1,6 % en 2013, en raison des impacts des mesures budgétaires instaurées en début d'année ainsi que de l'arrêt partiel des activités du gouvernement fédéral américain au quatrième trimestre de 2013. En 2014, l'activité économique devrait s'accélérer à 2,4 %, favorisée principalement par le renforcement de la demande intérieure privée.

TABLEAU B.6

Perspectives de croissance économique dans le monde – Prévisions de novembre 2013
(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids[1]	2012	2013	2014
Monde[1]	**100,0**	**3,2**	**2,9**	**3,4**
– *Mars 2013*		*3,0*	*3,2*	*3,7*
Économies avancées[1]	**50,5**	**1,5**	**1,2**	**1,9**
– *Mars 2013*		*1,4*	*1,2*	*1,9*
Canada	1,8	1,7	1,6	2,1
– *Mars 2013*		*1,8*	*1,7*	*2,2*
États-Unis	19,1	2,8	1,6	2,4
– *Mars 2013*		*2,2*	*1,8*	*2,5*
Zone euro	14,1	–0,7	–0,4	0,7
– *Mars 2013*		*–0,6*	*–0,4*	*0,5*
Royaume-Uni	2,9	0,1	1,3	1,9
– *Mars 2013*		*0,2*	*0,9*	*1,3*
Japon	5,6	1,9	2,0	1,7
– *Mars 2013*		*2,0*	*1,1*	*1,2*
Économies émergentes[1]	**44,7**	**4,7**	**4,6**	**4,9**
– *Mars 2013*		*4,8*	*5,3*	*5,5*
Chine	14,3	7,7	7,6	7,5
– *Mars 2013*		*7,8*	*8,0*	*7,8*
Inde	5,6	3,2	4,0	5,2
– *Mars 2013*		*5,1*	*5,8*	*6,5*

(1) En parité des pouvoirs d'achat de 2011.
Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

En **zone euro**, l'accalmie des tensions financières liées à la crise de la dette souveraine a eu pour effet d'entraîner une hausse de la confiance des ménages et des entreprises dans plusieurs pays membres. Cependant, cette crise a fragilisé durablement l'économie, particulièrement dans les pays du Sud de l'union monétaire, où la vulnérabilité du système bancaire, des enjeux budgétaires et des taux de chômage élevés persistent. Ainsi, après un déclin de 0,4 % en 2013, le PIB réel de la zone euro devrait augmenter au rythme modeste de 0,7 % en 2014.

Au **Royaume-Uni**, l'activité économique s'est accélérée en cours d'année 2013, soutenue par une demande intérieure privée robuste. Le recul du taux de chômage et le rebond du marché immobilier devraient continuer de soutenir les dépenses de consommation au cours de la prochaine année, tandis que les conditions économiques et financières favorables devraient stimuler les investissements des entreprises. Ainsi, l'économie du Royaume-Uni devrait croître de 1,3 % en 2013 et de 1,9 % en 2014.

Au **Japon**, les mesures adoptées en 2013 pour mettre fin à une longue période de déflation et stimuler l'économie marquent un virage important en matière de politique économique par rapport au passé. En particulier, la Banque du Japon a annoncé en avril 2013 une hausse substantielle de son degré de détente monétaire et le gouvernement a adopté un plan de stimulation économique. Ces actions devraient soutenir la croissance en 2013. Un léger ralentissement est néanmoins attendu en 2014, à la suite de la hausse de la taxe de vente, prévue pour avril 2014 dans le but de rééquilibrer les finances publiques. Le PIB réel du Japon devrait ainsi croître de 2,0 % en 2013 et de 1,7 % en 2014.

En **Chine**, le nouveau gouvernement en place depuis mars 2013 se montre déterminé à mieux équilibrer les sources de croissance économique, qui sont présentement concentrées sur les exportations et les investissements. Ce rééquilibrage, visant à donner un plus grand rôle à la consommation, pourrait se traduire par une stabilisation de l'économie chinoise à un rythme de croissance inférieur à celui des années passées. Ainsi, après avoir connu une croissance annuelle moyenne de 9,1 % entre 2010 et 2012, le PIB réel de la Chine devrait croître de 7,6 % en 2013 et de 7,5 % en 2014.

En **Inde**, la demande intérieure est freinée en 2013 par la politique monétaire restrictive menée par la banque centrale en vue de stabiliser l'inflation et le taux de change. Plusieurs facteurs devraient soutenir davantage la croissance en 2014, notamment le raffermissement de l'économie mondiale, ainsi que les effets des réformes adoptées par le gouvernement pour stimuler les investissements. La croissance économique devrait atteindre 4,0 % en 2013 et 5,2 % en 2014, une accélération par rapport à la croissance de 3,2 % enregistrée en 2012, qui marquait la plus faible performance de l'économie indienne au cours des vingt dernières années.

Distinctions entre les économies avancées, émergentes et en voie de développement

La prévision économique mondiale du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) couvre le groupe des économies avancées, des économies émergentes et des économies en voie de développement.

- Le groupe des économies avancées inclut principalement les États-Unis, les économies de la zone euro, le Japon, le Royaume-Uni, le Canada et certaines autres économies asiatiques, dont la Corée du Sud.
- Le groupe des économies émergentes inclut notamment la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, le Mexique, l'Indonésie, la Turquie, la Pologne et l'Argentine.
- Les économies en voie de développement constituent un groupe de pays comprenant notamment l'Iran, l'Algérie, la Biélorussie et l'Irak.

Au total, la catégorie des économies avancées compte pour 50,5 % de l'économie mondiale, la catégorie des économies émergentes, pour 44,7 %, et la catégorie des économies en voie de développement, pour 4,8 %.

La distinction entre les économies émergentes et les économies avancées faite par le MFEQ se base sur les critères définis par le Fonds monétaire international (FMI), soit :

- le niveau de revenu par habitant;
- la diversification des exportations;
- le degré d'intégration dans le système financier mondial.

Poids des principales économies avancées, émergentes et en voie de développement dans l'économie mondiale
(en pourcentage, selon la parité des pouvoirs d'achat, 2011)

Économies	Poids[1]
Avancées	**50,5**
États-Unis	19,1
Japon	5,6
Allemagne	3,9
Royaume-Uni	2,9
France	2,8
Autres	16,2
Émergentes	**44,7**
Chine	14,3
Inde	5,6
Russie	3,0
Brésil	2,9
Mexique	2,1
Autres	16,7
En voie de développement	**4,8**
TOTAL	**100,0**

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

4. RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Le présent scénario de prévision repose sur plusieurs hypothèses, dont certaines sont exposées à des risques. Plusieurs de ces risques, tant externes qu'internes, pourraient influencer l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

❑ Une inflation faible dans les économies avancées

Plusieurs économies avancées évoluent actuellement dans un contexte de faible inflation.

— Malgré les politiques monétaires accommodantes maintenues par la plupart des banques centrales depuis la récession de 2008-2009, l'inflation annuelle demeure largement en deçà de la cible de 2 % fixée par les banques centrales au Canada, en zone euro et aux États-Unis.

— Cette situation résulte notamment d'une demande intérieure faible dans les économies avancées, de la présence de capacités excédentaires dans le monde et de la concurrence accrue sur les marchés internationaux.

Or, les marges de manœuvre des banques centrales pour stimuler la progression des prix sont limitées. Ainsi, leurs capacités d'intervention seraient réduites dans le cas où des pressions à la baisse sur l'inflation se renforçaient.

— Par conséquent, la faible inflation observée dans plusieurs économies avancées pourrait se poursuivre. Cela pourrait accentuer les difficultés budgétaires de certains pays, en réduisant la progression des recettes fiscales.

❑ Incertitudes résultant des négociations sur les lois budgétaires qui devront être adoptées par le Congrès américain en 2014

Après d'intenses négociations, le Congrès américain a approuvé en octobre 2013 une loi budgétaire qui relève le plafond de la dette jusqu'au 7 février et reconduit l'autorité de dépenser jusqu'au 15 janvier 2014.

— Selon le scénario le plus probable, une entente à l'approche de ces nouvelles échéances devrait être obtenue à l'issue d'intenses négociations.

— Cependant, le maintien de positions très polarisées au Congrès pourrait entraîner à nouveau une fermeture partielle du gouvernement américain en 2014 et la montée des inquiétudes quant à la gestion de la dette publique américaine.

  — Cela pourrait impliquer une croissance économique plus faible que prévu aux États-Unis et possiblement de la volatilité sur les marchés financiers.

En contrepartie, si les lois budgétaires étaient adoptées dans les échéances prévues et surtout si elles apportaient une solution durable aux enjeux budgétaires, la dissipation des incertitudes liées à la politique budgétaire pourrait entraîner une accélération plus forte que prévu de l'activité économique américaine.

❑ Des turbulences financières à la suite du début du ralentissement des achats d'actifs de la Réserve fédérale

La Réserve fédérale américaine devrait commencer à réduire le rythme de ses achats d'actifs au cours de l'année 2014, après avoir injecté massivement des liquidités depuis la fin de 2007.

Même si le retrait des injections de liquidités de la Réserve fédérale devait se faire d'une manière graduelle et synchronisée avec l'évolution de l'économie américaine, cette opération pourrait entraîner des turbulences sur les marchés financiers.

— Par exemple, une hausse trop rapide des taux obligataires pourrait avoir un impact négatif sur certains secteurs de l'économie, notamment le secteur immobilier, qui constitue actuellement un des piliers de la reprise aux États-Unis.

— De plus, les taux obligataires canadiens pourraient suivre la tendance des taux américains et augmenter plus rapidement que prévu, alors que le dollar canadien pourrait se déprécier de manière importante face au dollar américain.

❑ Une vulnérabilité des économies émergentes aux mouvements de capitaux étrangers et à l'accès au crédit

L'endettement public ou privé de plusieurs grandes économies émergentes a augmenté ces dernières années en raison notamment des politiques monétaires expansionnistes menées dans les économies avancées, dont les investisseurs à la recherche de rendements ont dirigé d'importants capitaux vers les économies émergentes.

Cette montée de l'endettement a occasionné la formation de déséquilibres.

— Certains capitaux ont financé des investissements non productifs ou ont été dirigés vers des secteurs en surcapacité de production.

Ces déséquilibres rendent certaines économies émergentes vulnérables à la restriction du crédit qui pourrait résulter de la réduction des flux de capitaux, découlant de la diminution du rythme des achats d'actifs de la part de la Réserve fédérale ou du resserrement de la politique monétaire dans ces économies.

— Un retrait subit des capitaux étrangers pourrait entraîner une réduction de la demande intérieure, affaiblir leurs devises et faire augmenter l'inflation, incitant possiblement les autorités monétaires de ces économies à resserrer davantage leur politique monétaire.

— La hausse des taux d'intérêt résultant du resserrement de la politique monétaire pourrait réduire davantage la rentabilité de certains investissements et engendrer ainsi des défauts de paiement, ce qui fragiliserait le système bancaire de ces économies.

❑ Des évolutions incertaines en zone euro à la suite de la crise de la dette souveraine

Plusieurs pays de la zone euro s'étaient engagés conjointement dans un processus d'ajustement budgétaire en réponse à la crise de la dette souveraine en zone euro. L'impact restrictif de ces mesures d'austérité prises simultanément a conduit la zone euro à une longue récession, qui a pris fin au deuxième trimestre de 2013.

— L'atténuation attendue des mesures d'austérité pourrait occasionner un effet d'entraînement, qui proviendrait d'un regain de confiance simultané dans les pays membres, ce qui se traduirait par une croissance économique plus forte que prévu en zone euro.

— En revanche, la situation économique en zone euro demeure très fragile. La croissance économique pourrait être plus faible que prévu si les incertitudes quant à la pérennité de l'union monétaire revenaient à l'avant-scène à la suite de désaccords entre les autorités européennes, augmentant les tensions financières et provoquant un retour à la baisse de la confiance des agents économiques.

❑ Des fluctuations plus importantes que prévu des prix des matières premières

Les prix des ressources naturelles telles que les métaux et le pétrole brut sont liés à la conjoncture économique mondiale. Une croissance économique mondiale plus faible qu'attendu, en limitant la demande pour les matières premières, pourrait entraîner les prix des ressources naturelles à des niveaux inférieurs à ceux prévus.

Depuis plusieurs années, le secteur des ressources naturelles contribue de façon importante à l'économie du Québec, alors qu'il a un effet d'entraînement sur des industries connexes telles que la transformation, la construction et le transport.

— Une révision à la baisse des prix des matières premières pourrait limiter l'expansion du secteur des matières premières au Québec et au Canada, et ainsi réduire la contribution de ce secteur à la croissance économique.

❑ Le secteur résidentiel québécois pourrait encore reculer

Depuis 2008, le gouvernement fédéral a mis en place quatre séries de mesures touchant l'assurance prêt hypothécaire, afin de ralentir le secteur résidentiel canadien et d'éviter une bulle immobilière.

Le ministre des Finances du Canada, M. Jim Flaherty, a récemment laissé entendre qu'une nouvelle série de mesures pourrait être nécessaire afin de ralentir davantage le secteur de l'immobilier résidentiel canadien.

Or, au Québec, le secteur résidentiel a déjà subi un ajustement au cours de la dernière année et il se trouve présentement proche d'une situation d'équilibre.

L'effet cumulatif des mesures déjà en place, combiné à d'éventuelles nouvelles restrictions, pourrait faire basculer le secteur résidentiel québécois vers un ajustement encore plus substantiel, ce qui aurait un impact négatif sur l'économie.

Section C

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Introduction **C.3**

1. Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 ..... **C.5**

1.1 Les déficits prévus en 2013-2014 et en 2014-2015 ..... C.5

1.2 Le cadre financier du gouvernement C.6

2. La mise à jour du cadre financier **C.7**

2.1 Le sommaire des révisions au cadre financier C.7

2.2 Les révisions aux revenus budgétaires C.11

2.3 Les révisions aux dépenses budgétaires C.20

2.4 Les dépenses consolidées du gouvernement C.24

2.5 Les investissements publics en immobilisations C.28

ANNEXE 1 : Analyse de sensibilité aux variables économiques **C.31**

ANNEXE 2 : Prévisions des revenus de droits miniers **C.33**

INTRODUCTION

Cette section du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2013 présente les changements apportés au cadre financier depuis mars 2013. Pour la présente section, les données budgétaires de l'année 2012-2013 sont les données réelles, et celles pour l'année 2013-2014 et les suivantes sont des prévisions.

Les informations fournies portent sur l'évolution de la situation financière, soit :

— le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

— la mise à jour du cadre financier;

— les résultats détaillés.

1. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2015-2016

1.1 Les déficits prévus en 2013-2014 et en 2014-2015

Pour 2012-2013, les comptes publics montrent un déficit de 1,6 milliard de dollars, soit un écart de 100 millions de dollars par rapport à la cible prévue.

La croissance des revenus autonomes, plus modérée depuis le début de 2013, nécessite le report du retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

À cet égard, pour 2013-2014, le gouvernement prévoit :

— un déficit budgétaire correspondant aux révisions à la baisse des revenus autonomes;

— le maintien de l'objectif de dépenses de programmes au niveau prévu dans *Le point* de mars 2013.

Le gouvernement entend également poursuivre les versements au Fonds des générations et respecter les objectifs de réduction de la dette.

Ainsi, les déficits prévus au cadre financier s'établissent à :

— 2,5 milliards de dollars en 2013-2014;

— 1,75 milliard de dollars en 2014-2015.

L'équilibre budgétaire sera atteint en 2015-2016.

GRAPHIQUE C.1

Soldes budgétaires de 2012-2013 à 2015-2016[1]
(en millions de dollars)

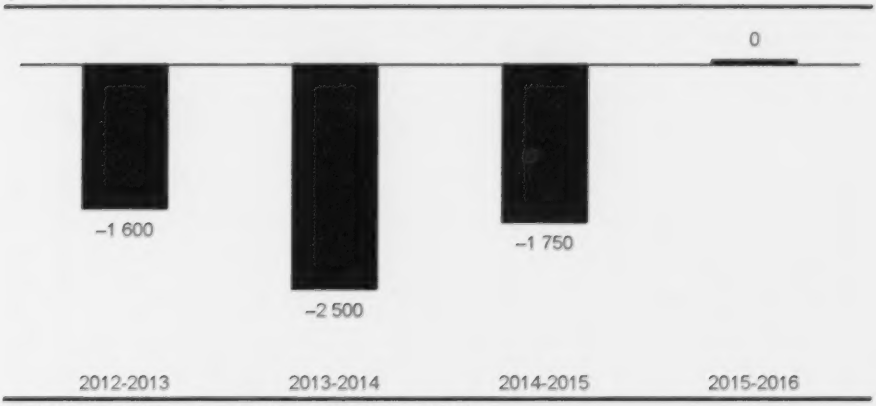

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2 Le cadre financier du gouvernement

Le tableau suivant présente le cadre financier du gouvernement de 2013-2014 à 2015-2016.

Pour l'année 2013-2014, les revenus budgétaires s'élèveront à 69,8 milliards de dollars, alors que les dépenses budgétaires s'établiront à 72,4 milliards de dollars.

— En tenant compte des résultats des entités consolidées et de l'utilisation de la provision pour éventualités de 200 millions de dollars, le déficit budgétaire prévu est de 2,5 milliards de dollars.

Pour 2014-2015, le déficit prévu est de 1 750 millions de dollars. Le cadre financier prévoit un écart de 400 millions de dollars qui sera résorbé au moment du dépôt du budget 2014-2015.

Par ailleurs, le cadre financier tient compte de la Politique économique Priorité emploi et de la politique de solidarité, annoncées respectivement le 7 octobre et le 30 octobre 2013.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires révisées – Novembre 2013
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus budgétaires	69 806	71 468	74 243
Variation en %	*3,3*	*2,4*	*3,9*
Dépenses budgétaires	–72 408	–73 785	–75 200
Variation en %	*3,4*	*1,9*	*1,9*
Entités consolidées	1 171	1 463	1 818
Provisions pour éventualités	—	—	–200
Écart à résorber	—	400	1 000
SURPLUS (DÉFICIT)	**–1 431**	**–454**	**1 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–1 069	–1 296	–1 661
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	**–2 500**	**–1 750**	**—**
En % du PIB	***–0,7***	***–0,5***	**—**

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Ce chapitre présente la mise à jour des revenus et des dépenses budgétaires pour les années 2013-2014 à 2015-2016 ainsi que les principales révisions apportées depuis la publication du *Point sur la situation financière et économique du Québec* de mars 2013.

2.1 Le sommaire des révisions au cadre financier

Depuis la dernière mise à jour économique et financière de mars 2013, le cadre financier est notamment modifié par :

— les révisions liées à l'économie, qui se traduisent principalement par une révision à la baisse des revenus autonomes;

— les résultats des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic;

— la prise en compte des coûts des nouvelles politiques annoncées par le gouvernement, une première évaluation du soutien à la communauté pour la tragédie de Lac-Mégantic ainsi que des révisions aux entités consolidées;

— les mesures retenues pour retourner à l'équilibre budgétaire.

En 2013-2014, le déficit anticipé de 2,5 milliards de dollars correspond à la révision à la baisse des revenus autonomes du gouvernement. Les autres révisions seront compensées par un contrôle rigoureux des dépenses et l'élimination de la provision pour éventualités.

Le déficit prévu de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015 et l'équilibre budgétaire en 2015-2016 reposent sur la poursuite d'un contrôle rigoureux des dépenses ainsi que par l'élimination et la réduction de la provision pour éventualités respectivement pour ces deux années.

TABLEAU C.2

Révisions depuis *Le point* de mars 2013

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2013	**—**	**—**	**—**
Révisions liées à l'économie			
Revenus autonomes	–2 485	–2 777	–2 543
Transferts fédéraux	194	248	368
Service de la dette	27	–35	–33
Sous-total	**–2 264**	**–2 564**	**–2 208**
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite			
Dépenses de programmes	–404	–394	–399
Service de la dette	–94	–109	–125
Sous-total	**–498**	**–503**	**–524**
Autres révisions			
Politique économique[1]	–33	–412	–404
Politique de solidarité	—	–80	–89
Aide à la communauté de Lac-Mégantic[2]	–60	—	—
Entités consolidées[3]	–330	484	533
Sous-total	**–423**	**–8**	**40**
Mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire			
Contrôle des dépenses	485	1 055	1 922
Provisions pour éventualités	200	300	200
Écart additionnel à résorber – Novembre 2013	—	–30	570
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2013	**–2 500**	**–1 750**	**—**

(1) Les montants présentés correspondent au coût budgétaire. Les impacts sur l'économie sont présentés à la section E.
(2) Montant accordé à l'été 2013. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.
(3) Est exclu le Fonds des générations.

❑ Les principales raisons expliquant les révisions

■ Les révisions liées à l'économie

L'évolution récente de l'économie entraîne des révisions :

— à la baisse aux revenus autonomes de 2 485 millions de dollars en 2013-2014 et de 2 777 millions de dollars en 2014-2015, en raison des revenus moins élevés constatés à la fin de l'année 2012-2013 et depuis le début de l'année 2013-2014;

— à la hausse du service de la dette de l'ordre de 30 millions de dollars pour 2014-2015 et 2015-2016.

Ces détériorations au cadre financier sont atténuées par une amélioration des transferts fédéraux qui découle des données de population du Recensement de 2011 de Statistique Canada.

■ Les révisions liées aux nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic

Les résultats des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic entraînent une hausse des dépenses de programmes de 400 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

Par ailleurs, la dépense d'intérêts à l'égard du passif au titre des régimes de retraite est révisée à la hausse de près de 100 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

■ Les autres révisions au cadre financier

Les autres révisions au cadre financier comprennent :

— le coût des mesures annoncées dans la Politique économique Priorité emploi;

— le coût des mesures annoncées pour la politique de solidarité;

— le premier montant d'aide financière de 60 millions de dollars annoncé à l'été 2013 pour la communauté de Lac-Mégantic. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination;

— les résultats prévus aux entités consolidées, lesquels comprennent les résultats des organismes non budgétaires et des fonds spéciaux ainsi que ceux des réseaux de la santé et de l'éducation. En particulier, ces révisions prévoient :

  — qu'aucune taxe ni aucun impôt additionnel ne sera alloué au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, à compter de 2014-2015, pour financer des dépenses de 430 millions de dollars, un montant prévu depuis le budget 2010-2011. Le financement additionnel alloué à la santé en 2014-2015 sera déterminé lors de la préparation du budget de dépenses.

■ Mesures retenues pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire

Pour assurer un retour graduel à l'équilibre budgétaire, il est prévu :

— de poursuivre un contrôle rigoureux des dépenses;

— de réduire les provisions pour éventualités;

— qu'un écart additionnel de l'ordre de 600 millions de dollars soit résorbé en 2015-2016.

2.2 Les révisions aux revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 69,8 milliards de dollars en 2013-2014, soit 53,2 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 16,6 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux.

Les revenus budgétaires devraient croître de 3,3 % en 2013-2014, de 2,4 % en 2014-2015 et de 3,9 % en 2015-2016.

TABLEAU C.3

Fonds général
Évolution des revenus budgétaires
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	**Révisions**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	50 576	–2 424	48 152	50 136	52 354
Variation en %	*5,5*		*3,0*	*4,1*	*4,4*
Entreprises du gouvernement	5 108	–73	5 035	5 017	5 073
Variation en %[1]	*2,5*		*–1,4*	*–0,4*	*1,1*
Sous-total	**55 684**	**–2 497**	**53 187**	**55 153**	**57 427**
Variation en %	***5,2***		***2,6***	***3,7***	***4,1***
Transferts fédéraux	16 425	194	16 619	16 315	16 816
Variation en %	*4,6*		*5,8*	*–1,8*	*3,1*
TOTAL	**72 109**	**–2 303**	**69 806**	**71 468**	**74 243**
Variation en %	***5,0***		***3,3***	***2,4***	***3,9***

(1) Excluant les montants versés au Fonds des générations correspondant aux revenus de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, soit 71 M$ en 2014-2015 et 165 M$ en 2015-2016.

❑ Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations au Fonds des services de santé, des impôts des sociétés ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement comprennent, outre les revenus fiscaux, divers revenus de nature administrative, comme les droits et permis, les intérêts ou les amendes.

■ Des révisions à la baisse en 2013-2014

Les prévisions de l'exercice financier 2013-2014 indiquent que les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 2 424 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu dans *Le point* de mars 2013. Ils s'élèvent donc à 48,2 milliards de dollars, en croissance de 3,0 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2012-2013.

▪ Révisions des revenus autonomes selon la source

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont révisés à la baisse de 885 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014 par rapport au niveau prévu au *Point* de mars 2013. Cette révision s'explique principalement par un niveau plus faible des salaires et traitements et de l'assurance-emploi en 2013. À cela s'ajoutent des retenues à la source moins élevées que prévu depuis le début de l'année financière.

Les cotisations au Fonds des services de santé sont revues à la baisse de 36 millions de dollars, reflétant une progression moins forte que prévu des salaires et traitements en 2013.

Par ailleurs, les revenus provenant des impôts des sociétés sont réévalués à la baisse de 741 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014, en raison, notamment, du niveau moins élevé que prévu de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2012, en 2013 et en 2014.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la baisse de 576 millions de dollars pour l'année 2013-2014. Cette révision s'explique essentiellement par la révision à la baisse des revenus à la taxe de vente du Québec en raison, notamment, de la récurrence des rentrées fiscales plus faibles de l'exercice 2012-2013, jumelée à la révision à la baisse de la valeur nominale de la consommation, sous l'effet d'une faible progression des prix.

Les revenus relatifs aux ressources naturelles sont révisés à la baisse de 149 millions de dollars en 2013-2014, en raison principalement de la diminution de la valeur de la production minière assujettie aux droits miniers, laquelle est affectée par la baisse plus importante que prévu des prix des métaux produits au Québec.

Les autres revenus sont réévalués à la baisse de 37 millions de dollars, une révision attribuable, notamment, à des revenus d'intérêts plus faibles qu'anticipés.

TABLEAU C.4

Fonds général
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Impôt des particuliers	20 264	–885	19 379	20 420	21 631
Variation en %	*5,3*		*3,3*	*5,4*	*5,9*
Fonds des services de santé	6 717	–36	6 681	6 920	7 165
Variation en %	*2,7*		*1,3*	*3,6*	*3,5*
Impôts des sociétés	4 514	–741	3 773	4 033	4 302
Variation en %	*8,9*		*–3,7*	*6,9*	*6,7*
Taxes à la consommation	17 048	–576	16 472	16 807	17 370
Variation en %	*6,1*		*5,7*	*2,0*	*3,3*
Ressources naturelles	238	–149	89	158	52 (1)
Variation en %	*20,2*		*–55,3*	*77,5*	*–67,1*
Autres revenus	1 795	–37	1 758	1 798	1 834
Variation en %	*2,3*		*3,4*	*2,3*	*2,0*
TOTAL	**50 576**	**–2 424**	**48 152**	**50 136**	**52 354**
Variation en %	***5,5***		***3,0***	***4,1***	***4,4***

(1) À compter de 2015-2016, il est prévu que la totalité des revenus miniers soit versée au Fonds des générations. Un montant de 132 M$ sera ainsi versé pour l'année 2015-2016.

■ Évolution par source de revenus en 2014-2015 et en 2015-2016

En 2014-2015 et en 2015-2016, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront respectivement de 4,1 % et de 4,4 %.

Plus particulièrement, l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait croître de 5,4 % en 2014-2015 et de 5,9 % en 2015-2016 pour s'établir respectivement à 20,4 milliards de dollars et à 21,6 milliards de dollars. Cette croissance est conforme à l'évolution du revenu personnel, compte tenu de la progressivité du régime fiscal, et des facteurs suivants :

— l'apport des revenus de pensions à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, particulièrement ceux des régimes de retraite privés;

— la fin du crédit d'impôt ÉcoRénov pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable en 2014, ce qui contribue à la croissance des revenus en 2015-2016.

Les cotisations au Fonds des services de santé progresseront de 3,6 % en 2014-2015 et de 3,5 % en 2015-2016, conformément à la croissance prévue des salaires et traitements.

Les revenus provenant des impôts des sociétés croîtront à un rythme de 6,9 % en 2014-2015 et de 6,7 % en 2015-2016, pour s'établir respectivement à 4,0 milliards de dollars et à 4,3 milliards de dollars.

— Cette évolution est déterminée essentiellement par la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés qui affecte à la hausse leur revenu imposable et leur impôt à payer. Les remises relatives aux acomptes provisionnels reprennent une croissance soutenue après le ralentissement attendu en 2013-2014.

— De même, en période de reprise, on s'attend à une croissance plus modérée des remboursements demandés par les entreprises.

La croissance des revenus des taxes à la consommation sera respectivement de 2,0 % et de 3,3 % en 2014-2015 et en 2015-2016 sous l'effet combiné de la croissance de la consommation des ménages, excluant aliments et loyers, et des investissements en construction résidentielle.

— Pour l'année 2014-2015, la croissance plus faible s'explique également par le début du versement annuel de 100 millions de dollars au Fonds des générations provenant des revenus de la taxe sur les boissons alcooliques, ce qui a pour effet d'amoindrir la croissance des revenus.

Les revenus des ressources naturelles augmenteront de 69 millions de dollars en 2014-2015 puis diminueront de 106 millions de dollars en 2015-2016 pour s'établir respectivement à 158 millions de dollars et à 52 millions de dollars.

— Pour l'année 2014-2015, la croissance provient de l'augmentation des redevances forestières, résultant de la progression attendue de la valeur du bois, et de la progression attendue des redevances minières.

— En 2015-2016, la diminution des revenus s'explique essentiellement par l'affectation de la totalité des revenus miniers au Fonds des générations, comme le prévoit la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 adoptée en juin dernier.

■ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, pour les deux prochaines années, la croissance prévue des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement est compatible avec la croissance de l'économie en termes nominaux, abstraction faite, notamment, de l'impact financier des mesures fiscales de la Politique économique Priorité emploi déposée à l'automne 2013.

❑ Les revenus des entreprises du gouvernement

■ 2013-2014

Pour l'année 2013-2014, les revenus des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 73 millions de dollars en raison principalement de résultats moins élevés que prévu de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

■ 2014-2015 et 2015-2016

Pour 2014-2015 et 2015-2016, les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 5 017 millions de dollars et à 5 073 millions de dollars respectivement. Les revenus attendus croîtront de 1,1 % en 2014-2015 et de 2,9 % en 2015-2016, avant l'affectation au Fonds des générations de 71 millions de dollars en 2014-2015 et de 165 millions de dollars en 2015-2016 des revenus d'Hydro-Québec provenant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

TABLEAU C.5

Fonds général
Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Hydro-Québec	2 725	75	2 800	2 800	2 890
Loto-Québec	1 271	–114	1 157	1 181	1 211
Société des alcools du Québec	1 067	–30	1 037	1 067	1 098
Autres	45	–4	41	40	39
Sous-total	**5 108**	**–73**	**5 035**	**5 088**	**5 238**
Variation en %	***2,5***		***–1,4***	***1,1***	***2,9***
Revenus d'Hydro-Québec affectés au Fonds des générations[1]	—	—	—	–71	–165
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	**5 108**	**–73**	**5 035**	**5 017**	**5 073**

(1) Correspond aux sommes relatives à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

❑ Revenus de transferts fédéraux

En 2013-2014, les revenus de transferts fédéraux, avant le versement relatif à la compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS, devraient atteindre près de 15,6 milliards de dollars, soit 194 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au *Point* de mars 2013.

— En tenant compte du second versement de 1 467 millions de dollars de la compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS et de l'affectation de 430 millions de dollars provenant de cette compensation au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, les transferts fédéraux connaîtront une croissance de 5,8 %, atteignant 16,6 milliards de dollars en 2013-2014.

— Par rapport au *Point* de mars 2013, l'augmentation de 194 millions de dollars en 2013-2014 s'explique notamment par une révision à la hausse de 116 millions de dollars des transferts pour la santé découlant de la prise en compte des révisions positives, à compter de 2010, de la population du Québec provenant du Recensement de 2011.

  — L'augmentation de la part de la population du Québec par rapport à la population canadienne s'est traduite par une hausse de la part du Québec dans l'enveloppe des transferts pour la santé, puisque ces derniers sont répartis essentiellement par habitant.

En 2014-2015, les transferts fédéraux devraient augmenter de 4,7 % pour s'établir à 16,3 milliards de dollars. Cette hausse s'explique principalement par :

— une augmentation prévue des paiements de péréquation de 11,6 % qui découle principalement de l'impact de la baisse du dividende d'Hydro-Québec en 2012-2013 attribuable à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de l'intégration des révisions de la population du Québec provenant du Recensement de 2011;

  — une révision à la hausse de la population du Québec diminue sa capacité fiscale par habitant (capacité fiscale divisée par une population plus grande) et l'éloigne de la moyenne de la capacité fiscale des dix provinces. L'écart à combler par rapport à la moyenne des dix provinces est donc plus grand, faisant en sorte d'augmenter les paiements de péréquation du Québec;

— une croissance plus faible des transferts en santé attribuable à la fin du Transfert visant la réduction des temps d'attente (58 millions de dollars pour le Québec) et à la fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977 dans la répartition de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) qui représente un manque à gagner de 197 millions de dollars pour le Québec;

— une baisse des revenus des autres programmes de 18,9 %, qui s'explique principalement par la fin, en 2013-2014, de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT).

TABLEAU C.6

Fonds général
Évolution des revenus de transferts fédéraux
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Péréquation	7 833	—	7 833	8 738	8 927
Variation en %	*6,0*		*6,0*	*11,6*	*2,2*
Transferts pour la santé	5 140	116	5 256	5 230	5 560
Variation en %	*7,3*		*9,7*	*–0,5*	*6,3*
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 545	–17	1 528	1 564	1 587
Variation en %	*4,0*		*2,8*	*2,4*	*1,5*
Autres programmes	870	95	965	783	742
Variation en %	*–8,0*		*2,3*	*–18,9*	*–5,2*
Sous-total	**15 388**	**194**	**15 582**	**16 315**	**16 816**
Variation en %	***2,7***		***4,1***	***4,7***	***3,1***
Harmonisation de la TVQ à la TPS – Compensation	1 467	—	1 467	—	—
Affectation au FINESSS[1] d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	–430	—	–430	—	—
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	**16 425**	**194**	**16 619**	**16 315**	**16 816**
Variation en %	***4,6***		***5,8***	***–1,8***	***3,1***

(1) Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

Il est à noter que le total des transferts fédéraux, pour chacune des années à venir, aurait été supérieur d'au moins 267 millions de dollars, à compter de 2014-2015, si ce n'était des décisions du gouvernement fédéral :

— de ne plus prendre en compte la valeur des points d'impôt dans la répartition du TCS à compter de 2014-2015;

— de ne pas reconduire, sous sa forme actuelle, l'EMT.

Pour 2015-2016, les transferts fédéraux devraient atteindre 16,8 milliards de dollars, représentant une augmentation de 3,1 % qui s'explique entre autres par une croissance plus forte des transferts pour la santé provenant essentiellement de la hausse de l'enveloppe du TCS pour l'ensemble des provinces.

267 millions de dollars en moins pour le Québec en 2014-2015

Retrait des points d'impôt au TCS : –197 millions de dollars

Actuellement, le TCS est composé d'un transfert en espèces et d'un transfert fiscal correspondant à la valeur des points d'impôt transférés en 1977 aux provinces. Le total de ces transferts est distribué au prorata de la population. Cette répartition du TCS fait en sorte qu'une province, pour laquelle la valeur des points représente un montant par habitant plus important que les autres provinces, reçoit un transfert en espèces moindre.

En décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que les points d'impôt ne seront plus pris en compte dans la répartition de l'enveloppe du TCS à compter de 2014-2015. L'Alberta, avec un gain prévu de 883 millions de dollars en 2014-2015, est la seule province qui bénéficiera de ce changement.

Pour le Québec, ce changement représentera un manque à gagner de 197 millions de dollars en 2014-2015, manque à gagner qui sera récurrent.

Toujours en décembre 2011, le gouvernement fédéral a également annoncé que le retrait des points d'impôt serait suivi d'un paiement de protection de sorte qu'aucune province ne verrait son transfert en santé diminuer par rapport à 2013-2014.

Or, il importe de souligner que le gouvernement fédéral s'était engagé dans son budget de 2007 à verser un paiement de protection selon une méthode tout à fait différente, de façon à ce qu'aucune province ne reçoive un paiement inférieur à ce qu'elle aurait reçu si la valeur des points d'impôt était considérée dans la répartition de l'enveloppe du TCS. Ce changement de méthode fera en sorte que le manque à gagner de 197 millions de dollars du Québec en 2014-2015 ne sera pas compensé par le gouvernement fédéral.

Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT) : –70 millions de dollars

Le Québec conçoit et offre des programmes de formation répondant aux besoins de sa population et axés sur les priorités du marché du travail québécois. Le gouvernement fédéral, pour sa part, contribue au soutien des mesures et des services d'emploi et de formation du Québec ainsi qu'au financement des coûts d'administration afférents par l'entremise de l'EMT.

L'entente conclue en 2009 permet au Québec de recevoir près de 116 millions de dollars annuellement.

- Rappelons que l'EMT vise les clientèles non admissibles à l'assurance-emploi de même que les travailleurs ayant un déficit important en formation de base ou sans qualification reconnue.

Or, dans le cadre de son budget 2013, le gouvernement fédéral a annoncé la création de la Subvention canadienne pour l'emploi (SCE), financée à même les 500 millions de dollars annuellement destinés aux provinces dans le cadre de leurs ententes respectives sur le marché du travail, dont 300 millions de dollars seraient directement versés au secteur privé et 200 millions de dollars seraient versés aux provinces et aux territoires.

Le gouvernement fédéral considère que les programmes et les mesures mis en œuvre par les provinces et les territoires ne donnent pas les résultats escomptés. Or, le gouvernement du Québec est en désaccord avec cette opinion du gouvernement fédéral et réitère qu'il est le mieux placé pour répondre aux besoins de sa population en raison de sa plus grande connaissance des réalités du marché du travail québécois.

267 millions de dollars en moins pour le Québec en 2014-2015 *(suite)*

Le gouvernement du Québec est d'avis que la mise en place de la SCE met en péril les programmes existants qui sont efficaces pour améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des jeunes, des personnes handicapées, des autochtones, des nouveaux immigrants, des bénéficiaires de l'aide sociale, des travailleurs au chômage depuis une longue période et des travailleurs âgés.

Impact pour le Québec

Avec la mise en place de la SCE, le Québec serait privé d'environ 70 millions de dollars pour ses mesures d'emploi. De plus, ces sommes détournées vers la nouvelle SCE obligeraient le Québec et les employeurs à dépenser 70 millions de dollars chacun par année afin d'avoir accès à la part des fonds fédéraux. Les changements annoncés représentent donc un coût total de 140 millions de dollars pour le Québec si celui-ci désire maintenir les services actuels.

Position du Québec

Le 28 mars 2013, les élus de l'Assemblée nationale ont, à l'unanimité, réaffirmé que la formation de la main-d'œuvre est une compétence provinciale et que le Québec doit demeurer le maître d'œuvre dans ce domaine sans condition préalable. De plus, ils ont exigé que l'EMT soit renouvelée selon les modalités actuelles.

Par conséquent, le gouvernement du Québec demande que la SCE ne s'applique pas sur son territoire et qu'il puisse se retirer de ce programme avec pleine compensation financière.

2.3 Les révisions aux dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires, qui comprennent les dépenses de programmes et le service de la dette, sont révisées à la hausse de 67 millions de dollars en 2013-2014.

Les dépenses budgétaires devraient augmenter de 1,9 % en 2014-2015 et en 2015-2016.

TABLEAU C.7

Fonds général
Évolution des dépenses budgétaires
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses de programmes	63 825	—	63 825	65 106	66 390
Variation en %	*1,9*		*2,5*	*2,0*	*2,0*
Service de la dette	8 516	67	8 583	8 679	8 810
Variation en %	*8,9*		*10,5*	*1,1*	*1,5*
TOTAL	**72 341**	**67**	**72 408**	**73 785**	**75 200**
Variation en %	***2,7***		***3,4***	***1,9***	***1,9***

❑ Les dépenses de programmes

■ 2013-2014

L'objectif de dépenses de programmes pour 2013-2014 est maintenu à 63 825 millions de dollars, soit une croissance de 2,5 % par rapport aux résultats réels de 2012-2013.

GRAPHIQUE C.2

Dépenses de programmes révisées – 2012-2013 et 2013-2014
(en millions de dollars)

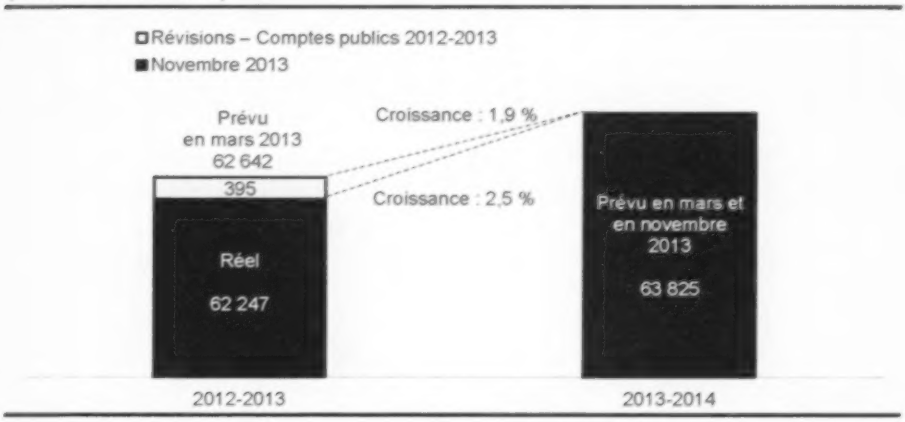

■ 2014-2015 et 2015-2016

Pour 2014-2015 et 2015-2016, la poursuite du contrôle des dépenses par le gouvernement permet de ramener la croissance des dépenses de programmes à 2,0 % par année.

Ces nouveaux objectifs de dépenses tiennent par ailleurs compte :

— des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;

— des nouvelles politiques gouvernementales pour l'économie et la solidarité;

— du premier montant d'aide financière de 60 millions de dollars annoncé à l'été 2013 pour la communauté de Lac-Mégantic. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.

TABLEAU C.8

Évolution des dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES – MARS 2013	**63 825**	**65 411**	**67 502**
Variation en %	***1,9***	***2,5***	***3,2***
Révisions aux dépenses			
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite des secteurs public et parapublic	404	394	399
Politique économique	21	276	322
Politique de solidarité	—	80	89
Aide à la communauté de Lac-Mégantic[1]	60	—	—
Contrôle des dépenses	–485	–1 055	–1 922
RÉVISIONS	**—**	**–305**	**–1 112**
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES – NOVEMBRE 2013	**63 825**	**65 106**	**66 390**
Variation en %	***2,5***	***2,0***	***2,0***

(1) Montant accordé à l'été 2013. À ces coûts s'ajouteront notamment ceux pour la décontamination.

❑ Le service de la dette

En 2013-2014, le service de la dette du fonds général devrait s'établir à 8,6 milliards de dollars, dont 5,3 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 3,3 milliards de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la hausse de 67 millions de dollars en 2013-2014. Cette révision s'explique principalement par la prise en compte des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite.

Le service de la dette devrait augmenter de 10,5 % en 2013-2014. Cette augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêt de long terme, par l'augmentation de la dette, par la prise en compte des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les revenus du FARR sont inscrits en déduction du service de la dette.

Le service de la dette devrait augmenter de 1,1 % en 2014-2015 et de 1,5 % en 2015-2016, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de la dette.

TABLEAU C.9

Fonds général
Évolution du service de la dette
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013		Novembre 2013		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Service de la dette directe	5 380	–82	5 298	5 611	5 870
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite[1]	3 157	142	3 299	3 084	2 959
Intérêts sur le passif au titre des avantages sociaux futurs[2]	–21	7	–14	–16	–19
SERVICE DE LA DETTE	**8 516**	**67**	**8 583**	**8 679**	**8 810**
Variation en %	***8,9***		***10,5***	***1,1***	***1,5***

(1) Correspond aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.
(2) Correspond aux intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants et aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

2.4 Les dépenses consolidées du gouvernement

Le tableau suivant présente le niveau et l'évolution des composantes des dépenses consolidées, soit l'ensemble des dépenses publiques comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

— En plus des dépenses de programmes, les dépenses consolidées incluent notamment celles des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que celles du service de la dette.

— La croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette s'établira à 2,5 % en moyenne de 2013-2014 à 2015-2016.

TABLEAU C.10

Évolution des dépenses consolidées
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses de programmes	62 247	63 825	65 106	66 390
Variation en %	*1,2*	*2,5*	*2,0*	*2,0*
Fonds spéciaux	6 959	8 567	8 344	8 657
Variation en %	*6,0*	*23,1*	*–2,6*	*3,8*
Organismes autres que budgétaires[1]	17 331	18 317	19 106	20 572
Variation en %	*2,6*	*5,7*	*4,3*	*7,7*
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	36 768	37 625	38 022	38 569
Variation en %	*4,1*	*2,3*	*1,1*	*1,4*
Comptes à fin déterminée	1 098	1 077	1 161	958
Variation en %	*–25,7*	*–1,9*	*7,8*	*–17,5*
Dépenses financées par le régime fiscal[2]	6 014	6 152	6 335	6 364
Variation en %	*—*	*2,3*	*3,0*	*0,5*
Ajustements de consolidation[3]	–49 744	–52 191	–52 932	–54 580
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	**80 673**	**83 372**	**85 142**	**86 930**
Variation en %	*2,5*	*3,3*	*2,1*	*2,1*
Service de la dette				
Fonds général	7 766	8 583	8 679	8 810
Variation en %	*5,7*	*10,5*	*1,1*	*1,5*
Entités consolidées[4]	2 073	2 267	2 376	2 669
Variation en %	*–1,4*	*9,4*	*4,8*	*12,3*
Service de la dette consolidé	**9 839**	**10 850**	**11 055**	**11 479**
Variation en %	*4,1*	*10,3*	*1,9*	*3,8*
DÉPENSES CONSOLIDÉES	**90 512**	**94 222**	**96 197**	**98 409**
Variation en %	***2,7***	***4,1***	***2,1***	***2,3***

(1) Le Fonds des biens et des services a été créé le 1er avril 2013 et les activités de Service Québec, un organisme autre que budgétaire, lui ont été transférées. Pour l'année 2012-2013, les données financières de ces activités sont présentées dans les organismes autres que budgétaires alors qu'en 2013-2014, elles sont présentées dans les fonds spéciaux. Sur une base comparable, le taux de croissance en 2013-2014 s'élève à 21,6 % pour les fonds spéciaux et à 6,2 % pour les organismes autres que budgétaires.
(2) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(3) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(4) Sont inclus les ajustements de consolidation.

❑ Fonds spéciaux

Les dépenses des fonds spéciaux, excluant le service de la dette, présentent une évolution de 23,1 % en 2013-2014, de −2,6 % en 2014-2015 et de 3,8 % en 2015-2016.

La croissance de 2013-2014 s'explique principalement par trois facteurs :

— la dépense de l'ensemble des fonds spéciaux en 2012-2013 plus faible de 562 millions de dollars que ce qui avait qu'initialement été prévu;

— la croissance des dépenses de certains fonds spéciaux ayant des revenus autonomes, notamment :

  — le FINESSS, pour le financement des établissements de santé,

  — le Fonds des réseaux de transports terrestres, pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun,

  — le Fonds vert, compte tenu du déploiement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020),

  — le Fonds des ressources naturelles, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en 2013 qui inclut dorénavant le coût des crédits sylvicoles qui étaient jusqu'en 2012-2013 comptabilisés à l'encontre des redevances forestières;

— la création de deux nouveaux fonds, soit :

  — le Fonds des biens et des services qui était auparavant un organisme autre que budgétaire :

    - le Fonds des biens et des services a été créé le 1er avril 2013 et les activités de Service Québec, un organisme autre que budgétaire, lui ont été transférées. Pour l'année 2012-2013, les données financières de ces activités sont présentées dans les organismes autres que budgétaires alors qu'en 2013-2014, elles sont présentées dans les fonds spéciaux. Sur une base comparable, le taux de croissance en 2013-2014 s'élève à 21,6 % pour les fonds spéciaux et à 6,2 % pour les organismes autres que budgétaires;

  — le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux, auparavant la SOGIQUE, qui est financé essentiellement par les établissements de santé.

Sur deux ans, les dépenses des fonds spéciaux, excluant le service de la dette, sont révisées à la baisse de 265 millions de dollars. En effet, la révision à la hausse des dépenses de 297 millions de dollars en 2013-2014 est plus que compensée par celle à la baisse de 562 millions de dollars en 2012-2013.

TABLEAU C.11

Évolution des dépenses des fonds spéciaux excluant le service de la dette

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014
FINESSS[1]	998	1 502
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 911	2 287
Fonds vert	393	428
Fonds des ressources naturelles	365	556
Fonds du développement économique	125	330
Fonds relatif à l'administration fiscale	766	837
Fonds des biens et des services[2] et Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	11	137
Sous-total	**4 569**	**6 077**
Variation en %		*33,0*
Autres fonds spéciaux	**2 390**	**2 490**
Variation en %		*4,2*
TOTAL - FONDS SPÉCIAUX	**6 959**	**8 567**
Variation en %		***23,1***
Révisions depuis *Le point* de mars 2013	–562	297
		–265

(1) Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

(2) Le Fonds des biens et des services a été créé le 1er avril 2013 et les activités de Service Québec, un organisme autre que budgétaire, lui ont été transférées. Pour l'année 2012 2013, les données financières de ces activités sont présentées dans les organismes autres que budgétaires alors qu'en 2013 2014, elles sont présentées dans les fonds spéciaux. Sur une base comparable, le taux de croissance en 2013 2014 s'élève à 21,6 % pour les fonds spéciaux et à 6,2 % pour les organismes autres que budgétaires.

❑ Organismes autres que budgétaires

De 2013-2014 à 2015-2016, les organismes autres que budgétaires présentent une croissance annuelle de leurs dépenses de 5,7 %, de 4,3 % et de 7,7 %.

La mission prioritaire de certains organismes autres que budgétaires explique la croissance plus élevée de leurs dépenses. C'est le cas, notamment, de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et du Fonds de l'assurance médicaments (FAM).

TABLEAU C.12

Organismes autres que budgétaires – Dépenses excluant le service de la dette
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015
RAMQ	7 593	8 156
FAM	3 398	3 589
Sous-total	**10 991**	**11 745**
Variation en %	*9,6*	*6,9*
Autres organismes autres que budgétaires	**7 326**	**7 361**
Variation en %	*0,3*	*0,5*
TOTAL	**18 317**	**19 106**
Variation en %	***5,7***	***4,3***

❑ Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent une évolution respective de leurs dépenses de 2,3 %, de 1,1 % et de 1,4 % pour les années 2013-2014 à 2015-2016. Cette évolution exclut les coûts liés à la rémunération des médecins, qui est assumée par la RAMQ.

2.5 Les investissements publics en immobilisations

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 (PQI 2013-2023), rendu public en avril 2013, prévoit des investissements publics de 92,3 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Ce plan décennal s'inscrit dans une gestion à long terme des enveloppes de maintien et de développement des infrastructures.

Ces investissements constitueront un puissant moteur de stimulation de l'activité économique et de création d'emplois dans toutes les régions du Québec, tout en respectant la capacité de payer du gouvernement et les objectifs de réduction de la dette.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins pressants de rénovation et de modernisation des infrastructures des écoles et des institutions communautaires de sport et de loisir et des établissements de la Sépaq, le gouvernement a annoncé, dans la Politique économique Priorité emploi, l'accélération de 565 millions de dollars d'investissements prévus au Plan québécois des infrastructures pour les années de 2014-2015 à 2017-2018.

Le PQI 2013-2023 totalisera toujours 92,3 milliards de dollars, comme annoncé au printemps dernier. Il s'agit de niveaux d'investissements très élevés qui permettront au gouvernement d'atteindre les objectifs de maintien en bon état des actifs et de résorption du déficit d'entretien.

GRAPHIQUE C.3

Plan québécois des infrastructures 2013-2023 incluant l'accélération des investissements
(en milliards de dollars)

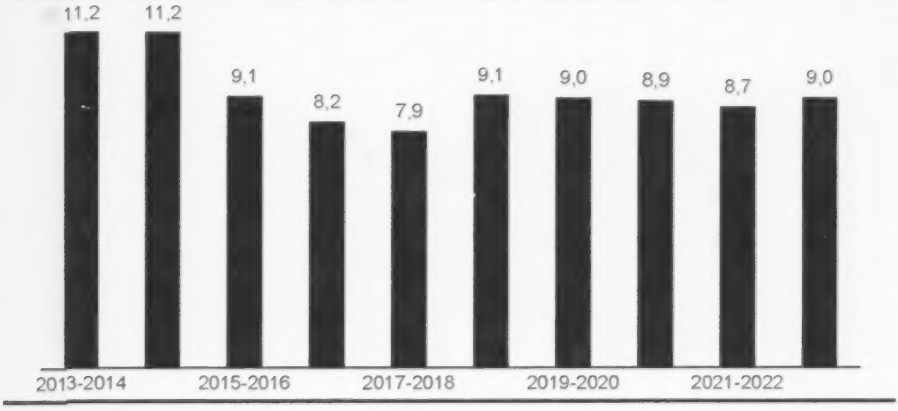

Une gestion des investissements en immobilisations et une planification des projets améliorées

Devant l'ampleur qu'avaient pris les niveaux d'investissements publics en immobilisations et les pressions lourdes qu'ils engendraient sur la dette et les finances publiques, à l'automne 2012, le gouvernement avait mandaté la firme SECOR-KPMG pour étudier la gestion qui avait été faite du Plan québécois des infrastructures (PQI) et le processus de planification des projets.

Les constats présentés dans le rapport de SECOR-KPMG intitulé *Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur le processus de planification des projets* étaient sans équivoque. Des lacunes importantes dans la planification et la gestion des projets d'infrastructures avaient été soulevées, notamment :

- un PQI au contour incomplet et insuffisant;
- une liste mouvante et non diffusée des projets;
- un horizon temporel non adapté aux grands projets et trop court;
- une validation tardive et inadéquate des coûts des projets.

À la suite de ces constats, le gouvernement rendait public en novembre 2012 le plan d'action *Mieux gérer nos infrastructures* qui vise à resserrer la planification des investissements et le processus de gestion des projets d'infrastructure.

La mise en œuvre du plan d'action se concrétise principalement par :

- l'annonce d'un nouveau PQI couvrant une période de 10 ans et regroupant l'ensemble des investissements du gouvernement;
- le dépôt et l'adoption de la Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives.
  - Cette loi fait écho à l'engagement du gouvernement de revoir en profondeur les façons de faire en matière de gestion des infrastructures en proposant une véritable vision à long terme de planification des investissements et de gestion des projets, basée sur les meilleures pratiques, la rigueur et la transparence.

ANNEXE 1 : Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions du cadre financier incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus.

❑ Sensibilité des revenus autonomes aux fluctuations économiques

La prévision du PIB nominal est en général un très bon indicateur de la croissance des revenus autonomes étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

— Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

— Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables.

Le tableau qui suit présente la sensibilité des principales variables économiques affectant les assiettes taxables à la suite d'une variation de 1 point de pourcentage.

TABLEAU C.13

Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Variables	Hypothèses de croissance pour 2013	Impacts pour l'année financière 2013-2014
PIB nominal	2,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes d'environ 500 millions de dollars.
– Salaires et traitements	2,9 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 255 millions de dollars à l'impôt sur le revenu des particuliers.
– Excédent d'exploitation net des sociétés	–6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de près de 30 millions de dollars aux impôts des sociétés.
– Consommation nominale	2,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 145 millions de dollars à la TVQ.
– Investissements résidentiels	–4,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 20 millions de dollars à la TVQ.
– Prix des métaux produits au Québec	–20,4 %	Une diminution de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes d'environ 6 millions de dollars aux droits miniers.

Il est à noter que les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique sans pour autant perdre leur validité.

— En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des impacts différents sur les revenus compte tenu de changements de comportement des agents économiques.

— Dans ces situations, on peut observer une variation des revenus autonomes plus marquée que celle du PIB nominal.

❑ Sensibilité du service de la dette à une variation des taux d'intérêt et des taux de change

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts consolidée d'environ 250 millions de dollars.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraînerait par ailleurs aucun impact sur le service de la dette en raison du fait que la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

ANNEXE 2 : Prévisions des revenus de droits miniers

En mai dernier, le gouvernement du Québec a publié le document *Un nouveau régime d'impôt minier équitable pour tous*. Ce nouveau régime est basé sur cinq principes :

— toutes les sociétés minières doivent payer des redevances;

— les Québécois doivent retirer davantage de richesse de l'exploitation minière;

— davantage d'emplois en transformation;

— une exploitation plus responsable des ressources minières;

— un régime plus transparent.

En plus de prévoir la mise en place d'un impôt minimum, le gouvernement a instauré un impôt minier progressif sur le profit. Ainsi, plus les entreprises dégagent des marges bénéficiaires élevées, plus l'impôt minier est élevé.

Un régime de droits miniers basé sur les profits permet :

— à l'ensemble des Québécois de pouvoir tirer profit d'une plus grande part des bénéfices provenant des ressources minières lorsque l'exploitation dégage des profits élevés;

— aux entreprises minières d'appliquer l'amortissement à l'encontre de leurs profits, favorisant ainsi l'investissement.

Ainsi, pour établir les prévisions des revenus de droits miniers, il faut tenir compte des facteurs ayant un impact sur la marge bénéficiaire des sociétés minières, soit :

— l'évolution des prix des métaux sur les marchés internationaux;

— les investissements des sociétés minières et l'amortissement en découlant;

— les volumes de production.

Les droits miniers fortement influencés par les prix

Un régime minier tributaire de l'évolution des prix sur les marchés mondiaux

Le régime de droits miniers du Québec est basé sur le profit des sociétés. Les fluctuations des prix influencent directement la rentabilité des sociétés minières et donc les droits miniers qu'elles versent.

Cette relation est d'ailleurs très forte. En effet, on estime que la corrélation entre l'évolution des revenus provenant des droits miniers au Québec et celle de l'indice des prix des métaux produits au Québec (IPMPQ) est de 82 %.

- Cette corrélation atteint même 93 % avec le prix du minerai de fer, étant donné le poids important de cette ressource dans la production minière au Québec.

En se basant sur une analyse des données historiques, on observe :

- qu'une diminution de 1 % du prix des métaux produits au Québec entraîne une chute des droits miniers de 2,7 %;
- qu'une diminution de 1 % du prix du minerai de fer entraîne une chute des droits miniers de 1,4 %.

Droits miniers et prix des métaux

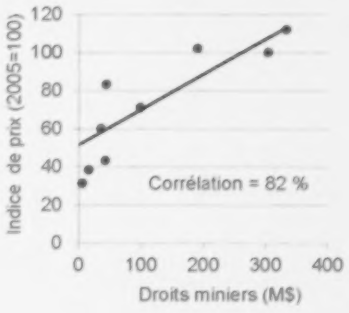

Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Droits miniers et prix du minerai de fer

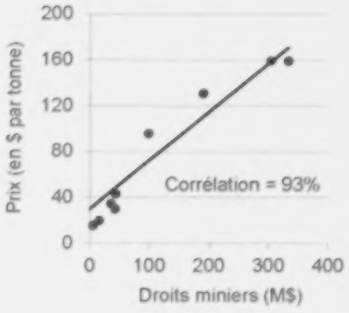

Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Évolution à la baisse des prix des métaux depuis 2011

Après avoir enregistré une forte hausse de 2009 à 2011, les prix des métaux produits au Québec ont depuis suivi une tendance à la baisse.

— En effet, l'indice des prix des métaux produits au Québec est passé d'un sommet historique de 284 points en août 2011 à 207 points en octobre 2013, soit une baisse de 27 %.

Le ralentissement de l'économie mondiale s'est traduit par une modération de la demande pour les métaux. De plus, l'augmentation de l'offre mondiale, découlant de la hausse des investissements des dernières années, a également contribué à la baisse des prix.

GRAPHIQUE C.4

Indice des prix des métaux produits au Québec
(2005=100)

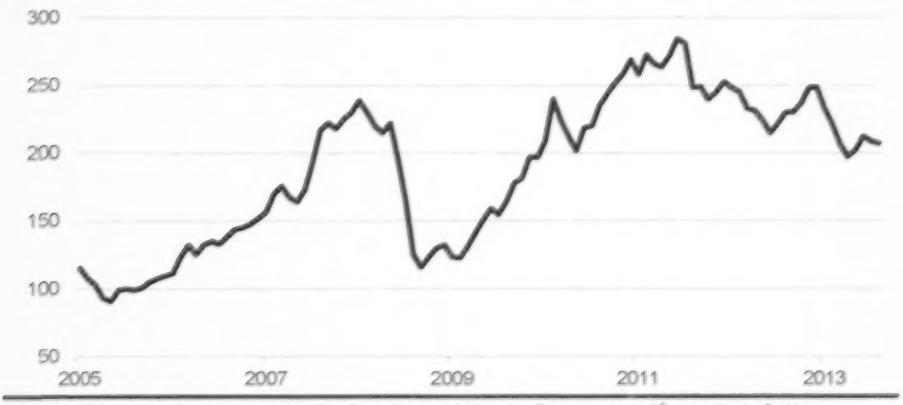

Sources : Bloomberg, Ressources naturelles Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une tendance qui devrait se poursuivre à court terme

Au début de l'année 2013, les prévisionnistes du secteur privé prévoyaient que la situation sur le marché des métaux allait se stabiliser au cours des prochaines années.

Depuis, ils ont révisé à la baisse leurs prévisions de prix et les données récentes sur le secteur minier du ministère des Finances et de l'Économie indiquent que cette baisse s'établie à 18,0 % en 2013.

— En se basant sur les estimations de l'impact des prix sur les revenus de droits miniers, cette révision des prix aura pour effet de réduire jusqu'à 50 % les droits miniers en 2013-2014.

La tendance baissière observée depuis 2011 devrait se poursuivre jusqu'en 2017 faisant en sorte que les prix actuels se situent davantage dans la borne inférieure des prévisions, alors que les projections de mai dernier tablaient sur des prix à des niveaux près de la tendance moyenne.

— Ainsi, les prix des métaux au Québec évoluent actuellement en deçà du scénario de prix faibles de mai 2013.

❑ Une stabilisation des prix à moyen terme

L'amélioration graduelle de la conjoncture économique internationale ainsi que la poursuite de l'industrialisation des économies émergentes devraient entraîner progressivement une hausse de la demande pour les métaux.

Dans ce contexte, on prévoit que les prix des métaux demeureront à des niveaux similaires au scénario de prix faibles jusqu'en 2017. Ils devraient revenir graduellement au niveau du scénario de prix moyens d'ici 2020.

GRAPHIQUE C.5

Perspectives de l'évolution des prix des métaux
(indice, 2005=100)

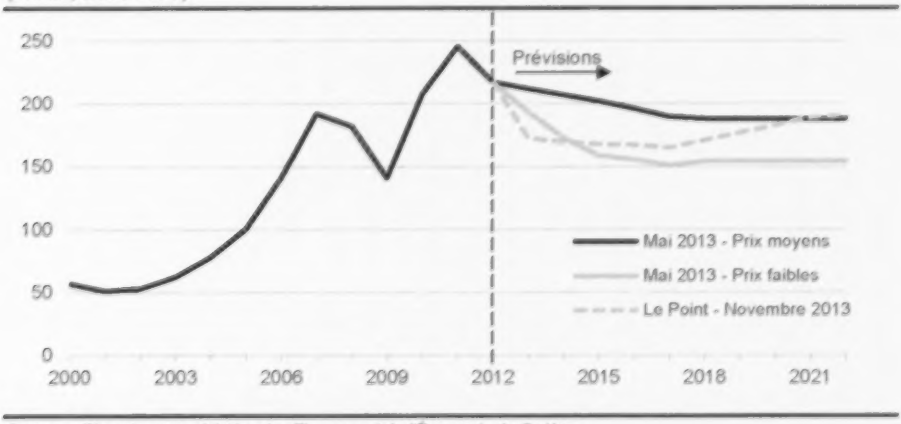

Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Des intentions d'investissement qui se maintiennent

Malgré la réduction des prix pour les matières premières depuis 2011, l'investissement minier a continué de croître au Québec. En 2012, l'investissement minier a augmenté pour une neuvième année consécutive et a atteint 5,1 milliards de dollars.

Selon l'Enquête annuelle sur l'investissement minier, les intentions d'investissement pour 2013 s'établiraient à 4,6 milliards de dollars, soit 700 millions de dollars de plus qu'en 2011, ce qui placerait 2013 au second rang des meilleures années pour l'investissement minier au Québec.

Les importants investissements faits au cours des dernières années par les sociétés minières en activité au Québec peuvent être amortis, ce qui a pour effet de réduire leur marge bénéficiaire. Cet effet est pris en compte dans l'estimation des revenus de droits miniers.

Toutefois, cet amortissement des dépenses d'investissement fait en sorte que la variation à la baisse des prix aura un impact d'autant plus important sur les marges bénéficiaires des entreprises et donc sur les revenus de droits miniers.

— Les marges bénéficiaires des sociétés minières se situent actuellement en deçà du scénario de marge moyenne prévu en mai 2013.

Avec l'amélioration graduelle des prix, combinée à la fin de l'utilisation des amortissements, les marges bénéficiaires devraient revenir graduellement au niveau moyen prévu en mai dernier, ce qui se traduira par une croissance des revenus de droits miniers.

GRAPHIQUE C.6

Investissements dans le secteur minier
(en millions de dollars)

(1) Intentions d'investissement.
Source : Institut de la statistique du Québec.

L'impact croissant du prix sur les droits miniers

Le Québec a adopté un régime progressif où les droits miniers croissent plus rapidement que les profits. À l'inverse, lorsque les profits diminuent, les droits miniers baissent davantage.

Le cas suivant montre, pour une exploitation minière donnée, l'impact de deux diminutions successives et identiques de prix sur les droits miniers. Ainsi, pour un même niveau de production :

- une première réduction de 15 % des prix réduira les droits miniers de 32,4 %, ce qui implique une élasticité de 2,2;
- une réduction supplémentaire des prix de 15 % réduira les droits miniers de 40,8 %, ce qui implique une élasticité de 2,7.

Deux éléments contribuent à cette situation :

- dans un cas où les coûts de production sont constants, une diminution de prix entraîne une baisse proportionnellement plus importante des profits miniers;
- de plus, en raison de la progressivité du régime minier, lorsque les marges sont faibles, des taux de taxation plus faibles s'appliquent, ce qui amplifie l'effet de la baisse de prix sur les droits miniers.

Ainsi, les prix des matières premières ayant déjà diminué en 2011 et en 2012, on anticipe que les réductions des prix prévues pour 2013 auront un impact encore plus important sur les droits miniers payés.

Illustration des impacts de diminutions de prix successives
(en dollars, sauf si indication contraire)

	Situation initiale	1er choc de 15 % sur les prix	2e choc de 15 % sur les prix
Volume de production (unité)	200 000	200 000	200 000
Prix	180	153	130
Valeur brute de production	**36 000 000**	**30 600 000**	**26 010 000**
Coûts de production	–12 500 000	–12 500 000	–12 500 000
Allocation pour amortissement et autres déductions	–5 000 000	–5 000 000	–5 000 000
Dépenses totales	**–17 500 000**	**–17 500 000**	**–17 500 000**
Profit minier	**18 500 000**	**13 100 000**	**8 510 000**
Marge bénéficiaire	51 %	43 %	33 %
Taux effectif de droits miniers	18 %	17 %	16 %
Droits miniers	3 314 000	2 239 400	1 325 990
Variation en %		*–32,4 %*	*–40,8 %*
Élasticité		**2,2**	**2,7**

❑ Des volumes de production qui continueront de croître lors des prochaines années

Selon les données récentes du ministère des Finances et de l'Économie sur le secteur minier, les volumes de production des sociétés minières devraient globalement augmenter en 2013 malgré la baisse des prix des métaux.

La poursuite de l'exploitation des gisements existants ainsi que les investissements élevés des dernières années, qui accroîtront la capacité de production des sociétés minières au Québec, permettront de maintenir et même d'augmenter les volumes de production au cours des prochaines années.

Cette situation illustre que malgré le contexte international difficile pour les sociétés minières, le nouveau régime d'impôt minier favorise l'expansion du secteur au Québec.

— La hausse des volumes de production permettra une augmentation des droits miniers lorsque les prix des matières premières et les marges bénéficiaires retourneront à des niveaux plus élevés.

❑ Report de trois ans des rendements prévus

Cette révision des conditions de marché pour les prochaines années fait en sorte que l'on prévoit une baisse de 115 millions de dollars des droits miniers par rapport à la prévision du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de mars 2013.

Après une baisse temporaire en raison de facteurs externes au Québec, les droits miniers devraient avoir une tendance haussière dès l'année financière 2014-2015.

TABLEAU C.14

Comparaison des prévisions de droits miniers – de 2013-2014 à 2020-2021
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Le Point – Novembre 2013	90	130	140	220	300	390	470	550
Régime d'impôt minier – Mai 2013[1]	—	—	370	—	—	—	—	548
Le Point – Mars 2013	205	315	320	365	365	365	365	365
Écart – Novembre – Mars	**–115**	**–185**	**–180**	**–145**	**–65**	**25**	**105**	**185**

(1) Le document *Un nouveau régime d'impôt minier équitable pour tous* publié en mai dernier comportait des prévisions seulement pour les années 2015-2016 et 2020-2021.
Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Deux facteurs se combineront pour entraîner une hausse graduelle des revenus provenant des droits miniers, soit :

— la hausse des prix, qui devraient revenir graduellement vers les niveaux de prix moyens prévus en mai 2013;

— l'augmentation des marges bénéficiaires, qui devraient également revenir graduellement vers les niveaux de marge moyenne prévus en mai 2013.

Ceci fera en sorte de reporter de trois ans les rendements qui étaient anticipés d'ici 2015.

En 2020-2021, les revenus provenant des droits miniers devraient atteindre 550 millions de dollars, soit le niveau prévu lors de la présentation du nouveau régime de droits miniers en mai 2013.

Par ailleurs, une amélioration plus rapide de la croissance mondiale pourrait entraîner une croissance plus rapide des droits miniers.

Section D

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Introduction **D.3**

1. La dette brute **D.5**

2. La dette nette **D.13**

3. La dette représentant les déficits cumulés **D.15**

4. Les objectifs de réduction de la dette **D.17**

5. La dette du secteur public **D.19**

6. Comparaison de la dette des gouvernements au Canada **D.21**

ANNEXE 1 : Informations sur le financement et la gestion de la dette **D.23**

1.1 Le programme de financement D.23

1.2 La stratégie de financement D.26

1.2.1 Diversification selon les marchés D.26

1.2.2 Diversification selon les instruments D.27

1.2.3 Diversification selon les échéances D.28

1.3 Augmentation des liquidités prudentielles du gouvernement D.30

1.4 Les emprunts réalisés par anticipation D.31

1.5 Les taux de rendement D.32

1.6 Les emprunts réalisés D.33

1.7 La gestion de la dette D.37

ANNEXE 2 : Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec **D.39**

2.1 Les régimes de retraite D.39

2.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite D.41

2.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite D.44

2.2 Le Fonds des générations D.49

2.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie D.50

2.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite D.50

2.3.2 Le Fonds des générations D.52

2.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés D.53

2.4 L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette D.55

ANNEXE 3 : Informations relatives aux cotes de crédit D.59

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec D.59

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes D.65

INTRODUCTION

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU D.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars
(en millions de dollars)

	2013	2014[P]	2015[P]	2016[P]	2017[P]	2018[P]
DETTE BRUTE[1]	**191 756**	**198 628**	**205 676**	**209 827**	**211 255**	**212 290**
En % du PIB	*53,6*	*54,4*	*54,3*	*53,3*	*51,8*	*50,3*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	–16 269	–16 502	–14 532	–15 877	–16 172	–17 160
DETTE NETTE	**175 487**	**182 126**	**191 144**	**193 950**	**195 083**	**195 130**
En % du PIB	*49,0*	*49,8*	*50,5*	*49,3*	*47,8*	*46,2*
Moins : Actifs non financiers	–57 392	–62 600	–67 864	–72 331	–75 872	–78 915
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	**118 095**	**119 526**	**123 280**	**121 619**	**119 211**	**116 215**
En % du PIB	*33,0*	*32,7*	*32,6*	*30,9*	*29,2*	*27,5*

P : Prévisions.
(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

1. LA DETTE BRUTE

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2013, la dette brute s'établissait à 191 756 millions de dollars, ce qui équivaut à 53,6 % du PIB. Au 31 mars 2014, la dette brute devrait se situer à 198 628 millions de dollars, soit 54,4 % du PIB. À compter de 2014-2015, le ratio de la dette brute au PIB devrait graduellement diminuer pour s'établir à 50,3 % au 31 mars 2018.

TABLEAU D.2

Dette brute au 31 mars
(en millions de dollars)

	2013	2014[P]	2015[P]	2016[P]	2017[P]	2018[P]
Dette directe consolidée[1]	168 616	175 774	183 394	188 745	192 370	196 545
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	28 461	29 185	29 646	29 857	29 713
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	—	—	—	—	—
Moins : Fonds des générations	–5 238	–5 607	–6 903	–8 564	–10 972	–13 968
DETTE BRUTE[1]	**191 756**	**198 628**	**205 676**	**209 827**	**211 255**	**212 290**
En % du PIB	***53,6***	***54,4***	***54,3***	***53,3***	***51,8***	***50,3***

P : Prévisions.
(1) La dette directe consolidée et la dette brute excluent les emprunts effectués par anticipation.

Révision de la dette brute par rapport à la mise à jour de mars 2013

En 2012-2013, la dette brute a augmenté de 8 372 millions de dollars, soit 1 885 millions de dollars de moins que ce qui était prévu dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de mars 2013.

Cette révision à la baisse s'explique par des emprunts moins élevés que prévu pour des investissements en immobilisations et par la variation favorable de postes comptables comme les comptes à payer et à recevoir.

En pourcentage du PIB, la dette brute au 31 mars 2013 a été révisée à la baisse de 0,6 point de pourcentage, passant de 54,2 % à 53,6 %.

Facteurs de croissance de la dette brute en 2012-2013
(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013	Résultats réels	Écarts
Dette brute au 31 mars 2012	**183 384**	**183 384**	**—**
***En % du PIB*[1]**	***53,0***	***53,1***	***0,1***
Facteurs de croissance :			
Déficit budgétaire	1 500	1 600	100
Impact de la fermeture de Gentilly-2	1 876	1 876	—
Placements, prêts et avances	486	659	173
Immobilisations nettes	5 817	4 863	–954
Autres facteurs[2]	1 514	335	–1 179
Fonds des générations	–936	–961	–25
Variation totale	**10 257**	**8 372**	**–1 885**
Dette brute au 31 mars 2013	**193 641**	**191 756**	**–1 885**
En % du PIB	***54,2***	***53,6***	***–0,6***

(1) Par rapport à la mise à jour de mars 2013, la dette brute au PIB au 31 mars 2012 a été légèrement révisée à la hausse de 53,0 % à 53,1 % en raison d'une révision à la baisse du PIB nominal en 2011.
(2) Comprend notamment la variation des comptes à payer et des comptes à recevoir.

Le passif au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif s'établissait à 76 703 millions de dollars au 31 mars 2013.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2013, la valeur comptable du FARR s'élevait à 48 344 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représentait ainsi 28 359 millions de dollars au 31 mars 2013.

Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2013
(en millions de dollars)

Passif au titre des régimes de retraite	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	46 344
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	10 706
Autres régimes[1]	19 653
Sous-total	**76 703**
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	–48 344
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**28 359**

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Le passif au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Au 31 mars 2013, le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissait à 1 262 millions de dollars.

Au 31 mars 2013, la valeur des sommes accumulées pour payer les programmes d'avantages sociaux futurs (Fonds des congés de maladie accumulés et Fonds du régime de rentes de survivants) s'élevait à 1 243 millions de dollars.

Compte tenu de ces fonds, le passif net au titre des avantages sociaux futurs s'élevait à 19 millions de dollars au 31 mars 2013.

Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2013
(en millions de dollars)

Passif au titre des avantages sociaux futurs	
Congés de maladie accumulés	676
Régime de rentes de survivants	408
Programmes de l'Université du Québec	178
Sous-total	**1 262**
Moins :	
Fonds des congés de maladie accumulés	–798
Fonds du régime de rentes de survivants	–445
Sous-total	**–1 243**
PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**19**

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2013, la valeur comptable du Fonds des générations était de 5 238 millions de dollars.

Les sommes accumulées au Fonds des générations devraient atteindre 13 968 millions de dollars au 31 mars 2018.

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014[P]	2014-2015[P]	2015-2016[P]	2016-2017[P]	2017-2018[P]
Valeur comptable au début	**4 277**	**5 238**	**5 607**	**6 903**	**8 564**	**10 972**
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	625	668	661	678	691	708
Producteurs privés	92	92	92	94	96	98
	717	760	753	772	787	806
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	—	—	71	165	265	370
Revenus miniers	—	—	—	132	212	292
Taxe sur les boissons alcooliques	—	—	100	100	525	525
Économies liées à la fermeture de Gentilly-2	—	—	—	—	—	215
Biens non réclamés	12	15	9	9	9	9
Revenus de placement	232	294	363	483	610	779
Total des revenus dédiés	**961**	**1 069**	**1 296**	**1 661**	**2 408**	**2 996**
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	300	—	—	—	—
Total des versements	**961**	**1 369**	**1 296**	**1 661**	**2 408**	**2 996**
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	–1 000	—	—	—	—
Valeur comptable à la fin	**5 238**	**5 607**	**6 903**	**8 564**	**10 972**	**13 968**

P : Prévisions.

❑ Les facteurs de croissance de la dette brute

En 2013-2014, la dette brute devrait augmenter de 6 872 millions de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations (5 208 millions de dollars) et du déficit budgétaire (2 500 millions de dollars).

Le tableau de la page suivante présente de manière détaillée les facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

TABLEAU D.3

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Impact de la fermeture de Gentilly-2	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux[1]	Immobilisations nettes[2]	Autres facteurs[3]	Fonds des générations[4]	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée											
2000-2001	116 761	–427		1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	53,6
2001-2002	120 562	–22		1 248	934	1 199	–9		3 350	123 912	53,5
2002-2003	123 912	728		1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	53,5
2003-2004	129 135	358		1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	53,1
2004-2005	133 231	664		1 303	1 486	1 006	–796		3 663	136 894	52,1
2005-2006	136 894	–37		1 488	1 013	1 179	–809		2 834	139 728	51,4
2006-2007	139 728	–109		2 213	1 002	1 177	1 078	–584	4 777	144 505	51,2
2007-2008	144 505	—		2 658	487	1 457	767	–649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—		966	622	2 448	–28	–719	3 289	152 514	48,6
Avec réseaux consolidés ligne par ligne[5]											
2009-2010	157 630	3 174		1 746		4 226	–2 733	–725	5 688	163 318	51,8
2010-2011	163 318	3 150		2 507		4 923	298	–760	10 118	173 436	52,6
2011-2012	173 436	2 628		1 861		5 071	1 228	–840	9 948	183 384	53,1
2012-2013	183 384	1 600	1 876	659		4 863	335	–961	8 372	191 756	53,6
2013-2014	191 756	2 500		1 454		5 208	–921	–1 369	6 872	198 628	54,4
2014-2015	198 628	1 750		1 299		5 264	31	–1 296	7 048	205 676	54,3
2015-2016	205 676	—		1 367		4 467	–22	–1 661	4 151	209 827	53,3
2016-2017	209 827	—		1 427		3 541	–1 132	–2 408	1 428	211 255	51,8
2017-2018	211 255	—		843		3 043	145	–2 996	1 035	212 290	50,3

(1) L'investissement net dans les réseaux comprend principalement les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2009-2010, ces éléments font partie des immobilisations nettes.

(2) Les investissements effectués dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(4) Les versements au Fonds des générations en 2013-2014 comprennent des revenus dédiés de 1 069 M$ et un montant de 300 M$ provenant du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire.

(5) La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.

❑ Le fardeau de la dette brute

Entre 1998 et 2009, le ratio de la dette brute du gouvernement au PIB a diminué de façon importante. Alors que la dette brute équivalait à 59,2 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 53,5 % au 31 mars 2003, puis à 48,6 % au 31 mars 2009. La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux à ceux du gouvernement a eu pour effet de faire augmenter le ratio de la dette brute au PIB à 50,3 % au 31 mars 2009.

Le ratio a augmenté à compter de 2009 en raison principalement de la hausse des investissements en immobilisations et de la récession de 2008-2009. Une diminution du fardeau de la dette est prévue à compter de 2014-2015.

GRAPHIQUE D.1

Dette brute au 31 mars[1]
(en pourcentage du PIB)

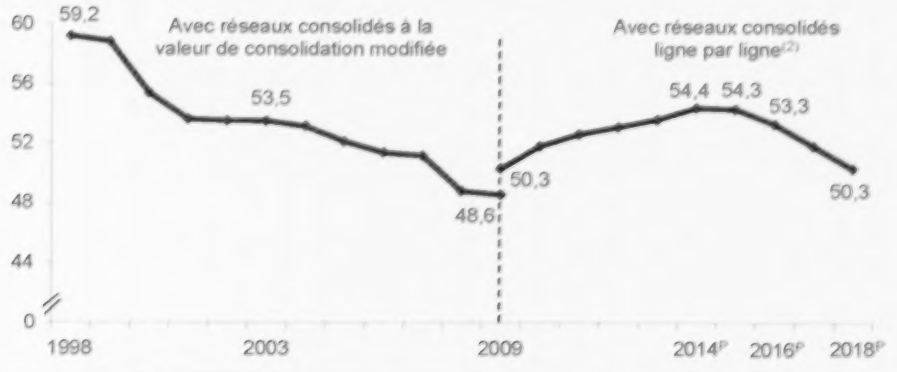

P : Prévisions.
(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
(2) La dette brute tient compte de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre. Les données à compter de 2009 ne sont donc pas comparables à celles des années précédentes puisqu'elles ne comprennent pas cette dette.

2. LA DETTE NETTE

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2013, la dette nette s'établissait à 175 487 millions de dollars, ce qui équivaut à 49,0 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette augmentera à 50,5 % au 31 mars 2015, puis diminuera graduellement pour atteindre 46,2 % au 31 mars 2018.

TABLEAU D.4

Facteurs de croissance de la dette nette
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Impact de la fermture de Gentilly-2	Immobilisations nettes	Versements au Fonds des générations	Autres	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	1 600	1 876	4 863	–961	409[1]	7 787	175 487	49,0
2013-2014[P]	175 487	2 500		5 208	–1 069	—	6 639	182 126	49,8
2014-2015[P]	182 126	1 750		5 264	–1 296	3 300[2]	9 018	191 144	50,5
2015-2016[P]	191 144	—		4 467	–1 661	—	2 806	193 950	49,3
2016-2017[P]	193 950	—		3 541	–2 408	—	1 133	195 083	47,8
2017-2018[P]	195 083	—		3 043	–2 996	—	47	195 130	46,2

P : Prévisions.
(1) Comprend notamment la variation due aux stocks et aux frais payés d'avance qui sont des actifs non financiers.
(2) Provision pour l'impact du passage éventuel d'Hydro-Québec aux Normes internationales d'information financière. Cette provision est expliquée aux pages suivantes.

3. LA DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Au 31 mars 2013, la dette représentant les déficits cumulés s'établissait à 118 095 millions de dollars, ce qui équivaut à 33,0 % du PIB. Au 31 mars 2014, la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 119 526 millions de dollars, ce qui équivaut à 32,7 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés continuera à diminuer pour atteindre 27,5 % au 31 mars 2018.

TABLEAU D.5

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Impact de la fermeture de Gentilly-2	Versements au Fonds des générations	Autres	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	115 220	1 600	1 876	–961	360	2 875	118 095	33,0
2013-2014[P]	118 095	2 500		–1 069	—	1 431	119 526	32,7
2014-2015[P]	119 526	1 750		–1 296	3 300	3 754	123 280	32,6
2015-2016[P]	123 280	—		–1 661	—	–1 661	121 619	30,9
2016-2017[P]	121 619	—		–2 408	—	–2 408	119 211	29,2
2017-2018[P]	119 211	—		–2 996	—	–2 996	116 215	27,5

P : Prévisions.

La dette représentant les déficits cumulés en 2014-2015 tient compte d'une provision de 3,3 milliards de dollars pour l'impact du passage éventuel d'Hydro-Québec aux Normes internationales d'information financière (IFRS[1]). En février 2013, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé, et ce pour une quatrième fois, le report de la date de basculement obligatoire aux IFRS pour les sociétés qui réalisent des activités à tarifs réglementés, comme Hydro-Québec. La date prévue est maintenant le 1er janvier 2015, ce qui affecterait l'année financière 2014-2015 du gouvernement.

[1] International Financial Reporting Standards.

Sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2013, l'impact du basculement aux IFRS par Hydro-Québec serait de l'ordre de 5 milliards de dollars. Il est cependant important de souligner que les entreprises similaires à Hydro-Québec en Colombie-Britannique (BC Hydro) et en Ontario (Hydro One) ont fait le choix d'adopter les normes comptables américaines pour leurs activités à tarifs réglementés plutôt que les IFRS.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'impact définitif du changement de normes comptables pour Hydro-Québec, le choix a été fait de maintenir le redressement à 3,3 milliards de dollars, prévu aux budgets de mars et de novembre 2012, mais de l'appliquer à l'année 2014-2015. Il est à noter que le passage éventuel d'Hydro-Québec aux IFRS n'aura aucun impact sur la dette brute du gouvernement.

4. LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Le gouvernement confirme dans la présente mise à jour le maintien des objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations :

— 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026;

— 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE D.2

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

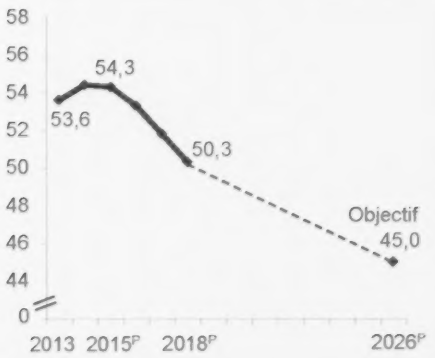

P : Prévisions pour 2014 à 2018 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE D.3

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

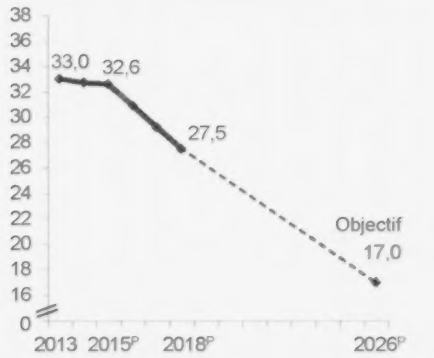

P : Prévisions pour 2014 à 2018 et projections pour les années subséquentes.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dette, le gouvernement a annoncé dans le budget de novembre 2012 qu'il versera au Fonds des générations :

— Les revenus qui découleront de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014. Cela représentera 71 millions de dollars en 2014-2015, 165 millions de dollars en 2015-2016, 265 millions de dollars en 2016-2017 et 370 millions de dollars en 2017-2018.

— La totalité des revenus miniers à compter de 2015-2016. Cela représentera 132 millions de dollars en 2015-2016, 212 millions de dollars en 2016-2017 et 292 millions de dollars en 2017-2018.

— Les économies, à compter de 2017-2018, résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cela représentera 215 millions de dollars par année.

— Un montant de 100 millions de dollars par année, à compter de 2014-2015, qui découlera de la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques.

Le gouvernement a également annoncé une réduction des investissements prévus en immobilisations.

Comme mentionné dans la section A du présent document, le gouvernement versera des sommes additionnelles au Fonds des générations à compter de 2016-2017 pour atteindre les objectifs de réduction de la dette. Ces sommes additionnelles proviendront de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et représenteront des versements additionnels de 425 millions de dollars par année.

Les nouvelles sources de revenu, ajoutées à celles actuellement dédiées au Fonds des générations, feront en sorte que ce fonds devrait atteindre 14,0 milliards de dollars au 31 mars 2018.

5. LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes et celle des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2013, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 256 425 millions de dollars, ce qui équivaut à 71,7 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

TABLEAU D.6

Dette du secteur public au 31 mars
(en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013
Dette brute du gouvernement[1]	163 318	173 436	183 384	191 756
Hydro-Québec	36 385	37 723	38 514	39 631
Municipalités[2]	19 538	20 307	20 719	21 820
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes[3]	1 930	1 925	1 797	1 739
Autres entreprises du gouvernement[4]	697	1 363	1 363	1 479
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	**221 868**	**234 754**	**245 777**	**256 425**
En % du PIB	***70,3***	***71,2***	***71,2***	***71,7***

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
(2) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 899 M$ au 31 mars 2013).
(3) Les montants correspondent à la dette contractée par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (65 M$ au 31 mars 2013).
(4) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement contractée pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

6. COMPARAISON DE LA DETTE DES GOUVERNEMENTS AU CANADA

Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, en pourcentage du PIB, le Québec est la province la plus endettée.

Au 31 mars 2013, le ratio de la dette brute du Québec au PIB s'élevait à 53,6 %, alors qu'il était de 44,0 % en Ontario, deuxième parmi les provinces les plus endettées, et de 38,7 % en Nouvelle-Écosse, qui arrive au troisième rang.

GRAPHIQUE D.4

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2013
(en pourcentage du PIB)

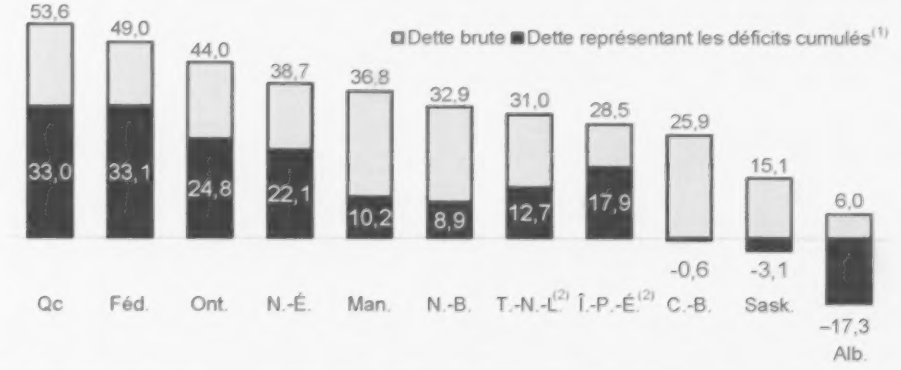

(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
(2) Données au 31 mars 2012 puisque, pour ces provinces, les comptes publics 2012-2013 n'avaient pas été publiés en date du 22 novembre 2013.
Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Le tableau de la page suivante présente la dette du gouvernement fédéral et de chaque province au 31 mars 2013. Les chiffres encadrés indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, on ne peut observer la dette brute directement dans les comptes publics des autres gouvernements au Canada. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

TABLEAU D.7

Dette au 31 mars 2013 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	N.-É.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.[1]	Î.-P.-É.[1]	C.-B.	Sask.	Alb.
Dette directe consolidée	**168 616**	**673 046**	**292 599**	**12 869**	**19 155**	**10 177**	**5 202**	**1 434**	**55 061**	**5 013**	**7 752**
Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	151 667	–6 352	230	1 828	–150	3 090	96	165	6 774	10 852
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	67 301	10 714	1 774	434	347	2 083	3	1 760		
Fonds des générations	–5 238										
Dette brute	**191 756**	**892 014**	**296 961**	**14 873**	**21 417**	**10 374**	**10 375**	**1 533**	**56 986**	**11 787**	**18 604**
En % du PIB	*53,6*	*49,0*	*44,0*	*38,7*	*36,8*	*32,9*	*31,0*	*28,5*	*25,9*	*15,1*	*6,0*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	–16 269	–220 651	–44 873	–919	–5 524	680	–2 550	318	–18 850	–6 678	–30 796
Dette nette[2]	**175 487**	**671 363**	**252 088**	**13 954**	**15 893**	**11 054**	**7 825**	**1 851**	**38 136**	**5 109**	**–12 192**
En % du PIB	*49,0*	*36,9*	*37,4*	*36,3*	*27,3*	*35,0*	*23,4*	*34,4*	*17,3*	*6,6*	*–3,9*
Moins : Actifs non financiers	–57 392	–68 922	–84 956	–5 472	–9 957	–8 258	–3 582	–887	–39 521	–7 558	–41 780
Dette représentant les déficits cumulés[2]	**118 095**	**602 441**	**167 132**	**8 482**	**5 936**	**2 796**	**4 243**	**964**	**–1 385**	**–2 449**	**–53 972**
En % du PIB	*33,0*	*33,1*	*24,8*	*22,1*	*10,2*	*8,9*	*12,7*	*17,9*	*–0,6*	*–3,1*	*–17,3*

Note : Les chiffres encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires des gouvernements.

(1) Données au 31 mars 2012 puisque, pour ces provinces, les comptes publics 2012-2013 n'avaient pas été publiés en date du 22 novembre 2013.

(2) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

1.1 Le programme de financement

Le programme de financement pour l'année 2013-2014 devrait s'élever à 15 462 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 3 791 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de mars 2013.

Cette augmentation s'explique par des besoins financiers nets additionnels de 3 061 millions de dollars, par un dépôt de 500 millions de dollars effectué au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et par des contributions additionnelles de 1 398 millions de dollars versées au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement dans le cadre de la politique visant à augmenter les liquidités prudentielles du gouvernement (voir la section 1.3 pour plus de détails). Ces montants sont compensés en partie, par des emprunts additionnels de 839 millions de dollars réalisés par anticipation en 2012-2013.

TABLEAU D.8

Programme de financement du gouvernement en 2013-2014

(en millions de dollars)

	Le point Mars 2013	Révisions	Programme révisé	Réalisé[1]	À réaliser
FONDS GÉNÉRAL					
Besoins (surplus) financiers nets[2],[3]	–392	3 061	2 669		
Remboursements d'emprunts	4 569	72	4 641		
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	–1 000	—	–1 000		
Variation de l'encaisse[4]	–2 646	–839	–3 485		
Dépôt au Fonds d'amortissement des régimes de retraite[5]	—	500	500		
Transactions en vertu de la politique de crédit[6]	—	–84	–84		
Contributions additionnelles au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	2 140	1 398	3 538		
FONDS GÉNÉRAL	**2 671**	**4 108**	**6 779**		
FONDS DE FINANCEMENT	**8 000**	**–317**	**7 683**		
Sous-total - Fonds général et Fonds de financement	**10 671**	**3 791**	**14 462**	**10 940**	**3 522**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**1 000**	**—**	**1 000**	**1 000**	**—**
TOTAL	**11 671**	**3 791**	**15 462**	**11 940**	**3 522**
Dont : remboursements d'emprunts[7]	9 538	77	9 615		

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.

(2) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du programme de financement du Fonds de financement.

(3) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(4) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation en 2012-2013.

(5) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(6) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contreparties, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(7) Sont compris les remboursements d'emprunts du fonds général (4 641 M$), du Fonds de financement (1 252 M$) et de Financement-Québec (3 722 M$).

Le programme de financement devrait s'élever à 19 626 millions de dollars en 2014-2015 et à 17 201 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.9

Programme de financement du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016
(en millions de dollars)

	2014-2015[P]	2015-2016[P]
FONDS GÉNÉRAL		
Besoins financiers nets[1,2]	2 638	1 968
Remboursements d'emprunts	7 634	7 077
FONDS GÉNÉRAL	**10 272**	**9 045**
FONDS DE FINANCEMENT	**8 354**	**7 156**
Sous-total - Fonds général et Fonds de financement	**18 626**	**16 201**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**1 000**	**1 000**
TOTAL	**19 626**	**17 201**
Dont : remboursements d'emprunts[3]	12 278	10 144

P : Prévisions.
Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.
(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du programme de financement du Fonds de financement.
(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.
(3) Sont compris les remboursements d'emprunts du fonds général (7 634 M$ en 2014-2015 et 7 077 M$ en 2015-2016), du Fonds de financement (1 133 M$ en 2014-2015 et 1 187 M$ en 2015-2016) et de Financement-Québec (3 511 M$ en 2014-2015 et 1 880 M$ en 2015-2016).

1.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

1.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

De 2003-2004 à 2012-2013, 16 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette brute à ces devises (voir la section 1.7).

En 2013-2014, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 12,1 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

— un emprunt de 65 millions d'euros (88 millions de dollars canadiens) en juin 2013;

— un emprunt de 1 000 millions d'euros (1 358 millions de dollars canadiens) en juillet 2013.

GRAPHIQUE D.5

Emprunts réalisés par devise[1]
(en pourcentage)

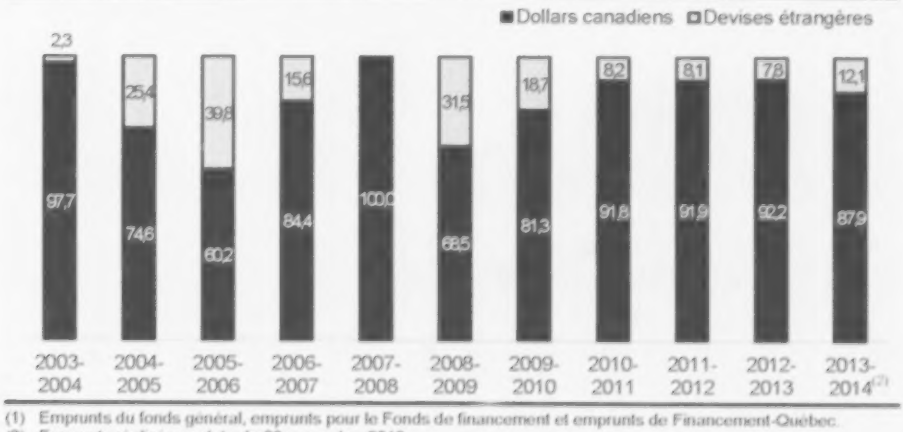

(1) Emprunts du fonds général, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.
(2) Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.

1.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2013-2014, les instruments utilisés jusqu'à maintenant se composent principalement d'émissions publiques (70,4 %).

GRAPHIQUE D.6

Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014
(en pourcentage)

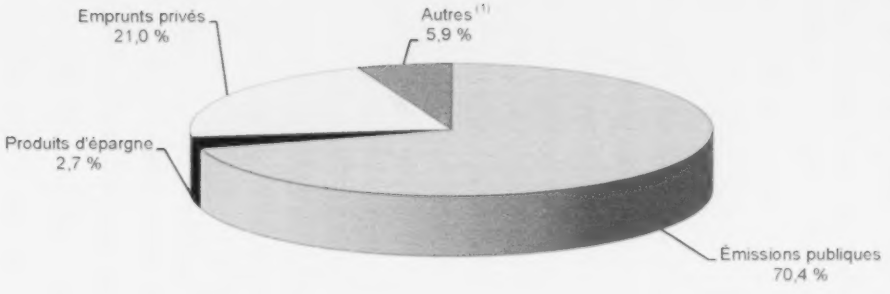

Note : Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.
(1) Comprend le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

1.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

Pour les emprunts réalisés jusqu'à maintenant en 2013-2014, 38,2 % avaient une échéance de moins de 10 ans, 36,2 % avaient une échéance de 10 ans et 25,6 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

GRAPHIQUE D.7

Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014 par échéance
(en pourcentage)

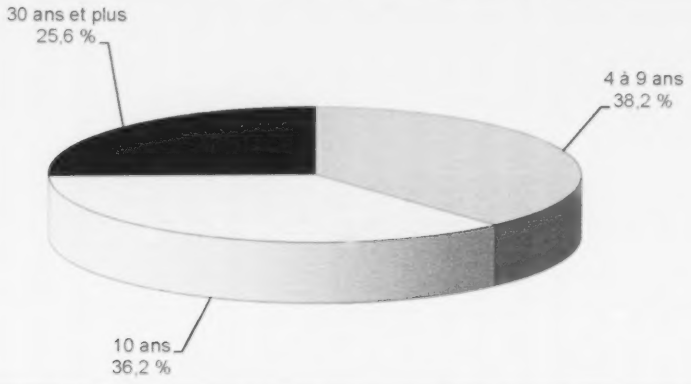

Note : Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2013, l'échéance moyenne de la dette s'établissait à 12 ans.

GRAPHIQUE D.8

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2013
(en millions de dollars)

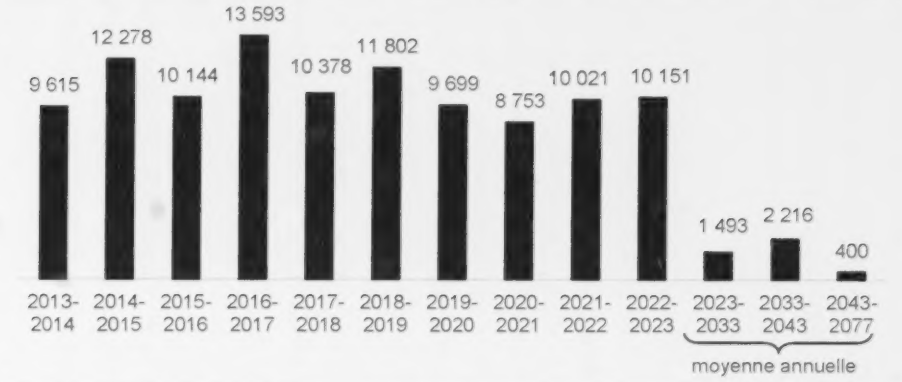

Note : Dette directe du fonds général, dette contractée pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

1.3 Augmentation des liquidités prudentielles du gouvernement

Comme indiqué lors du budget de mars 2012, le ministère des Finances et de l'Économie a mis en vigueur en 2012-2013 une politique visant à augmenter le niveau de liquidités prudentielles du gouvernement sur une période de deux ans (2012-2013 et 2013-2014). Ces liquidités pourront être utilisées en cas de fortes turbulences sur les marchés financiers.

Jusqu'à maintenant, 7,4 milliards de dollars ont été empruntés à cet égard et versés au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces sommes sont investies dans des titres très liquides de gouvernements, comme des bons du Trésor du gouvernement fédéral. Il sera donc possible, en cas de fortes turbulences des marchés financiers qui rendraient difficile la réalisation d'emprunts à court ou à long terme, de vendre ces titres et de disposer rapidement de liquidités. Ces liquidités pourront ensuite servir à acheter des titres à court terme émis par le gouvernement du Québec, ce qui lui permettra de respecter ses obligations financières. Une fois les turbulences terminées et les titres à court terme émis par le gouvernement du Québec venus à échéance, le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts pourra de nouveau acheter des titres très liquides comme des bons du Trésor du gouvernement fédéral.

Comme les sommes empruntées ont été versées au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, la dette brute du gouvernement n'est pas affectée, car conformément aux normes comptables, la valeur d'un fonds d'amortissement afférent à des emprunts est déduite de la dette.

Les liquidités prudentielles du gouvernement équivalent à près de la moitié des besoins annuels de financement prévus au cours des prochaines années.

1.4 Les emprunts réalisés par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a réalisé en moyenne des emprunts par anticipation de 4 056 millions de dollars par année.

GRAPHIQUE D.9

Emprunts réalisés par anticipation
(en millions de dollars)

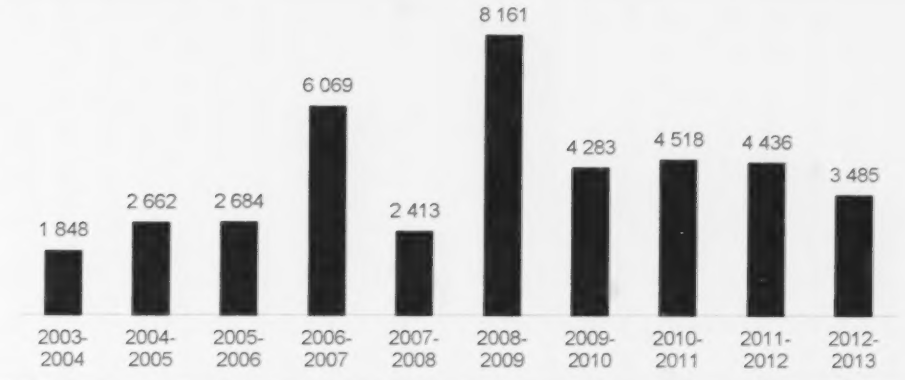

1.5 Les taux de rendement

Les taux de rendement sur les titres à long terme du gouvernement du Québec se situent actuellement aux environs de 3,6 % et de 1,0 % pour les taux à court terme.

GRAPHIQUE D.10

Taux de rendement sur les titres du Québec
(en pourcentage)

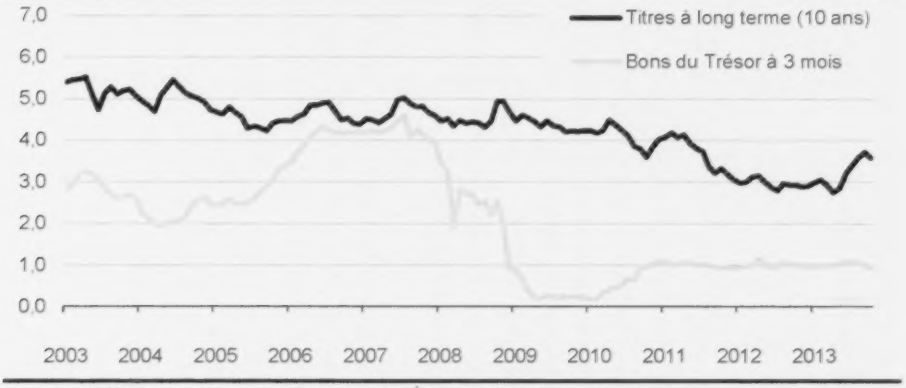

Sources : PC-Bond et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, pendant la crise financière, s'est considérablement résorbée depuis. Le niveau des écarts n'a toutefois pas rejoint les niveaux observés avant 2008. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE D.11

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)
(en points de pourcentage)

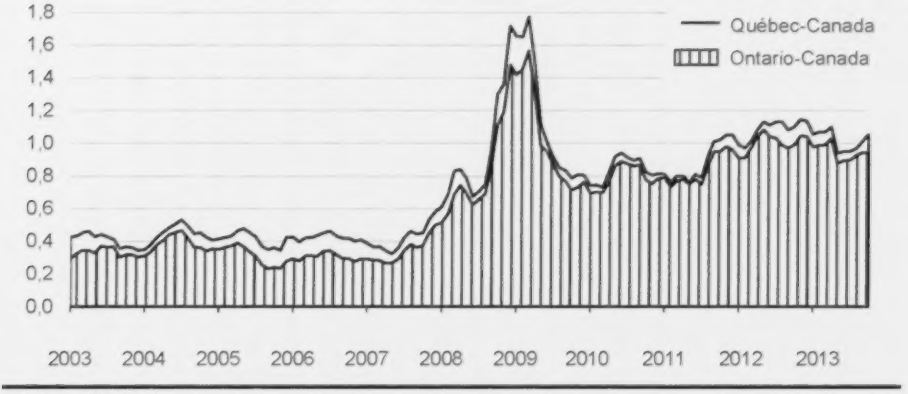

Source : PC-Bond.

1.6 Les emprunts réalisés

TABLEAU D.10

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2013-2014[1]

Devises	En M$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Émissions publiques	7 052	59,1
Emprunts privés	2 410	20,2
Produits d'épargne	323	2,7
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	709	5,9
Sous-total	**10 494**	**87,9**
AUTRE DEVISE		
Euro	1 446	12,1
Sous-total	**1 446**	**12,1**
TOTAL	**11 940**	**100,0**

Note : Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.
(1) Les montants comprennent les emprunts du fonds général, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU D.11

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2013-2014 pour le fonds général et le Fonds de financement

Montant encaissé en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(en %)			(en $)	(en %)
561	—	4,50	19 avril	2017-12-01	112,199	1,739
112[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
75[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
75[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
250[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
125[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
200[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
215[4]	—	Variable[5]	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
83[4]	—	Variable[5]	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
150[4]	—	Variable[5]	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
25[4]	—	Variable[5]	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
50[4]	—	Variable[5]	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
50[4]	—	Variable[5]	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
492	—	3,50	30 avril	2045-12-01	98,353	3,586
497	—	3,50	3 mai	2045-12-01	99,420	3,530
512	—	3,00	7 mai	2023-09-01	102,466	2,724
506	—	3,00	21 mai	2023-09-01	101,121	2,873
499	—	3,00	3 juin	2023-09-01	99,892	3,012
481	—	3,50	7 juin	2045-12-01	96,109	3,707
88[4]	65 euros	2,64[6]	17 juin	2033-06-17	100,000	2,644[7]
556	—	4,50	17 juin	2018-12-01	111,203	2,303
607	—	5,00	19 juin	2041-12-01	121,390	3,768
494	—	3,00	21 juin	2023-09-01	98,844	3,133
460	—	3,50	5 juillet	2045-12-01	91,984	3,940
1 358	1 000 euros	2,25[6]	17 juillet	2023-07-17	99,514	2,305[7]
480	—	3,00	12 août	2023-09-01	96,071	3,466
436	—	3,50	4 septembre	2045-12-01	87,245	4,228
471	—	3,00	25 septembre	2023-09-01	94,128	3,712
323[8]	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
709[9]	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers
10 940						

Note : Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(4) Emprunts privés.
(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.
(6) Les intérêts sont payables annuellement.
(7) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables annuellement.
(8) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.
(9) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

TABLEAU D.12

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2013-2014 par Financement-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(en %)			(en $)	(en %)
423[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
65[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
100[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
132[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
25[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
10[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
50[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
150[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
45[4]	—	Variable[5]	29 octobre	2019-05-29	100,00	Variable
1 000						

Note : Emprunts réalisés en date du 22 novembre 2013.
(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
(4) Emprunts privés.
(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.13

Emprunts réalisés en 2013 par Hydro-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(en %)			(en $)	(en %)
8	—	Zéro coupon	25 avril	2022-04-15	77,165	2,929
601	—	5,00	19 juillet	2050-02-15	120,133	3,954
355	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
250	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
125	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
100	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
125	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
45	—	Variable	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
582	—	5,00	31 octobre	2050-02-15	116,386	4,125
2 191						

Note : Emprunts réalisés du 1er janvier au 22 novembre 2013.
(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

1.7 La gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

❑ La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2013, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, s'établissait à 100,0 %. Cette proportion se situait à 99,8 % au 31 mars 2012.

❑ La structure de la dette selon les taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable s'établissait à 12,8 % au 31 mars 2013. Cette proportion se situait à 12,0 % au 31 mars 2012.

Cette légère augmentation s'explique par des remboursements d'emprunts plus élevés en 2013-2014 qu'en 2012-2013. La dette à taux variable comprend en effet les emprunts à taux fixe qui viennent à échéance dans un an et moins.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

2.1 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Ces régimes comptaient 577 875 participants actifs et 326 755 prestataires au 31 décembre 2012.

TABLEAU D.14

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2012

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	530 000	223 702
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	28 850	26 376
Autres régimes :		
— Régime de retraite des enseignants (RRE)[1] et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)[1]	97	45 143
— Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)[1]	35	20 526
— Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 850	4 901
— Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 600	1 689
— Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	273	357
— Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)[2]	200	149
— Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	120	411
— Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 850	3 501
Total des autres régimes	19 025	76 677
TOTAL	**577 875**	**326 755**

(1) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.
(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1er janvier 1992.
Source : Comptes publics 2012-2013.

❑ Description sommaire des régimes de retraite

Les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic sont à prestations déterminées. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

Le RREGOP et le RRPE, qui représentent près de 97 % des participants actifs, sont des régimes à coûts partagés : le gouvernement est responsable du paiement de 50 % des prestations et les participants sont responsables de l'autre 50 %[2].

Les autres régimes de retraite sont majoritairement des régimes à solde du coût. Pour ces régimes, le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations versées par les participants

TABLEAU D.15

Évolution du taux de cotisation des employés à certains régimes de retraite
(en pourcentage)

	RREGOP[1]	RRPE[2]	RRMSQ[3]	RRAPSC[4]
2004	5,35	4,50	8 / 6,2 / 8	4,0
2005	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2006	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2007	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2008	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2009	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2010	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2011	8,69	11,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2012	8,94	12,30	8 / 6,2 / 8	4,0
2013	9,18	12,30	8 / 6,2 / 8	6,5

(1) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) qui est déterminé par la Régie des rentes du Québec (RRQ). Pour l'année 2012, le taux s'applique à l'excédent de 33 % du MGA. Pour l'année 2013, le taux s'applique sur l'excédent de 31 % du MGA. En 2013, le MGA est de 51 100 $.
(2) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du MGA.
(3) Taux applicable jusqu'à l'exemption annuelle de base de la RRQ (3 500 $) / taux applicable sur l'excédent jusqu'à concurrence du MGA / taux applicable sur l'excédent du MGA.
(4) Taux applicable sur l'excédent de 25 % du salaire ou du MGA si inférieur.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite[3].

---

2 Ce partage de coût est en vigueur depuis le 1er juillet 1982. Auparavant, le gouvernement était responsable du paiement de 7/12 des prestations (58,3 %).

3 À l'exception du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

❑ Changements récents

Afin de retenir la main-d'œuvre qualifiée et de retarder la prise de la retraite, le gouvernement a modifié le RREGOP et le RRPE pour inclure la possibilité d'accumuler jusqu'à 38 années de service[4]. Cette modification, convenue au moment du dernier renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, vise à faire en sorte que les employés en fin de carrière demeurent plus longtemps au travail, facilitant également le transfert d'expertise.

Le projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives, a été adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 2012. Il est le fruit de consultations menées auprès des représentants des participants et comporte plusieurs modifications favorisant la santé financière du RRPE. Notamment, les critères d'admissibilité à une rente de retraite ont été resserrés. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, le nouveau participant doit compléter une période de participation additionnelle de cinq ans au régime pour que sa prestation de retraite puisse être établie conformément aux dispositions du RRPE. De plus, la réduction de la prestation pour une retraite anticipée a été augmentée.

2.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des sommes accumulées pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dont il sera question plus loin.

Les évaluations actuarielles des obligations des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA[5], sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic s'établissait à 76 703 millions de dollars au 31 mars 2013 (net des actifs des régimes). Ce montant est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

---

4 Cette mesure est implantée graduellement jusqu'au 1er janvier 2014.

5 À l'exception de celle du RRUQ qui est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

TABLEAU D.16

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2013
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	46 344
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	10 706
Autres régimes :	
– Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	11 546
– Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 848
– Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 681
– Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	2 967
– Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	842
– Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	538
– Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	186
– Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)	133
– Actifs des régimes[1]	–4 088
Total des autres régimes	19 653
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**76 703**

(1) Actifs des régimes, notamment du RREFGQ, du RRMSQ et du RRUQ.

❑ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise également chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend deux éléments :

— le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, net des cotisations versées, soit 1 900 millions de dollars en 2012-2013;

— l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles, pour un coût de 619 millions de dollars en 2012-2013.

En 2012-2013, la dépense du gouvernement au titre des régimes de retraite s'est donc établie à 2 519 millions de dollars.

TABLEAU D.17

Dépense au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2012-2013
Coût net des prestations constituées	1 900
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles[6]	619
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**2 519**

[6] Incluant l'impact des changements à la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 6) qui ont modifié la période de qualification au régime d'un nouveau participant après le 31 décembre 2012, qui est passée de 24 à 84 mois, ainsi que certaines dispositions relatives aux critères d'admissibilité à la retraite, au retour au travail et à l'âge limite de cotisation au régime.

2.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2013, la valeur comptable du FARR s'établissait à 48 344 millions de dollars.

TABLEAU D.18

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)
(en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	–5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 (1)	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 (1)	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 (2)	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012	42 265	1 000	2 087	45 352
2012-2013	45 352	1 000	1 992	48 344

(1) Ces montants tiennent compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.
(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

La valeur comptable du FARR au 31 mars 2013 était plus élevée que sa valeur marchande. Les conventions comptables font en sorte que l'écart entre ces deux éléments sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La sous-section 2.4 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque les rendements réalisés au FARR sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons. Comme le montre le tableau suivant, au cours des 19 dernières années, la valeur comptable du FARR a été inférieure à sa valeur marchande en huit occasions.

TABLEAU D.19

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	–31
1996-1997	1 014	1 095	–81
1997-1998	1 179	1 321	–142
1998-1999	2 209	2 356	–147
1999-2000	5 040	5 703	–663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	–479
2006-2007	26 877	28 859	–1 982
2007-2008	31 764	32 024	–260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010	38 200	29 559	8 641
2010-2011	42 265	35 427	6 838
2011-2012	45 352	38 222	7 130
2012-2013	48 344	42 562	5 782

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Malgré cela, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, bien que le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe, les dépôts au FARR ont pour conséquence de diminuer simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU D.20

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR[1]
(en millions de dollars)

		Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A)	Dette directe consolidée	168 616	169 616	1 000
	Passif au titre des régimes de retraite	76 703	76 703	—
	Moins : Valeur comptable du FARR	–48 344	–49 344	–1 000
(B)	Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	27 359	–1 000
(C)	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	19	—
(D)	Moins : Fonds des générations	–5 238	–5 238	—
(E)	**DETTE BRUTE (E = A + B + C + D)**	**191 756**	**191 756**	**—**

(1) Illustration basée sur les résultats au 31 mars 2013.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 14 années sur 19.

TABLEAU D.21

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR[1]	Coût des nouveaux emprunts[2]	Écart (en points de pourcentage)
1994-1995	–3,3[3]	5,9	–9,2
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	–4,7	5,5	–10,2
2002-2003	–8,5	4,7	–13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	–25,6	4,2	–29,8
2009-2010	10,7	4,6	6,1
2010-2011	13,4	4,4	9,0
2011-2012	3,5	4,0	–0,5
2012-2013	9,4	3,6	5,8

(1) Sur la base de l'année civile.
(2) Sur la base de l'année financière.
(3) De février à décembre 1994.

❑ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations. Par exemple, le gouvernement n'a effectué aucun dépôt en 2009-2010, mais des dépôts de 2 milliards de dollars ont été effectués en 2010-2011 et de 1 milliard de dollars en 2011-2012 et en 2012-2013.

Au 31 mars 2013, la valeur comptable du FARR représentait 60,2 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Dans l'hypothèse de dépôts au FARR de 1 milliard de dollars par année, la cible de 70 % devrait être atteinte trois ans plus tôt que prévu, soit en 2016-2017.

GRAPHIQUE D.12

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)

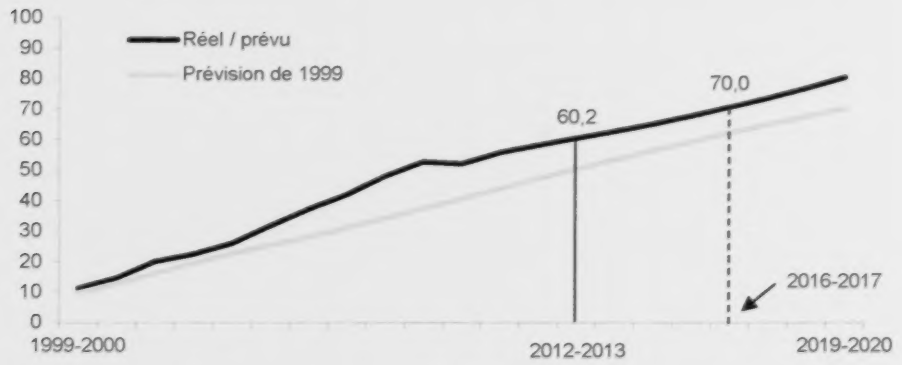

2.2 Le Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création.

TABLEAU D.22

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007[1]	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	–87
2011-2012	4 277	4 375	–98
2012-2013	5 238	5 550	–312

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé ou équivalent au coût des nouveaux emprunts du gouvernement cinq années sur six.

TABLEAU D.23

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage)

	Taux de rendement du Fonds des générations[1]	Coût des nouveaux emprunts[2]	Écart (en points de pourcentage)
2007-2008	5,6[3]	4,8	0,8
2008-2009	–22,4	4,2	–26,6
2009-2010	11,3	4,6	6,7
2010-2011	12,3	4,4	7,9
2011-2012	4,0	4,0	—
2012-2013	8,4	3,6	4,8

(1) Sur la base de l'année civile.
(2) Sur la base de l'année financière.
(3) Taux de rendement de février à décembre 2007 puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

2.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie

En 2012, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de 9,39 % pour le FARR, de 8,35 % pour le Fonds des générations et de 8,44 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée à l'encadré de la page D.54.

TABLEAU D.24

Valeur marchande et rendement en 2012 des fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2012
	(en %)	(en M$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	9,39	40 722
Fonds des générations	8,35	5 170
Fonds des congés de maladie accumulés	8,44	751

2.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a affiché un rendement de 9,39 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 40 722 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans de rendements, d'écarts-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du FARR est composée à 35,75 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 15,50 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.), à 45,25 % d'actions et à 3,50 % d'autres placements. Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU D.25

Politique de placement du FARR au 1er janvier 2013
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants[1]
Titres à revenu fixe	35,75	35,3
Placements sensibles à l'inflation	15,50	16,7
Actions	45,25	46,0
Autres placements	3,50	2,0
TOTAL	**100,0**	**100,0**

(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 9,21 % en 2012.

2.3.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 8,35 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 5 170 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans de rendements, d'écarts-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 41,0 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 13,5 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.), à 42,5 % d'actions et à 3,0 % d'autres placements.

TABLEAU D.26

Politique de placement du Fonds des générations au 1er janvier 2013
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants[1]
Titres à revenu fixe	41,0	35,3
Placements sensibles à l'inflation	13,5	16,7
Actions	42,5	46,0
Autres placements	3,0	2,0
TOTAL	**100,0**	**100,0**

(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de 8,88 % en 2012.

2.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 8,44 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 751 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Depuis le 1er janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre des avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite. Le portefeuille de référence du FCMA aurait généré un rendement de 9,21 % en 2012.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1er janvier 2013
(en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants (1)
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Obligations	28,75	34,0	26,1
Obligations à long terme	0,0	0,0	2,3
Dettes immobilières	6,0	6,0	5,8
Total – Revenu fixe	**35,75**	**41,0**	**35,3**
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,8
Infrastructures	5,0	4,5	4,5
Immeubles	10,5	9,0	11,4
Total – Placements sensibles à l'inflation	**15,5**	**13,5**	**16,7**
Actions canadiennes	12,75	10,0	12,4
Actions mondiales	7,0	8,0	7,2
Québec Mondial	—	—	0,1
Actions Qualité mondiale	1,0	1,0	—
Actions américaines	5,0	5,5	5,9
Actions étrangères (EAEO)	5,0	5,5	6,1
Actions des marchés en émergence	4,5	4,5	4,4
Placements privés	10,0	8,0	9,9
Total – Actions	**45,25**	**42,5**	**46,0**
Fonds de couverture	3,5	3,0	2,0
Répartition de l'actif	0,0	0,0	0,0
Total – Autres placements	**3,5**	**3,0**	**2,0**
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.
FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.
EAEO : Europe, Australasie, Extrême-Orient.
(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

2.4 L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette

Le gouvernement inscrit une dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite. Ceci découle du fait qu'historiquement, il a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe. Cela a fait en sorte de réduire les emprunts effectués sur les marchés financiers et la croissance de la dette directe. En contrepartie, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent à son passif et il doit inscrire une dépense d'intérêts calculée sur la valeur des obligations actuarielles à l'égard de ces régimes. Cette dépense est incluse dans le service de la dette du gouvernement. Toutefois, les revenus de placement du FARR doivent être soustraits de ce montant.

TABLEAU D.27

Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2012-2013
Intérêts sur les obligations actuarielles des régimes de retraite[1]	5 066
Moins : Revenus de placement du FARR	–1 992
INTÉRÊTS SUR LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**3 074**

(1) Nets des revenus des fonds particuliers des régimes.

Les rendements réalisés par la Caisse sur le FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

> Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme[7].

7 INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS, *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .035.

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés sur le FARR. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons[8].

De plus, les écarts entre le rendement réalisé et le rendement prévu qui sont étalés sur cinq ans sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de treize ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes de retraite (DUMERCA)[9]. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR[10].

Par exemple, les pertes de la Caisse en 2008-2009 ont entraîné une réduction des revenus du FARR dès 2009-2010, alors que le taux de rendement du FARR plus élevé que prévu en 2012-2013 se traduit par des revenus additionnels pour le FARR à compter de 2013-2014.

---

8 Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans, c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

9 La méthode de comptabilisation du FARR distingue le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de neuf ans, alors que celle des autres régimes est de quatorze ans.

10 « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS, *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, l'ICCA définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

TABLEAU D.28

Impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur le service de la dette[1]
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Avant 2008-2009	–48	–78	–57	11	10	16
De 2008-2009	307	629	972	1 337	1 726	1 726
De 2009-2010		–65	–134	–207	–285	–369
De 2010-2011			–53	–110	–171	–236
De 2011-2012				15	30	47
De 2012-2013					–24	–49
IMPACT SUR LE SERVICE DE LA DETTE	**259**	**486**	**728**	**1 046**	**1 286**	**1 135**

Note : Un signe positif signifie une augmentation du service de la dette et un signe négatif, une diminution.

(1) Les montants représentent l'impact sur les revenus du FARR, et donc sur le service de la dette, des rendements de la Caisse inférieurs ou supérieurs au rendement prévu pour cette période et qui font l'objet d'un amortissement.

ANNEXE 3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, l'état des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à long terme. La cote de crédit actuelle du Québec y est indiquée en caractères gras.

TABLEAU D.29

Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch	Japan Credit Rating Agency
Capacité ***extrêmement élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité ***très élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1	AA+	AA (high)	AA+	**AA+**
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA–	AA (low)	**AA–**	AA–
Capacité ***élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1	**A+**	**A (high)**	A+	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A–	A (low)	A–	A–
Capacité ***adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB–	BBB (low)	BBB–	BBB–
Capacité ***incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB–	BB (low)	BB–	BB–
Capacité ***très incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B–	B (low)	B–	B–

Les agences ajoutent à la cote une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative. Dans le cas du Québec, toutes les agences attribuent une perspective « stable » à sa cote de crédit.

TABLEAU D.30

Cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Fitch	AA–	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme. La cote de crédit actuelle du Québec y est indiquée en caractères gras.

TABLEAU D.31

Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme[1]

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch
Capacité ***très élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	**P–1**	**A–1+** A–1	R–1 (High) **R–1 (Middle)** R–1 (Low)	**F1+** F1
Capacité ***très adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P–2	A–2	R–2 (High)	F2
Capacité ***adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P–3	A–3	R–2 (Middle) R–2 (Low) R–3	F3
Capacité ***incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime[2]	B–1 B–2 B–3 C	R–4 R–5	B C
Incapacité de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime[2]	D	D	D

(1) Sans objet en ce qui concerne JCR.
(2) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

❑ L'évolution de la cote de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution de la cote de crédit du gouvernement du Québec. La cote de crédit de 2013 est celle qui est en vigueur au 22 novembre 2013.

GRAPHIQUE D.13

Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's

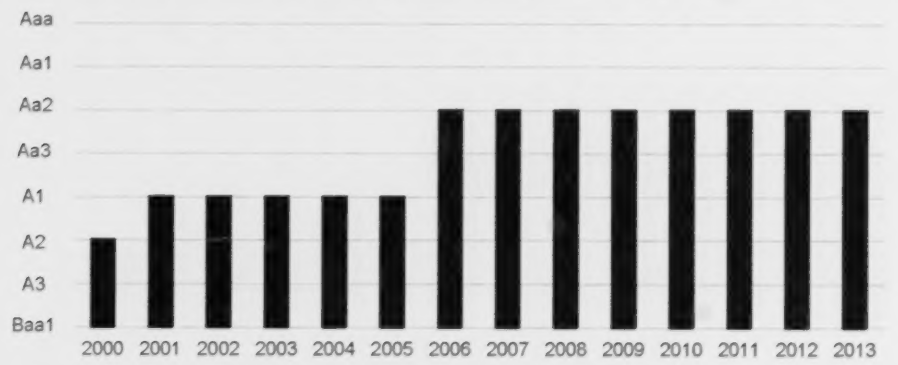

GRAPHIQUE D.14

Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's

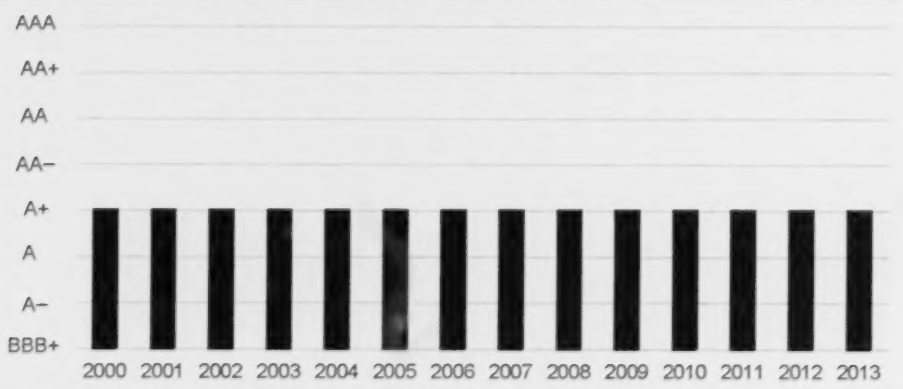

GRAPHIQUE D.15

Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS

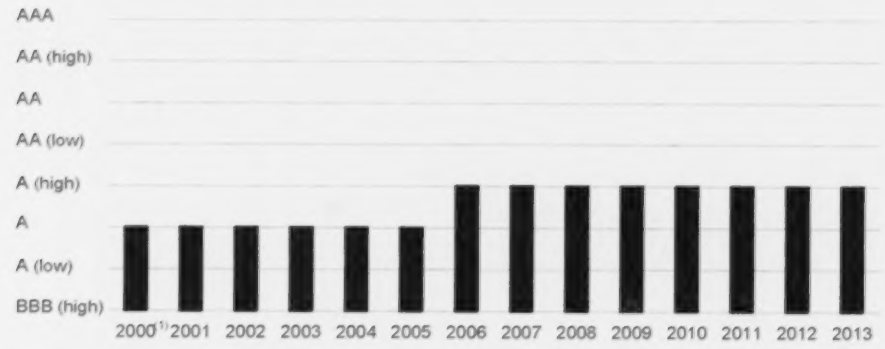

(1) La cote de crédit a été augmentée de A (low) à A le 14 juin 2000.

GRAPHIQUE D.16

Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch

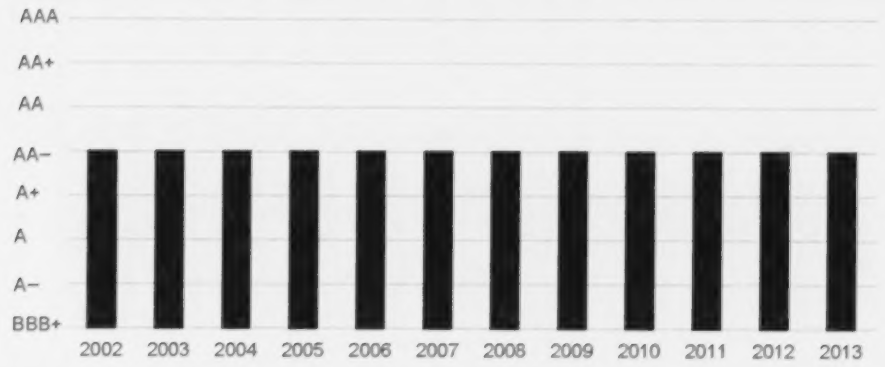

Note : L'agence de notation Fitch attribue une cote de crédit au Québec depuis 2002.

GRAPHIQUE D.17

Cote de crédit du Québec attribuée par JCR

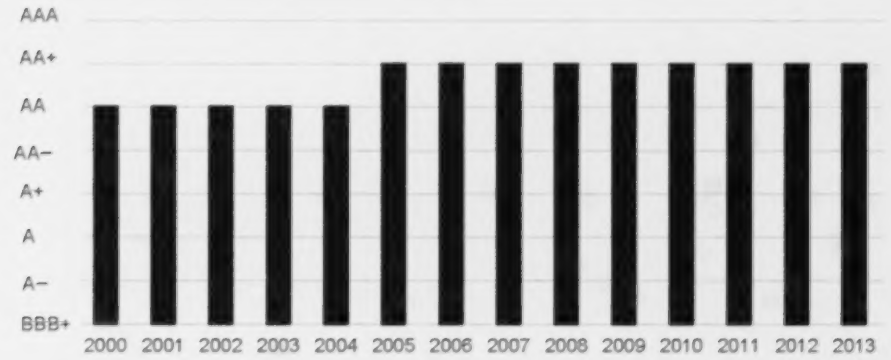

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 22 novembre 2013. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE D.18

Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's

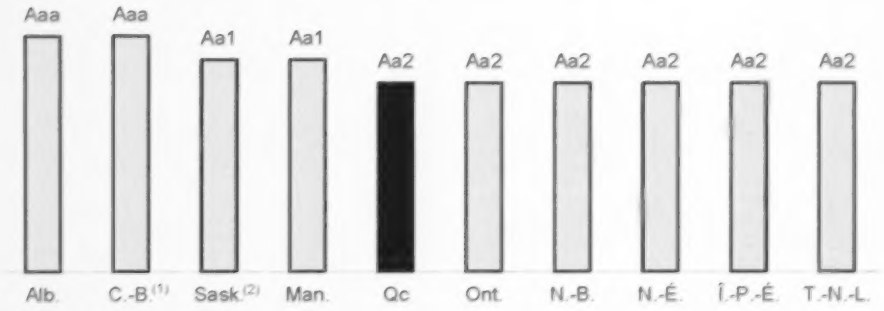

(1) Perspective négative.
(2) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.19

Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

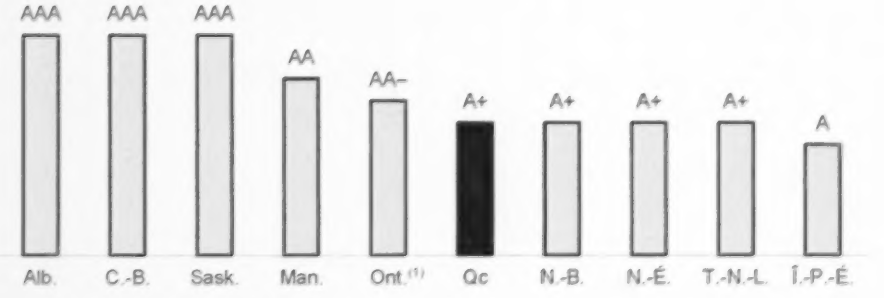

(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE D.20

Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS

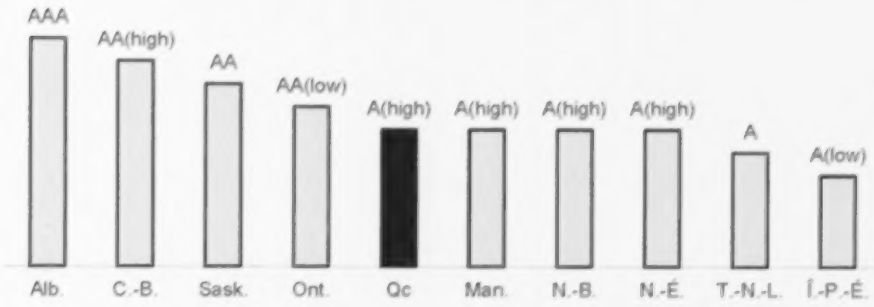

GRAPHIQUE D.21

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch

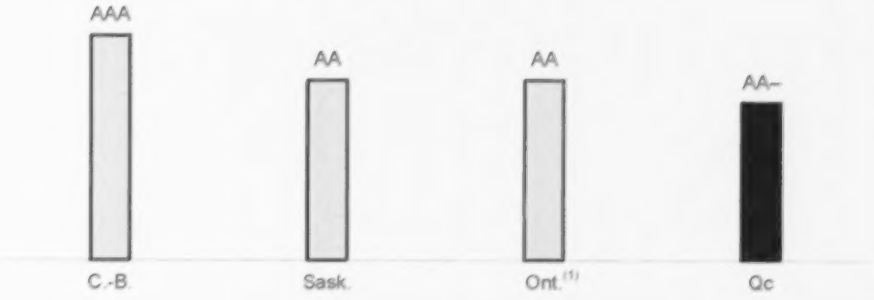

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.

(1) Perspective négative.

Section E

LES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Introduction **E.3**

1. La Politique économique Priorité emploi **E.5**

1.1 La vision du gouvernement E.6

1.2 Les engagements pris dans la Politique économique Priorité emploi E.8

1.3 Des actions déjà réalisées E.12

1.4 Le cadre financier E.21

2. Le développement nordique **E.25**

2.1 Un potentiel à mettre en valeur E.25

2.2 Un développement durable des communautés nordiques E.25

2.3 Le développement nordique : une priorité E.26

2.4 Le Fonds du développement nordique E.27

3. La solidarité : une richesse pour le Québec **E.33**

3.1 De nouvelles initiatives porteuses E.34

3.2 Le cadre financier E.35

INTRODUCTION

L'action du gouvernement repose sur quatre piliers : l'intégrité, la prospérité, l'identité et la solidarité.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement a posé des gestes d'envergure relativement à la prospérité et à la solidarité, deux priorités de son action.

❑ La prospérité

Avec la Politique économique Priorité emploi présentée le 7 octobre dernier, le gouvernement propose des actions concrètes et nécessaires pour s'assurer d'un Québec prospère, créateur d'emplois et de richesse durables. Depuis, plusieurs de ces actions ont été mises en œuvre, et d'autres le seront prochainement.

Le développement nordique constitue un élément stratégique de la Politique économique Priorité emploi. Le Fonds du développement nordique, représente un outil stratégique pour favoriser le développement économique et social du Nord québécois au bénéfice de tous.

❑ La solidarité

La solidarité est également un pilier important du gouvernement. À cet égard, l'objectif du gouvernement est de bâtir un Québec plus équitable dans lequel chacun peut avoir accès à l'essentiel.

C'est dans cette optique que le gouvernement a rendu public, le 30 octobre dernier, le document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec*. Plusieurs mesures structurantes découlant de ce vaste plan ont également été annoncées par la même occasion.

❑ L'intégrité et l'identité

Rappelons également que l'intégrité et l'identité sont également au cœur des priorités du gouvernement. Ces piliers guident l'ensemble des actions du gouvernement et se reflètent dans les initiatives qui ont été mises en place au cours des dernières semaines.

1. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRIORITÉ EMPLOI

La Politique économique Priorité emploi, rendue publique le 7 octobre 2013, marque l'accélération de l'action gouvernementale visant la mise en place, au Québec, des conditions favorables à la création d'emplois et à la croissance économique, et ce, dans la continuité des engagements du budget 2013-2014.

En effet, pour que l'économie du Québec progresse sur des bases solides, il faut s'assurer :

— d'investir davantage dans la recherche et l'innovation;

— de rendre les entreprises plus performantes;

— d'augmenter les exportations;

— de tirer parti des ressources et des atouts du Québec.

De plus, l'incertitude qui perdure sur une reprise solide de l'économie internationale impose des gestes forts et efficaces, pour faire en sorte que l'économie québécoise ne soit pas fragilisée par cette situation et que les fruits des efforts déployés par le gouvernement depuis plus d'un an ne soient pas compromis.

À cet égard, la Politique économique Priorité emploi est une politique ambitieuse dotée de moyens significatifs. Elle prévoit un ensemble de mesures fiscales et budgétaires porteuses qui représentent près de 2 milliards de dollars d'investissements d'ici 2016-2017.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2013 est l'occasion de rappeler la vision du gouvernement et de faire état de la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi, de son financement et des résultats attendus.

1.1 La vision du gouvernement

À l'occasion du discours sur le budget 2013-2014 de novembre 2012, le gouvernement a énoncé la vision guidant son action sur le plan économique.

Cette vision est fondée sur une conviction : il faut investir pour assurer le maintien des emplois actuels et pour en créer de nouveaux.

— Les investissements privés constituent la clé de la croissance future.

— Les investissements privés assurent la progression du niveau de vie :

  — en augmentant la productivité;

  — en renforçant la compétitivité des entreprises.

C'est par les investissements privés que passent la croissance économique, l'amélioration de la balance commerciale et la diffusion des innovations.

Des mesures qui portent leurs fruits

Dès la présentation du budget 2013-2014, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs mesures, stratégies et initiatives pour créer un environnement favorable à la croissance. Ces efforts portent leurs fruits.

Des mesures fiscales

Deux mesures fiscales visant à favoriser l'investissement ont été annoncées dans le budget 2013-2014 :

- le congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- la prolongation et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement.

Des politiques et des stratégies sectorielles qui appuient le développement économique du Québec

Plusieurs initiatives, politiques et stratégies sectorielles ont été déployées depuis le budget 2013-2014 :

- la Politique de souveraineté alimentaire et le soutien accru à la relève agricole;
- la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique avec le lancement du Programme d'appui au développement des attraits touristiques;
- la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- la Charte du bois;
- la nouvelle orientation apportée au développement du Nord québécois;
- le soutien aux investissements dans l'industrie biopharmaceutique, comprenant notamment le lancement du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé;

Des mesures qui portent leurs fruits (suite)

- la loi-cadre pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale;
- les suites données au rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- la prolongation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques;
- l'attribution de 800 MW pour de nouveaux projets d'énergie éolienne;
- la stratégie de mobilisation pour la main d'œuvre Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires, dotée d'un budget de plus de 1 milliard de dollars pour l'année 2013-2014.

Ces efforts portent leurs fruits

Au cours de la dernière année, le gouvernement a été très actif en matière d'investissements et de création d'emplois. Entre le 1er septembre 2012 et le 31 octobre 2013, Investissement Québec a autorisé plus de 1 820 interventions financières.

Ces interventions, d'une valeur de 2,4 milliards de dollars, permettent d'appuyer des projets totalisant près de 9 milliards de dollars et de créer ou de consolider plus de 26 000 emplois.

Grâce à ces interventions, plusieurs grands projets d'investissement privé ont été annoncés, notamment :

- RER Hydro (investissement de 130 millions de dollars);
- Pratt & Whitney Canada (investissement de 275 millions de dollars);
- Warner Bros (investissement de 63 millions de dollars);
- Ubisoft (investissement de 373 millions de dollars);
- Terminaux intermodaux CSX (investissement de 100 millions de dollars);
- Ericsson Canada (investissement de 1,3 milliard de dollars);
- implantation d'AJW Technique et de Lockheed Martin Canada (investissement de plus de 60 millions de dollars);
- participation d'AstraZeneca et de Pfizer Canada dans l'Institut NéoMed (investissement de 100 millions de dollars);
- Indian Farmers Fertiliser Cooperative (IFFCO) (investissement prévu de 1,2 milliard de dollars);
- Green Mountain Coffee Roasters (investissement de 55 millions de dollars).

1.2 Les engagements pris dans la Politique économique Priorité emploi

La Politique économique Priorité emploi est fondée sur une approche intégrée pour créer des emplois et de la richesse à court comme à long terme, et ce, en investissant dans la recherche et l'innovation, en donnant aux entreprises les moyens d'être plus performantes, notamment par un accompagnement sur les marchés extérieurs, et en misant sur l'électrification des transports.

Elle prévoit un ensemble de mesures fiscales et budgétaires qui représentent, seulement pour la partie gouvernementale, près de 2 milliards de dollars d'investissements d'ici 2016-2017.

Globalement, cette politique devrait permettre de créer plus de 43 000 nouveaux emplois d'ici 2017. Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période. Au total, on prévoit la création de 116 800 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années.

TABLEAU E.1

Politique économique Priorité emploi – Investissements par volet[1]
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée	–2	–170	–199	–210	**–581**
Des entreprises performantes	–25	–170	–247	–267	**–709**
Une action directe sur les marchés d'exportation	—	–26	–28	–27	**–82**
Une stratégie d'électrification des transports	–20	–144	–171	–181	**–516**
Un soutien à la rénovation verte	–5	–97	–5	–5	**–112**
TOTAL	**–52**	**–607**	**–651**	**–690**	**–1 999**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
(1) L'utilisation des surplus en électricité et l'accélération des investissements publics ne nécessitent pas de financement direct ou additionnel du gouvernement.

❑ Quatre mesures phares

Pour encourager les investissements et la création d'emplois à court terme, la Politique économique Priorité emploi comprend quatre mesures phares. Ainsi, le gouvernement :

— utilise les surplus d'électricité pour attirer les investissements et créer des emplois;

— accélère les investissements publics pour rénover les écoles et moderniser les infrastructures communautaires de sport et de loisir;

— poursuit ses investissements dans les infrastructures du territoire nordique, pour préparer l'avenir;

— met en œuvre des mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises.

❑ Quatre politiques et initiatives stratégiques

Simultanément, pour jeter les bases d'une croissance solide et pérenne tout en améliorant l'efficacité de l'action gouvernementale, la Politique économique Priorité emploi intègre quatre initiatives stratégiques, soit :

— la Politique nationale de la recherche et de l'innovation;

— la Politique industrielle québécoise;

— le Plan de développement du commerce extérieur;

— la Stratégie d'électrification des transports.

❑ Des mesures sectorielles ciblées

Pour favoriser le développement de secteurs spécifiques, le gouvernement a annoncé des initiatives sectorielles, soit :

— de mettre en œuvre les orientations retenues au Rendez-vous national de la forêt québécoise du 21 et 22 novembre 2013;

— de favoriser l'essor du tourisme au Québec dans le cadre des cinq chantiers prioritaires dont la mise en œuvre totalisera de nouveaux investissements de plus de 156 millions de dollars (enveloppe de 42,9 millions de dollars sur trois ans);

  — Le 17 octobre 2013, le gouvernement a annoncé les détails de ses priorités en matière touristique.

— de mettre en place une démarche équilibrée pour une filière pétrolière respectant l'environnement.

❑ Des cibles précises et exigeantes

L'ensemble des actions gouvernementales aura des répercussions mesurables sur l'économie du Québec. Ainsi, le gouvernement s'est fixé des cibles précises et exigeantes :

— consacrer plus de 3 % du PIB aux investissements en R-D;

— dépasser la moyenne canadienne pour la croissance de la productivité du travail;

— dépasser la moyenne canadienne pour les investissements des entreprises en machines et matériel par travailleur;

— faire en sorte que les exportations dépassent 55 % du PIB.

❑ Des impacts rapides et importants attendus sur l'emploi et l'activité économique

Face à l'incertitude qui perdure sur une reprise solide de l'économie internationale et pour relever les défis économiques auxquels le Québec fait face, la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi permet la création rapide et immédiate d'emplois et jette les bases d'une croissance économique durable au bénéfice de tous les Québécois dans toutes les régions.

Au cours de la période 2013-2017, la Politique économique Priorité emploi assurera la création d'un peu plus de 43 000 emplois de qualité.

Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période. Au total, on prévoit la création de 116 800 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années.

Cette politique soutiendra ou déclenchera 7,6 milliards de dollars d'investissements d'ici 2017.

Elle permettra, d'ici 2017, d'accroître l'activité économique de 3,0 milliards de dollars par année, et ce, de façon permanente.

La Politique économique Priorité emploi aura aussi des impacts au-delà de 2017. Au cours des dix prochaines années, elle favorisera 13,1 milliards de dollars d'investissements.

TABLEAU E.2

Sommaire des retombées économiques

	Horizon 2017
Total des investissements (en M$)	7 566
Hausse permanente de l'emploi (niveau en unités)	43 050
Hausse permanente de l'activité économique (en M$)	3 000
– En pourcentage	0,8

1.3 Des actions déjà réalisées

❑ Des mesures fiscales au bénéfice des entreprises et des particuliers d'ores et déjà en vigueur

Dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi, le gouvernement a annoncé la mise en place de mesures fiscales majeures visant à stimuler les investissements et l'emploi. Ces mesures sont en vigueur depuis le 7 octobre dernier. Ces mesures permettent :

— de soutenir l'investissement des particuliers et de créer de l'emploi par :

  — l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation verte, ÉcoRénov, un crédit d'impôt remboursable de 20 % au bénéfice des particuliers;

  — la mise en place d'un nouveau volet au programme Rénoclimat[1];

— de soutenir l'investissement des entreprises par :

  — la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement (C2i);

  — des bonifications apportées au crédit d'impôt à l'investissement :

    – augmentation des taux majorés du crédit d'impôt à l'investissement de 10 points de pourcentage pour les PME manufacturières;

    – élargissement du crédit d'impôt à l'investissement à certaines dépenses relatives aux bâtiments pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;

    – élargissement du crédit d'impôt à l'investissement au matériel informatique de production pour toutes les entreprises;

  — un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information (TI) dans les PME manufacturières.

Ces mesures permettront de créer 6 200 emplois d'ici 2017. D'ici la fin de l'année actuelle et durant les trois prochaines années, elles entraîneront des investissements de plus de 1 milliard de dollars.

---

1 Ce programme sera bonifié de 15 millions de dollars ce qui portera son enveloppe totale à 37 millions de dollars sur 4 ans.

TABLEAU E.3

Coûts des mesures fiscales et du nouveau volet au programme Rénoclimat pour stimuler les investissements des entreprises et des particuliers
(en millions de dollars)

Mesures	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
ÉcoRénov	–4,8	–91,7	—	—	**–96,5**
Nouveau volet à Rénoclimat	—	–5,0	–5,0	–5,0	**–15,0**
Réduction du seuil d'investissement minimal relatif au C2i	—	—	–1,0	–1,0	**–2,0**
Bonifications au crédit d'impôt à l'investissement	–6,7	–36,1	–68,7	–71,3	**–182,8**
Nouveau crédit d'impôt favorisant l'intégration des TI dans les PME manufacturières	—	–3,8	–8,6	–9,6	**–22,0**
TOTAL	**–11,5**	**–136,6**	**–83,3**	**–86,9**	**–318,3**

❑ Accélération des projets d'infrastructure

Un volet de la Politique économique Priorité emploi portait notamment sur l'accélération des investissements publics pour rénover et moderniser les écoles, les infrastructures communautaires de sport et de loisir ainsi que les installations de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Les investissements devancés étaient déjà prévus au Plan québécois des infrastructures 2013-2023.

Dans le secteur de l'éducation, un plan d'action vise à régler les problèmes de qualité de l'air dans certaines écoles du Québec. Ce plan se décline en trois volets :

— action immédiate contre les problèmes connus de moisissures;

— vaste opération de détection d'éventuels problèmes de qualité de l'air dans les établissements scolaires;

— renforcement des mesures de prévention en soutien à des travaux de réparation, d'amélioration et de réfection.

De plus, le gouvernement a également annoncé des investissements dans les infrastructures sportives et récréatives pour encourager la population à adopter un mode de vie physiquement actif.

Pour le secteur du tourisme, le devancement des investissements permettra notamment à la Sépaq, d'améliorer l'accessibilité aux territoires, de poursuivre la mise aux normes d'infrastructures de services publics et d'assurer la pérennité du patrimoine bâti.

Pour l'ensemble des investissements prévus dans ces secteurs, les autorisations gouvernementales requises sont en cours. Les travaux devraient ainsi débuter dans les prochaines semaines.

Les suites du Rendez-vous national de la forêt québécoise tenu les 21 et 22 novembre 2013

Dans la foulée de la Politique économique Priorité emploi, dans laquelle le gouvernement annonçait une nouvelle enveloppe de 100 millions de dollars pour soutenir le secteur forestier, tous les acteurs de la filière bois ont été conviés au Rendez-vous national de la forêt québécoise les 21 et 22 novembre 2013 à Saint-Félicien.

Ce Rendez-vous marquait la volonté du gouvernement d'accorder un nouveau départ au secteur forestier. En effet, ce secteur, qui est au cœur de l'activité économique de nombreuses régions du Québec, connaît depuis quelques années des difficultés structurelles et conjoncturelles. Le gouvernement veut lui donner les moyens de ses ambitions.

Pour concrétiser cet engagement, ce sont au total 675 millions de dollars qui seront consacrés au soutien au secteur forestier au cours des trois prochaines années. Cette somme se déploie sous les trois thèmes qui ont été ciblés pour répondre aux besoins de l'industrie.

D'abord, **transformer l'industrie et développer des filières d'avenir**, qui passera par le développement de nouveaux marchés, dans le but de stimuler l'innovation et de moderniser l'industrie forestière pour accroître sa compétitivité.

- 428,4 millions de dollars y seront consacrés.

Ensuite, **adapter notre sylviculture afin d'optimiser le potentiel de nos forêts**, qui vise notamment à établir un plan sur l'utilisation et la mise en valeur de la forêt, pour augmenter la valeur de la ressource et en faciliter l'accès.

- 196,0 millions de dollars y sont prévus.

Enfin, **unir nos forces pour assurer l'avenir de la filière bois**, thème pour lequel le gouvernement propose de compléter la mise en œuvre du nouveau régime forestier, d'attirer la main-d'œuvre et de redonner la noblesse à la forêt et aux produits du bois en mettant notamment l'accent sur la Charte du bois.

- 50,4 millions de dollars seront investis.

Cet événement novateur, salué par tous, a donc apporté des solutions concrètes pour donner un nouvel essor à la filière bois et soutenir ses travailleurs. De plus, trois chantiers visant à répondre à des problématiques du secteur se déploieront au cours des prochains mois.

❑ Les quatre politiques et initiatives stratégiques annoncées

Le gouvernement a rendu publiques au cours des dernières semaines les quatre politiques et initiatives stratégiques qui sont au cœur de la Politique économique Priorité emploi, soit :

— la Politique industrielle québécoise, dévoilée le 10 octobre 2013 par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, M[me] Élaine Zakaïb;

— la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, annoncée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, le 16 octobre 2013;

— le Plan de développement du commerce extérieur, annoncé par le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Jean-François Lisée, le 28 octobre 2013;

— la Stratégie d'électrification des transports, rendue publique le 1[er] novembre 2013 par la première ministre du Québec, M[me] Pauline Marois.

La Politique industrielle québécoise

La Politique industrielle québécoise vise à créer un Québec manufacturier plus compétitif et à atteindre les cibles de la Politique économique Priorité emploi notamment en matière de productivité et d'emploi. Elle comprend trois axes d'intervention.

L'axe 1 – Des entreprises vertes et modernes, propose des mesures qui visent à accélérer la mécanisation, l'automatisation et la robotisation des procédés de fabrication, à intégrer les technologies de l'information et des communications dans les entreprises et à promouvoir les technologies vertes, notamment :

- la bonification du crédit d'impôt à l'investissement pour les PME manufacturières et la création d'un crédit d'impôt pour les PME manufacturières pour l'utilisation de progiciels de gestion;
- l'accès rapide et à faible coût, pour les PME, à des conseillers experts dans le domaine des technologies de l'information et des communications et des technologies de pointe;
- le lancement d'un nouveau programme, ÉcoPerformance, pour aider les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;
- le développement de méthodes crédibles de certification du caractère vert des produits québécois, en plus d'une aide financière pour l'acquisition de certifications reconnues.

L'axe 2 – L'émergence de nouveaux fleurons, propose des mesures pour augmenter le nombre de moyennes entreprises capables d'agir comme donneurs d'ordres et pour identifier les chaînes d'approvisionnement dans les secteurs stratégiques et émergents, notamment :

- des plans régionaux d'intervention en entreprise offrant une démarche personnalisée aux PME les plus dynamiques pour accélérer leur croissance et des mesures pour intégrer les PME prometteuses dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques;
- un meilleur soutien au démarrage d'entreprises partout au Québec grâce à la création de Capital Émergence et à la poursuite du soutien à l'entrepreneuriat;
- la réduction, de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars, du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement dans des secteurs où le Québec possède des atouts.

L'axe 3 – L'innovation : de l'idée à la commercialisation, propose des mesures visant à appuyer la commercialisation des technologies et des produits novateurs des entreprises, à chacune des étapes, dont :

- de nouveaux projets mobilisateurs, en partenariat entreprises-chercheurs, pour le développement de technologies ou de produits novateurs, dont un projet mobilisateur en électrification des transports et la phase 2 pour le projet de l'avion écologique;
- un appui financier additionnel à la commercialisation des technologies et produits novateurs, dont certains pourront être mis à l'essai dans des ministères et organismes publics.

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation vise principalement à diffuser le savoir, à faciliter le passage du savoir à l'innovation et à stimuler les investissements en recherche et en innovation. Ses actions couvrent cinq thèmes:

Le thème 1 – Mobiliser chercheurs, institutions et entreprises pour le développement du Québec, propose des mesures visant à mobiliser les efforts de recherche, notamment sur trois grands axes prioritaires et susceptibles d'apporter des solutions concrètes à de grands défis auxquels fait face le Québec : les changements démographiques, le développement durable et l'identité québécoise.

- Par exemple, le gouvernement accordera un appui financier à de grands projets de recherche intersectorielle et il soutiendra la formation de regroupements d'acteurs autour de projets en innovation.

Le thème 2 – Former la relève : transmettre la passion des sciences et de l'innovation, comprend des mesures visant à assurer la formation d'une relève de qualité dans les domaines de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques, et faire en sorte que l'ensemble de la population possède une solide culture scientifique et d'innovation.

- Par exemple, le gouvernement investira dans des laboratoires scientifiques pour des écoles publiques situées en milieu défavorisé et il soutiendra la création de stages en milieu de pratique pour les étudiants.

Le thème 3 – Viser la collaboration et l'excellence : universités et collèges, propose des mesures qui favoriseront la poursuite de l'excellence dans la recherche et l'enseignement, notamment :

- la bonification des budgets des Fonds de recherche du Québec;
- le rehaussement du financement consacré aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et la mise en place de nouveaux centres dans des régions moins bien desservies;
- un soutien additionnel aux initiatives impliquant des collaborations internationales.

Le thème 4 – Favoriser l'entrepreneuriat scientifique et valoriser l'innovation industrielle, met de l'avant des mesures ciblant les domaines stratégiques où le Québec devrait agir pour soutenir et valoriser la recherche et des mesures permettant aux entreprises, notamment aux PME, de contribuer davantage au monde de la recherche et de l'innovation, dont :

- la bonification du soutien aux entreprises technologiques en démarrage et l'offre d'une aide financière et technique aux PME désireuses d'entreprendre le dépôt d'une première demande de brevet;
- la création du Réseau recherche innovation Québec, qui favorisera une meilleure collaboration entre les acteurs qui œuvrent dans le secteur de la recherche et de l'innovation et une plus grande complémentarité de leurs services;
- l'accord d'un soutien bonifié aux différents regroupements sectoriels de recherche industrielle notamment pour soutenir des projets plus près de l'étape de la commercialisation.

Le thème 5 – Engager l'action gouvernementale, propose des moyens qui devront être mis en œuvre pour que l'État québécois, par son action, soit un véritable moteur de la recherche et de l'innovation.

Le Plan de développement du commerce extérieur

Le Plan de développement du commerce extérieur vise à relancer les exportations du Québec par un ensemble de mesures qui s'articulent autour de quatre thèmes.

Le thème 1 – Simplifier et faciliter l'accès aux services et aux marchés, propose des mesures pour faciliter l'accès aux services, alléger les processus administratifs, améliorer la concertation et la complémentarité entre intervenants à l'exportation et approfondir les relations politiques et institutionnelles pour soutenir le commerce extérieur, notamment en appuyant la négociation d'accords de commerce au bénéfice du Québec, dont :

- l'utilisation des services gouvernementaux en ligne, en y facilitant la recherche et en développant le volet transactionnel;
- la consolidation des équipes sur les marchés du BRIC[1] et l'appui à l'action sur le continent africain;
- la mise en place d'une table de concertation permanente, dont le mandat sera de traiter des obstacles rencontrés par les exportateurs québécois et d'assurer une meilleure circulation de l'information en lien avec les accords de commerce.

Le thème 2 – Préparer les entreprises en amont du développement de marché, comprend des mesures visant à développer une approche intégrée d'intervention en entreprises, à favoriser la commercialisation des produits innovateurs, à appuyer le développement des compétences et le recrutement de travailleurs stratégiques et à offrir des services financiers adaptés à la réalité des entreprises exportatrices, notamment :

- l'offre de services spécialisés partout en région pour structurer les démarches et appuyer la persévérance à l'exportation;
- le Programme Exportation d'Export Québec, qui comprend, entre autres :
  - la bonification du programme incluant des enveloppes spécifiques pour le secteur agroalimentaire et le secteur forestier;
  - le soutien aux jeunes entrepreneurs qui visent les marchés hors Québec.

Le thème 3 – Appuyer les entreprises à l'étranger, propose des mesures qui visent notamment à assurer l'adéquation entre les opportunités mondiales et l'offre québécoise, et à aider les entreprises à fort potentiel à intégrer les chaînes de valeur mondiales, par exemple :

- l'accompagnement individuel d'entreprises à fort potentiel dans le cadre de l'Approche stratégique d'intervention en entreprise;
- la bonification de l'offre de services d'Export Québec sur un certain nombre de marchés prometteurs, notamment sur le continent africain, et l'ouverture de nouveaux bureaux d'Expansion Québec.

Le thème 4 – Promouvoir les forces du Québec, regroupe les initiatives mettant en valeur les secteurs d'excellence québécois à l'étranger, la promotion de l'offre culturelle et touristique du Québec et les forces du Québec dans le but de favoriser non seulement l'exportation, mais aussi les investissements au Québec, par exemple :

- développer une stratégie de promotion économique du Québec, notamment en soutien aux objectifs liés à la Stratégie d'électrification des transports.

(1) Brésil, Russie, Inde et Chine.

La Stratégie d'électrification des transports

La Stratégie d'électrification des transports vise quatre objectifs simultanément : elle permettra à la fois de créer des emplois et de la richesse et de positionner le Québec comme un leader mondial dans un domaine en plein développement, tout en améliorant le bilan environnemental et en se rapprochant de l'indépendance énergétique. Elle comprend quatre axes d'intervention.

L'axe 1 – Faire rapidement une plus grande place aux transports électriques, propose des mesures marquantes afin de changer radicalement les perceptions et les comportements actuels à l'égard du transport électrique, soit :

- l'offre d'un rabais maximal de 8 000 $ à l'achat d'un véhicule électrique pour les trois prochaines années, l'électrification de 525 taxis dans les villes du Québec et la mise sur pied d'un plan de déploiement de 5 000 bornes de recharge (dont 3 500 en milieu de travail) sur l'ensemble du territoire québécois;
- la création d'un fonds de 115 millions de dollars pour favoriser davantage l'utilisation des transports électriques;
- l'électrification de l'axe Saint-Michel, le prolongement de la ligne bleue du métro à Montréal et la construction d'un système léger sur rail sur le futur pont Champlain pour relier Montréal à la Rive-Sud.

L'axe 2 – Tirer parti du savoir-faire électrique du Québec, propose des mesures pour mobiliser et mettre en synergie la force créatrice des universités et des chercheurs, des entrepreneurs et des décideurs afin de permettre au Québec de se tailler la place qui lui revient dans les travaux préparant le transport de demain, notamment :

- la création de l'Institut du transport électrique et la mobilisation de la filière électrique pour développer les solutions du transport de demain.

L'axe 3 – Bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante, propose le développement d'une nouvelle activité manufacturière porteuse exploitant certains créneaux à haute valeur ajoutée, par la mise en œuvre de plusieurs mesures, dont :

- le financement de projets d'entreprises visant le développement de technologies et la commercialisation de produits novateurs;
- la mise en œuvre de mesures pour accélérer la croissance d'entreprises prometteuses, pour favoriser la modernisation et développer les exportations.

L'axe 4 – Faire de l'État québécois un modèle à suivre, propose des mesures pour renforcer la cohérence et la synergie entre les diverses facettes de l'action gouvernementale et utiliser le pouvoir d'achat de l'État pour favoriser le déploiement de solutions de transport d'origine québécoise, notamment :

- la création d'un secrétariat afin de coordonner l'ensemble des actions du gouvernement. Ce dernier s'engagera dans l'électrification progressive et obligatoire de la flotte gouvernementale. Ceci s'accompagnera de l'installation de 1 000 bornes de recharge à proximité des édifices gouvernementaux;
- l'ajustement du cadre réglementaire et législatif pour faciliter l'utilisation des véhicules électriques et le développement du transport collectif électrique;
- la mise en place d'une campagne de promotion et de sensibilisation en collaboration avec les partenaires intéressés;
- l'ouverture d'un dialogue avec les organisations municipales afin d'appuyer les municipalités engagées dans des efforts d'électrification des transports.

1.4 Le cadre financier

Les moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi sont très importants, et ils sont à la hauteur des résultats attendus sur l'emploi et l'économie. Seulement pour ce qui est des investissements publics, la Politique économique Priorité emploi s'accompagne de mesures budgétaires et fiscales atteignant près de 2 milliards de dollars d'ici 2017.

■ Les sources de financement

Les initiatives annoncées dans la Politique économique Priorité emploi représentent des priorités économiques que le gouvernement entend mettre de l'avant à court terme et au cours des prochaines années.

Ces mesures seront en partie financées, tout d'abord, à même des sources de revenus déjà prévues au cadre financier du gouvernement, notamment le Fonds d'électrification des transports annoncé au budget 2013-2014 ainsi que des revenus versés au Fonds vert.

Également, un montant de près de 1,3 milliard, soit 315 millions de dollars en dépenses fiscales et 972 millions de dollars financés à même les objectifs de croissance des dépenses de programmes, est prévu pour les prochaines années au cadre financier du gouvernement, soit :

— 33 millions de dollars en 2013-2014;

— 412 millions de dollars en 2014-2015;

— 404 millions de dollars en 2015-2016;

— 440 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU E.4

Politique économique Priorité emploi – Sources de financement

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Investissements					
Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée	–2	–170	–199	–210	**–581**
Des entreprises performantes	–25	–170	–247	–267	**–709**
Une action directe sur les marchés d'exportation		–26	–28	–27	**–82**
Une stratégie d'électrification des transports	–20	–144	–171	–181	**–516**
Un soutien à la rénovation verte	–5	–97	–5	–5	**–112**
Total – Investissements	**–52**	**–607**	**–651**	**–690**	**–1 999**
Sources de financement					
Fonds d'électrification des transports[1]	5	73	57	65	**200**
Fonds vert	15	123	189	185	**512**
Dépenses de programmes	21	276	322	354	**972**
Dépenses fiscales	12	136	82	86	**315**
Total – Financement	**52**	**607**	**651**	**690**	**1 999**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

(1) Le Fonds d'électrification des transports constitue une enveloppe de 200 millions de dollars réservée à même les sommes du Fonds vert.

■ Impact financier net pour le gouvernement

Grâce à l'activité économique additionnelle générée par la Politique économique Priorité emploi, on estime que l'impact financier de 1,3 milliard de dollars, découlant des nouvelles dépenses fiscales et des dépenses de programmes, sera entièrement compensé par des rentrées fiscales supplémentaires d'ici 2019-2020, soit une période de 7 ans.

TABLEAU E.5

Impact financier net pour le gouvernement de la Politique économique Priorité emploi
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Sous-total 2013-14 à 2016-17	Total 2013-14 à 2019-20
Dépenses fiscales et dépenses de programmes additionnelles	–33	–412	–404	–440	–1 288	–1 288
Revenus fiscaux additionnels découlant de la hausse de l'activité économique[1]	33	129	206	294	663	1 582
Impact financier net	**—**	**–283**	**–198**	**–146**	**–625**	**295**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
(1) Les revenus fiscaux additionnels découlant de la Politique économique Priorité emploi sont pris en compte dans les révisions aux revenus budgétaires.

2. LE DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

2.1 Un potentiel à mettre en valeur

Le Nord québécois recèle d'importantes richesses naturelles dont la mise en valeur offre un potentiel de développement économique majeur pour le Québec.

On retrouve sur le territoire des ressources variées, dont le fer, l'or, le cuivre et des terres rares, convoitées sur les marchés internationaux. On y retrouve également un important potentiel en énergies propres et renouvelables.

La valorisation de ces richesses offre au Québec une opportunité incontournable de s'enrichir et de stimuler l'activité économique sur l'ensemble de son territoire, dans le respect de l'environnement et de la conservation de la biodiversité.

Elle offre également au gouvernement un levier considérable pour favoriser le développement des communautés nordiques, autochtones et non autochtones.

2.2 Un développement durable des communautés nordiques

La proximité des ressources constitue pour les régions nordiques un avantage certain. Le gouvernement entend favoriser leur mise en valeur.

En parallèle, le gouvernement entend mettre les communautés au centre du développement nordique en s'assurant de répondre aux besoins des populations, notamment en ce qui a trait au logement, aux services aux aînés et aux infrastructures de sport et loisir.

Enfin, par ses investissements, notamment dans la formation des travailleurs et en infrastructures de transport, le gouvernement favorisera une diversification de l'économie du Nord québécois qui permettra d'atténuer l'exposition des communautés à la volatilité des marchés des ressources.

2.3 Le développement nordique : une priorité

Avec la Politique économique Priorité emploi, le gouvernement a posé des gestes additionnels pour le développement responsable du Nord québécois, un développement soucieux des besoins des populations locales.

Le développement nordique : un élément stratégique de la Politique économique Priorité emploi

Le développement nordique constitue un élément stratégique de la Politique économique Priorité emploi.

Un développement social et communautaire

Les collectivités sont au cœur du développement nordique. Le développement du Nord doit permettre de mieux répondre aux besoins sociaux des populations.

Pour maximiser les retombées pour l'ensemble des communautés locales et pour les Québécois en général, le potentiel de développement économique et social du territoire du développement nordique doit être mis en valeur de façon responsable.

En ce sens, le gouvernement mise sur une approche respectueuse de l'environnement et soucieuse des populations qui habitent le territoire du développement nordique.

Après avoir annoncé la création de nouvelles places en garderie, des investissements dans l'offre de logements et de services aux aînés et dans des infrastructures de sport et loisir, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi :

- la mise en place d'un fonds d'initiatives au développement nordique, doté d'une enveloppe de 8 millions de dollars;
- des investissements de près de 20 millions de dollars pour former une main d'œuvre qualifiée dans le Nord québécois et diversifier le savoir-faire des populations locales;
- une enveloppe de 7,6 millions de dollars pour favoriser la diversification de l'économie des régions nordiques par le développement de l'industrie touristique.

Un développement responsable des infrastructures du Nord

Il importe également d'assurer une réalisation continue et prévisible des investissements nécessaires au développement du Nord.

Le gouvernement poursuit ainsi la réalisation des infrastructures publiques essentielles au développement économique et social du territoire nordique. La politique prévoit :

- des investissements de 100 millions de dollars pour la réfection de la route de la Baie-James, en collaboration avec Hydro-Québec;
- une enveloppe pouvant atteindre 20 millions de dollars pour la réalisation d'une étude de préfaisabilité sur la construction d'un lien ferroviaire permettant le transport du minerai en provenance, notamment, de la Fosse du Labrador;
- un soutien financier à l'entreprise Les Diamants Stornoway (Canada) pour la construction d'un nouvel aérodrome à accès partagé dans la région des monts Otish.

2.4 Le Fonds du développement nordique

Le Fonds du développement nordique constitue un outil important pour financer le développement nordique.

— Ce fonds est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire nordique, ainsi que par les contributions d'Hydro-Québec.

— À ces sommes peuvent notamment s'ajouter les contributions qui pourraient être exigées de partenaires publics et privés.

La dotation du Fonds du développement nordique de 2,3 milliards de dollars sur 25 ans permettra le financement d'initiatives sur tout le territoire du développement nordique. Ainsi, cette dotation permettra notamment la réalisation d'infrastructures pour des investissements d'environ 900 millions de dollars.

La dotation du Fonds du développement nordique

Une dotation reflétant l'activité économique sur le territoire

La dotation du Fonds du développement nordique est déterminée en tenant compte des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du développement nordique pour l'exploitation des ressources naturelles qui s'y trouvent et la réalisation d'infrastructures publiques.

Cette dotation est révisée annuellement afin de tenir compte de l'évolution des projets en cours ou planifiés sur le territoire ainsi que des retombées qui en découlent.

- Ainsi, lorsque la conjoncture est favorable, des sommes plus importantes peuvent être dédiées au fonds. À l'inverse, lorsque l'activité économique est moins importante que prévu, les sommes destinées au fonds doivent être revues à la baisse.

L'approche retenue pour établir la dotation du Fonds du développement nordique l'expose à la volatilité du cycle des ressources. Par conséquent, les sommes qui y sont rendues disponibles doivent être utilisées de façon judicieuse.

❑ Une nouvelle dotation pour la période 2013-2018

Le gouvernement a procédé à la révision des retombées fiscales découlant de l'activité économique sur le territoire du développement nordique.

À partir de cette révision, le gouvernement a établi la nouvelle dotation 2013-2018 du Fonds du développement nordique. Sur la base des investissements retenus, les retombées fiscales qui seront dédiées au développement nordique devraient atteindre 2,1 milliards de dollars sur l'horizon 2011-2035.

Au cours des cinq prochaines années, les revenus fiscaux que le gouvernement consacrera au Fonds du développement nordique atteindront 362,4 millions de dollars. À ces revenus s'ajouteront notamment des contributions d'Hydro-Québec totalisant 50 millions de dollars. Au total, les revenus dédiés au Fonds du développement nordique au cours de la période 2013-2018 s'établiront à 418,5 millions de dollars.

TABLEAU E.6

Dotation du Fonds du développement nordique – Novembre 2013
(en millions de dollars)

	Réel	Nouvelle dotation 2013-2018						
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total 5 ans	Total 25 ans
Revenus fiscaux	45,0	46,0	63,0	83,2	85,2	84,9	362,4	2 063,3
Contributions d'Hydro-Québec[1]	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	50,0	250,0
Autres revenus	0,6	1,1	1,2	1,1	1,2	1,5	6,1	26,4
TOTAL REVENUS	**55,6**	**57,2**	**74,2**	**94,3**	**96,4**	**96,4**	**418,5**	**2 339,6**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
(1) La somme versée par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.

Retombées prises en compte pour établir la dotation du Fonds du développement nordique

L'estimation des retombées fiscales pour la dotation du Fonds du développement nordique est réalisée sur la base des projets d'investissement actuellement en cours ou dont la réalisation est planifiée sur le territoire du développement nordique. Seuls les investissements déclenchés après la création du fonds sont pris en compte pour le calcul des retombées.

À cette fin, 21,4 milliards de dollars d'investissements pour la période 2011-2035 ont été identifiés comparativement à 29,6 milliards de dollars d'investissement dans le cadre du budget 2012-2013. La diminution provient des investissements d'Hydro-Québec du fait que :

- les investissements retenus sont limités à ceux qui seront réalisés d'ici 2035;
- certains investissements ont été reportés après 2035 en raison du contexte de surplus énergétique et de bas prix à l'exportation.

Sur l'ensemble de la période, les investissements privés du secteur minier sont maintenus.

Par ailleurs, afin de procéder de façon prudente, sur les 21,4 milliards de dollars d'investissements projetés, 18,3 milliards de dollars ont été retenus pour le calcul des retombées fiscales, soit :

- 12,1 milliards de dollars pour des projets miniers;
- 5,2 milliards de dollars sur les 8,3 milliards de dollars pour des projets d'Hydro-Québec[1];
- 1,0 milliard de dollars pour des projets d'infrastructures publiques.

Sur la base de l'activité économique résultant de ces investissements sur le territoire du développement nordique, les retombées fiscales qui seront dédiées au fonds devraient atteindre 2,1 milliards de dollars[2] sur l'horizon 2011-2035.

Attribution des retombées fiscales découlant des nouvelles activités sur le territoire du développement nordique

(en millions de dollars)

	État de situation au budget 2012-2013	Mise à jour Novembre 2013
Période 2011-2035		
Investissements pour les projets en cours de réalisation ou dont la réalisation est planifiée	29 600	21 350
Investissements retenus pour le calcul de la dotation du Fonds du développement nordique	29 600	18 250
Retombées fiscales dédiées au Fonds du développement nordique*	2 414	2 063
Retombées fiscales – 5 ans	**2012-2017**	**2013-2018**
Dotation du Fonds du développement nordique	374	362

* L'estimation pour la mise à jour de novembre 2013 a été réalisée à partir d'enquêtes plus détaillées, notamment en ce qui a trait aux paramètres financiers des projets miniers. La prise en compte de cette nouvelle information explique pourquoi la diminution des retombées n'est pas proportionnelle à la diminution des investissements.

(1) Des projets représentant un montant de 3,1 milliards de dollars et dont la réalisation est planifiée feront l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution des investissements miniers dans le Nord et des besoins futurs en électricité.

(2) En tenant compte de la probabilité de réalisation des projets.

❑ Investissements financés à partir du Fonds du développement nordique

Au cours des cinq prochaines années, le Fonds du développement nordique financera des investissements de 897,9 millions de dollars. Ces investissements totaliseront 954,6 millions de dollars sur 25 ans et permettront notamment de soutenir :

— la réfection de la route de la Baie-James et de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont;

— le prolongement de la route 167 vers les monts Otish et de la route 138;

— la réalisation d'une étude de préfaisabilité sur la construction d'un lien ferroviaire permettant le transport du minerai en provenance, notamment, de la fosse du Labrador;

— la construction d'un centre multifonctionnel à Sept-Îles ainsi que la réfection du centre de Chibougamau;

— l'acquisition et l'aménagement d'une usine-école de métallurgie modulaire et mobile basée à Chibougamau.

TABLEAU E.7

Investissements financés à partir du Fonds du développement nordique
(en millions de dollars)

	Réel	Prévisions						
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total 5 ans	Total 25 ans
INVESTISSEMENTS								
Infrastructures de transport	13,0	155,6	152,5	176,5	216,2	100,8	801,7	836,7
Construction de logements sociaux au Nunavik (300 unités)	18,5	17,6	21,7	21,7	0,0	0,0	61,0	79,5
Parcs nationaux	0,0	5,1	5,4	3,9	1,4	0,2	15,9	19,1
Formation professionnelle – Développement des communautés	0,0	2,2	16,5	0,7	0,0	0,0	19,4	19,4
TOTAL	**31,5**	**180,5**	**196,1**	**202,8**	**217,5**	**101,0**	**897,9**	**954,6**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

❑ Le cadre financier du Fonds du développement nordique

Les dépenses prévues au Fonds du développement nordique sont de 406,4 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

TABLEAU E.8

Cadre financier du Fonds du développement nordique
(en millions de dollars)

	Réel	Nouvelle dotation 2013-2018						
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total 5 ans	Total 25 ans
REVENUS	**55,6**	**57,2**	**74,2**	**94,3**	**96,4**	**96,4**	**418,5**	**2 339,6**
DÉPENSES								
Service de dette	0,0	0,8	12,1	15,6	30,4	70,8	129,9	1 325,6
Dépenses relatives aux logements[1]	0,0	5,6	33,0	39,1	7,5	7,8	93,0	259,9
Impacts du prêt à Stornoway[2]	18,7	37,0	2,6	2,6	0,0	0,0	42,3	60,7
Initiatives prioritaires	2,8	20,0	26,1	26,6	27,0	26,0	125,6	618,4
– En cours ou annoncées	1,8	9,0	5,2	5,2	4,4	0,0	23,8	25,6
• *Fonds d'initiatives au développement nordique*	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0	8,0	8,0
• *Réduction des coûts de transport au Nunavik*[3]	1,8	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	4,9
• *Tourisme au nord du 49e parallèle*	0,0	3,9	3,2	3,2	2,4	0,0	12,7	12,7
– Autres initiatives prioritaires[4]	1,0	11,0	20,9	21,4	22,6	26,0	101,9	592,9
Secrétariat au développement nordique[5]	0,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	15,6	72,4
TOTAL – DÉPENSES	**21,6**	**66,6**	**76,9**	**87,1**	**68,0**	**107,8**	**406,4**	**2 337,1**
SOLDE	**33,9**	**–9,4**	**–2,7**	**7,2**	**28,4**	**–11,4**	**12,1**	**2,5**

Note : Le cadre financier du Fonds du développement nordique est basé sur les informations disponibles au 25 novembre 2013.

(1) Comprend le financement des déficits d'exploitation des sociétés d'habitation et le financement du Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik assumé par le Fonds du développement nordique.

(2) Inclut la provision pour pertes sur interventions financières.

(3) Ne correspond pas au coût total de l'initiative, mais uniquement à la part financée par le Fonds du développement nordique.

(4) Comprend notamment les dépenses en lien avec la réalisation d'une étude de pré-faisabilité sur la construction d'un lien ferroviaire et celles en lien avec le traitement des demandes d'autorisation environnementale.

3. LA SOLIDARITÉ : UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC

La solidarité est une richesse pour le Québec et un acquis dont tous les Québécois sont fiers. Elle constitue l'un des quatre piliers du programme d'action gouvernemental.

Afin de renforcer cette solidarité, la première ministre du Québec a rendu public le 30 octobre dernier le document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec*, qui présente une vision novatrice de la solidarité au cœur de l'ensemble de l'action gouvernementale.

Elle a également annoncé à cette occasion la mise en place de plusieurs mesures structurantes découlant de ce vaste plan.

❑ Une vision novatrice

La vision que le gouvernement propose aux Québécois est celle d'une solidarité durable. La solidarité durable doit tenir compte de l'interdépendance des facteurs sociaux, économiques, culturels et territoriaux.

Pour le gouvernement, la solidarité durable est fondée sur trois équilibres à respecter, soit :

— l'équilibre entre la solidarité et la prospérité;

— l'équilibre entre la solidarité et la responsabilité;

— l'équilibre entre la solidarité d'aujourd'hui et celle de demain.

Cette vision novatrice permet de tenir compte de façon intégrée des différents facteurs devant plus que jamais être considérés, si l'on veut poursuivre de façon durable la construction d'une société solidaire.

❑ Trois orientations

À partir de cette vision novatrice, le gouvernement engage des actions ambitieuses et concrètes dans trois directions.

— Le gouvernement agit auprès des personnes elles-mêmes afin d'améliorer les conditions de vie, d'accroître la participation au marché du travail, de favoriser l'inclusion sociale et de soutenir les familles et les enfants.

— Le gouvernement entend soutenir davantage ceux qui aident, en appuyant leur action et en contribuant à l'amélioration des conditions dans lesquelles ces personnes, ces groupes et ces entreprises exercent cette aide.

— Le gouvernement prépare l'avenir, en sensibilisant la population à certains enjeux cruciaux, en intervenant en amont et en misant sur la consultation et la participation de tous.

3.1 De nouvelles initiatives porteuses

Parmi les principales nouvelles initiatives annoncées lors du dévoilement du document d'orientation, on retrouve les trois mesures suivantes :

— la bonification du financement de l'aide financière aux personnes seules prestataires de l'aide sociale;

— la hausse du financement gouvernemental à la mission d'organismes communautaires;

— le plan d'action Un Québec fort de son immigration.

❑ La bonification du financement de l'aide financière aux personnes seules prestataires de l'aide sociale

Afin de rehausser le revenu disponible des personnes seules sans contraintes au travail à l'aide sociale, une aide financière additionnelle de 50 $ par mois à terme en 2017 sera accordée aux prestataires qui ne bénéficient pas déjà d'un programme d'aide au logement et qui sont prestataires depuis six mois ou plus.

La hausse de la prestation sera graduelle. Une première augmentation de 20 $ par mois prendra effet le 1er février 2014. Des augmentations additionnelles de 10 $ par mois seront appliquées à partir du 1er janvier 2015, du 1er janvier 2016 et du 1er janvier 2017.

La mesure bénéficiera à près de 60 000 personnes, ce qui représente un investissement de 71,4 millions de dollars d'ici 2017.

❑ Le plan d'action Un Québec fort de son immigration

Le plan d'action Un Québec fort de son immigration permettra l'augmentation de l'offre de cours de francisation à temps complet ainsi que la promotion des services gouvernementaux existants.

Afin de faciliter l'insertion des immigrants, des partenariats seront établis avec les régions et les employeurs. Grâce au plan d'action, les services de francisation seront diversifiés pour mieux répondre aux besoins actuels et à venir.

Le gouvernement investit près de 60 millions de dollars d'ici 2017 dans le nouveau plan d'action, dont 13 millions de dollars additionnels pour la francisation.

❑ La hausse du financement gouvernemental à la mission d'organismes communautaires

Les organismes communautaires contribuent activement à venir en aide aux clientèles en situation de vulnérabilité. Ils assurent ainsi l'aide à l'emploi et la formation continue, l'alphabétisation, la lutte contre le décrochage scolaire ainsi que différentes initiatives visant à améliorer les conditions d'habitation.

Pour les soutenir, le gouvernement augmente de 54 millions de dollars annuellement la dotation des organismes communautaires. Ces crédits additionnels seront versés dès 2014-2015. D'ici 2017, le gouvernement investira donc 162 millions de dollars dans l'appui aux organismes communautaires pour soutenir ceux qui aident.

3.2 Le cadre financier

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement consacrera 318 millions de dollars au financement de nouvelles initiatives annoncées en matière de solidarité.

Les nouveaux investissements nécessiteront des dépenses additionnelles de 263,6 millions de dollars, financées à même les objectifs de croissance des dépenses de programmes. Ils s'établiront à :

— 79,9 millions de dollars en 2014-2015;

— 88,6 millions de dollars en 2015-2016;

— 95,2 millions de dollars en 2016-2017.

❑ Le financement des nouvelles initiatives

TABLEAU E.9

La solidarité : une richesse pour le Québec
Impact financier des nouvelles initiatives annoncées
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Bonification de l'aide financière aux personnes seules, prestataires de l'aide sociale	–2,4	–16,0	–23,3	–29,7	–71,4
Plan d'action Un Québec fort de son immigration	–9,7	–15,0	–16,6	–15,7	–57,0
Encadrement des conditions de travail des travailleuses domestiques	—	—	—	—	—
Encadrement des agences de placement temporaire	—	—	—	—	—
Lancement d'une campagne sociétale de sensibilisation contre les préjugés à l'égard des personnes démunies et vulnérables	–0,3	—	—	—	–0,3
Bonification du soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés	—	–2,0	–2,0	–2,0	–6,0
Bonification des services de haltes-garderies communautaires	—	–0,9	–1,0	–1,1	–2,9
Soutien au déploiement d'interventions éducatives communautaires pour une saine alimentation	—	–2,0	–3,0	–3,0	–8,0
Hausse du financement gouvernemental aux organismes communautaires	—	–54,0	–54,0	–54,0	–162,0
Lancement des consultations sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole	—	—	—	—	—
Mise en place d'un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective	—	–3,5	–3,3	–3,4	–10,2
Amélioration des conditions de travail en milieu communautaire (assurance collective, régime de retraite, mutuelle de prévention)	—	–0,3	—	—	–0,3
Total	**–12,4**	**–93,6**	**–103,2**	**–108,9**	**–318,0**
Sommes déjà provisionnées	**12,4**	**13,7**	**14,6**	**13,7**	**54,4**
Impacts financiers	**—**	**–79,9**	**–88,6**	**–95,2**	**–263,6**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Finances
et Économie
Québec

UN
QUÉBEC
POUR TOUS